

Cousser la Couronne

JEAN MACÉ

ET LA FONDATION

DE LA

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

PAR

A. DESOYE

AVEC UN AVIS AU LECTEUR

Par M. HENRI MARTIN

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

7618

Savoir ce qu'on veut ;
Vouloir ce qu'on sait.
JEAN MACÉ.

PARIS

C. MARPON ET E. FLAMMARION

ÉDITEURS

26, RUE RACINE, PRÈS L'ODÉON

1883

JEAN MACÉ

ET LA FONDATION

DE LA

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

1363

Lin

27

34214

R
*



F. AUREAU. — IMPRIMERIE DE LAGNY

252
1880

JEAN MACÉ

ET LA FONDATION

DE LA

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

PAR

A. DESSOYE

AVEC UN AVIS AU LECTEUR

Par HENRI MARTIN

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Savoir ce qu'on veut;
Vouloir ce qu'on sait.

JEAN MACÉ.

PARIS

C. MARPON ET E. FLAMMARION, ÉDITEURS

1 A 7, GALERIE DE L'ODÉON ET RUE RACINE, 26

—
Tous droits réservés

AVIS AU LECTEUR

Ceci est un petit livre sur l'auteur de si excellents petits livres, qui donnent à nos enfants la plus solide instruction sous la forme la plus attrayante. Ceci était bien dû à Jean Macé. C'est le tableau, ou du moins l'esquisse des immenses services rendus par Jean Macé à l'éducation au point de vue du foyer domestique et au point de vue du grand foyer national. Ce tableau, ou cette esquisse, il ne l'eût jamais tracé de sa main ; il fallait bien qu'un autre s'en chargeât.

On verra, dans l'œuvre de M. Dessoye, comment l'aimable et ingénieux humoriste de l'*Histoire d'une bouchée de pain* est devenu l'énergique inspirateur et fondateur de la Ligue de l'Enseignement et le propagateur de l'instruction obligatoire, gratuite et laïque.

C'était dans les dernières années de l'Empire. Jean Macé sentait baisser notre France. Il comprit que, pour la relever, il fallait un grand effort collectif; qu'il fallait régénérer notre société par la base. L'Alsace, sa terre d'adoption, le seconda avec ardeur : elle semblait pressentir le funeste lendemain et chercher à préparer la lointaine réparation des calamités prochaines.

Le mouvement se répandit de l'Alsace dans le reste de la France. L'Alsace arrachée à la mère patrie, le mouvement, loin de s'arrêter, prit une intensité nouvelle. L'indomptable espérance qui avait soutenu Gambetta dans la défense armée, la Ligue de l'Enseignement la manifesta dans son entreprise, différente par la forme, semblable par l'esprit. Deux noms ne seront jamais séparés par la reconnaissance publique, les noms de Jean Macé et de son infatigable auxiliaire, Emmanuel Vauchez. Près d'un million et demi de signatures obtenues par le pétitionnement de la Ligue attesta la grandeur sympathique de l'idée et la puissance d'organisation déployée dans sa mise en œuvre. La Ligue, en même temps qu'elle coopérait, sous toutes les

formes, au progrès de l'instruction, contribuait, de la manière la plus efficace, à imprimer aux esprits l'impulsion qui devait aboutir à la législation actuelle de l'enseignement primaire. Personne n'a rendu à Jean Macé une plus éclatante justice que l'habile, le courageux, le persévérant ministre à qui nous devons cette législation.

L'instruction obligatoire, gratuite et laïque est aujourd'hui réalisée. La Ligue de l'Enseignement avait demandé d'abord l'obligation et la gratuité, ces deux principes inséparables. On l'avait combattue au nom d'une prétendue liberté, la liberté d'empêcher les enfants d'apprendre. La Ligue avait ensuite ajouté la laïcité. On l'a combattue au nom de la religion ; on l'a accusée de vouloir introniser l'athéisme dans l'enseignement !

Laissons répondre Jean Macé : nul n'a jamais douté de sa parole.

« Laïcité, c'est neutralité qu'il fallait dire, à savoir : que les écoles seront placées en dehors de tout rite particulier, de toute doctrine confessionnelle. C'est là ce qu'ont entendu les signataires de la pièce envoyée par le Cercle parisien

dans toutes les communes de France ; ce qui ne veut pas dire que toute idée religieuse sera bannie des écoles et qu'on n'y parlera jamais aux enfants des grands principes qui doivent les guider dans la vie. C'est l'enseignement confessionnel seulement qu'il s'agit de renvoyer à l'Église, l'enseignement des dogmes et croyances spéciales qui distinguent une religion de l'autre. Quant à ce fonds commun de religion universelle qui s'impose à tous et qu'élargit d'âge en âge le progrès de la conscience humaine, il ne saurait être bien certainement rayé du programme de nos écoles. Elles pécheraient par la base, si la conscience des enfants n'y était pas l'objet de la même sollicitude que leur intelligence et leur raison. »

Non ! Jean Macé, ni ses amis, n'ont jamais voulu découronner la vie humaine, ni fermer à l'esprit et à l'âme les hautes régions.

Nous avons réalisé l'éducation civile ; nous n'avons pas encore intégralement l'éducation civique. Il faut que l'enfant se prépare à servir la patrie, au besoin, autrement que par les travaux de la paix. La Ligue de l'Enseignement,

sans abandonner ses travaux antérieurs, se transforme donc en société d'éducation militaire. Lorsque ce complément de l'instruction populaire, organisé maintenant dans l'école primaire, le sera dans toute la France pour l'âge intermédiaire entre l'école et le régiment, l'œuvre sera complète. Jean Macé restera, non seulement pour la Ligue de l'Enseignement, mais pour toute société, tout citoyen qui aura concouru au même but, l'initiateur de cette œuvre, le premier auteur du grand mouvement qui, parti de notre chère et malheureuse Alsace, enveloppe et renouvelle la France.

HENRI MARTIN

JEAN MACÉ

ET LA FONDATION

DE LA

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

I

JEAN MACÉ

Jean Macé est à coup sûr une des plus attachantes figures de notre époque. Nous qui le voyons chaque jour à l'œuvre, dans cette propagande incessante de la Ligue, nous pouvons témoigner de tout ce qu'il y a en lui de chaleur communicative, d'ardeur, de dévouement, de désintéressement surtout — car c'est là un des traits principaux du caractère de Jean Macé : cet homme qui, par sa propre initiative, sa robuste confiance dans une idée, a déterminé en France ce formidable mouvement d'opinion, cet irrésistible courant qui nous emporte vers un avenir plus instruit, ce remueur d'hommes, cet agitateur,

cet apôtre, est le plus simple, le moins ambitieux, le moins avide, le plus désintéressé des hommes.

Je me trompe : il a une ambition, il la nourrit depuis quinze ans, elle est en train de se réaliser aujourd'hui et croyez bien qu'au fond de son cœur il en ressent une joie profonde : il veut voir la Ligue de l'enseignement, cette fille de son cœur et de son esprit, il la veut voir forte, puissante, honorée, respectée, et il le veut parce que la prospérité de la Ligue, l'hommage public rendu à ses efforts, c'est l'irrécusable preuve que notre pays comprend dans toute son étendue le devoir d'instruction qui nous incombe, qu'il travaille à le remplir, que tous les citoyens, du plus grand au plus petit, sentent que tout, en cette œuvre, ne doit pas rester à la charge de l'État, que les moyens d'instruction, s'il ne peut nous les fournir, c'est à nous de les trouver, que l'initiative individuelle est un devoir civique. Ce n'est point tout encore. L'homme qui s'instruit est en chemin pour devenir un bon citoyen ; chaque jour qu'il vit lui apporte une lumière ; il voit, il saisit, il comprend mieux son rôle dans la société, ses droits, ses devoirs ; c'est un citoyen qui se forme et s'en ira se perfectionnant ; partant c'est un républicain ; c'est plus encore, c'est un patriote, un Français.

L'ambition de Jean Macé est bien l'ambition d'un patriote, l'ambition d'un Français.

Au début, il voulait ses concitoyens instruits,

parce qu'alors ils seraient libres : les gouvernements despotiques ne résistent pas au souffle de la science. C'est le citoyen, le républicain qui parlait alors. Après la guerre, quand il fallut recommencer, tout étant détruit, l'horizon s'était élargi, l'homme avait grandi : c'était le patriote qui paraissait, pas un instant depuis il n'a disparu.

C'est qu'aussi bien Jean Macé a souffert toutes les douleurs de l'invasion. Cet Alsacien d'adoption, obligé de fuir pour rester Français, a conservé au cœur une plaie béante. Chaque progrès de la Ligue en cicatrise une parcelle. Comment dire la satisfaction qu'il dut éprouver le 21 avril 1881, quand il put, au Trocadéro, proclamer solennellement que la Ligue était définitivement fondée, la Ligue, cette *œuvre nationale*, comme il a souvent dit depuis, la Ligue *française*, comme il venait de la nommer si énergiquement. Nous savons tout cela, jeunes et vieux, dans la Ligue, et ce grand exemple d'un dévouement sans bornes à une telle œuvre rappelle sans cesse à chacun que le but n'étant jamais atteint tout entier, il ne faut jamais s'endormir.

Il ne s'endort pas, lui, le maître, malgré ses 68 ans. Il est encore le plus ardent, sans cesse sur la brèche, ne comptant guère que l'âge vient et qu'il faut se reposer.

Quel exemple pour notre jeune démocratie !

Et avec cela, bon, affable, souriant à tous. Il a des joies d'enfant, naïves et franches, à toutes

nouvelles qu'on lui apporte d'une entreprise en bonne voie ou réussie.

Pour avoir accompli son œuvre, un tel homme doit avoir une ferme volonté. Il l'a poussée jusqu'à la ténacité, d'aucuns disent parfois, dans ces instants d'humeur passagère inséparables de toute discussion entre hommes également ardents et convaincus, jusqu'à l'entêtement. Oui, il faut qu'il en soit ainsi. Sans cette volonté, forte, entière, qu'eût-il fait? Mais à côté se trouve une raison saine. Et cet esprit passionnément épris de sa grande idée, est le premier à reconnaître, le cas échéant, qu'il a pu se tromper, adopter ensuite l'opinion combattue par lui la veille, la fortifier, la rendre effective, agissante. Ajoutez qu'il est aussi le premier à en reporter le mérite à qui de droit. Cet homme de cœur est fier de ses collaborateurs; il est heureux de leur succès. Nul mieux que lui ne leur rend la justice qui leur est due.

Faut-il dire que Jean Macé est, en toutes choses, la simplicité? Point d'apprêt chez lui. Rien qui sente la pose et la déclamation. Il est la nature même, sans gêne aucune, et d'autant plus captivant.

Avez-vous assisté à quelqu'une de ses conférences? Il a couru un peu toute la France, depuis quinze ans, semant partout sa parole. En lui, le conférencier a bien contribué autant que l'écrivain, à faire la Ligue. La parole, c'est un grand moyen d'action dans notre vieux pays de Gaule; nous som-

mes ainsi, depuis des siècles, de père en fils, et ce trait de caractère national n'a pas l'air de vouloir disparaître ; la parole, bien maniée, nous fascine, nous enivre. De là notre profusion d'avocats, notre sympathie instinctive pour eux, malgré nos railleries. Avocat, nul ne l'est moins que Jean Macé. Ne lui demandez pas de grandes phrases, de grands éclats de voix, de grands gestes ; il ne connaît pas cela. S'il vient au milieu de vous, s'il vous appelle autour de lui, ce n'est point pour vous amener au bout d'une heure sur les lèvres cette exclamation : « Comme il parle bien ! » Son souci est ailleurs. Si vous dites : « Comme il a raison ! » je vous jure qu'il en aura infiniment plus de joie, et il ne désire que cette joie-là. Beau parleur, non certes, il ne l'est pas. Je me souviens très bien de l'impression qu'il m'a produite la première fois que je l'ai vu. C'était à Dijon, à l'hôtel de ville. Placé à une extrémité de la salle immense, je devinais le discours plus que je ne l'entendais. A travers les rires et les applaudissements de l'auditoire, je ne saisissais guère que le geste d'une simplicité élémentaire, familier au possible, du conférencier qui riait, s'interrompait, cherchant son mot, et parfois l'appelant du bras et de la main quand il tardait à venir. Jean Macé ne discourait pas ; il causait avec son auditoire comme avec de vieux amis qu'on n'a pas vus depuis longtemps et auxquels on montre tout son cœur. J'avais perdu, en sortant, tout le sel de la conversation. Je me

rattrapai peu de temps après. Et je compris bien alors comment, sans moyens oratoires, sans art de diction, Jean Macé avait eu partout tant de succès. Sous cette enveloppe de bonhomie, brûle le cœur le plus chaud, brille l'esprit le plus affiné. Jean Macé captive ainsi son auditoire ; il s'en empare, le séduit progressivement et le renvoie charmé. La conférence finie, chaque auditeur se croit un ami de plus. Voilà tout le secret de Jean Macé.

Un orateur de ce genre, quand il préside une réunion, ne saurait être un président tant soit peu solennel. Jean Macé ne réussit qu'à se montrer un chef de famille au milieu des siens. Aussi, dans les congrès, l'ordre est-il maintenu beaucoup plus par l'affection respectueuse qu'inspire le président, que par son autorité. Ici encore, Jean Macé laisse si libre cours à sa nature qu'il en oublie parfois son rôle.

Jean Macé est professeur ; il enseigne un peu toutes les sciences à des jeunes filles dont il se regarde presque comme le second père. Eh bien, une fois, au congrès, prononçant un rappel à l'ordre : « Mademoiselle, voulez-vous bien... » s'écria-t-il. Vous pensez si l'on rit, et Jean Macé tout le premier. Quand le congrès de 1882 prit fin, au moment de clore les séances, Jean Macé commença ainsi sa petite allocution : « Mes enfants, vous avez été bien sages... » Les discussions, en effet, si vives qu'elles eussent été, n'avaient pas un instant, comme il arrive souvent aux assemblées, dégénéré en

umulte ; Jean Macé nous en remerciait. Parmi les auditeurs, au nombre de ces *enfants*, se trouvaient les députés, des sénateurs ; plus d'un portait barbe et cheveux blancs.

Ce mot de la fin ne peint-il pas l'homme ?

Voyons ses œuvres.

II

SON DÉBUT EN POLITIQUE

Si Jean Macé n'est pas un orateur, il est par contre un écrivain, et des plus délicats, des plus raffinés. Qu'il traite de la politique ou de la science, il est bien le même, un charmeur encore par la plume, tout plein d'un merveilleux bon sens, d'un esprit singulièrement fin et caustique, traduisant ses pensées en un langage qu'envieraient les plus habiles ciseleurs de phrases. La *Bouchée de pain* est un chef-d'œuvre connu de tous et qui devrait être en toutes les mains. Pour avoir moins de notoriété, tel des discours de Jean Macé aux assemblées de la Ligue ou du Cercle parisien est un modèle tout à la fois d'ironie, de chaleur, de foi profonde, de confiance en l'avenir.

Les débuts de Jean Macé datent de 1848. On était en janvier. La révolution approchait. La fermentation des esprits était à son plus haut degré. Étendrait-on le droit électoral, comme le demandait l'opposition ? Le gouvernement aurait-il au contraire la force de résister ? S'il cédait, à quel point s'arrêterait-il ? Questions graves qui, pour n'avoir pas reçu à temps leur solution, devaient six semaines plus tard renverser la monarchie. Jean Macé jusqu'alors ne s'était guère occupé de politique. L'importance du moment l'étreignit vivement. Il voulut, il crut devoir, lui aussi, pousser son cri dans la mêlée. Il lança une brochure, les *Lettres d'un garde national à son voisin*. Écoutons-le nous dire lui-même sous l'empire de quel sentiment intime il l'écrivit :

« J'approchais alors de trente-trois ans, et je ne m'étais encore jamais occupé de politique ; autrement dit, je n'avais pas pris au sérieux jusque-là mes devoirs de citoyen, dont on ne m'avait pas assez parlé quand j'étais à l'âge où l'on doit vous parler de ces choses-là. Je n'oublierai jamais ce moment de ma vie où les idées de patrie et de justice se dressèrent pour la première fois, de toute leur hauteur, devant moi, et entrèrent en maîtresses dans mon âme qu'elles n'avaient fait encore qu'effleurer. Je restai enfermé dans ma petite chambre, sans presque dormir, ni manger, tant que dura ce travail entièrement nouveau pour moi. Et cela me paraissait si

hardi de vouloir me faire une opinion personnelle sur d'aussi grosses questions, de vouloir la faire imprimer surtout, que je ne lâchais pas une phrase sans lui avoir fait son procès en règle, craignant d'une part d'aller trop loin, ne pouvant me décider de l'autre à rester en route dans l'expression de la pensée qui m'arrivait. On se servait déjà du mot *radical* dans ce temps-là, et il me sonnait assez mal à l'oreille comme il fera de tout temps aux indifférents en politique, qui ne se donnent pas la peine de descendre au fond, à la *racine* des questions. Jugez de mon épouvante quand j'en vins à me dire que j'avais tout l'air de glisser dans le radicalisme. »

Je viens de la lire, cette petite brochure, qui fut signée Jean Moreau. Son radicalisme nous paraîtrait aujourd'hui bien timide. Mais si l'on se reporte aux événements de l'époque où elle a été écrite, à ces réclamations énergiques des libéraux de tous rangs sur la réforme électorale, on doit reconnaître que Jean Macé n'était pas en réalité parmi les partisans des demi-mesures. Il n'allait pas jusqu'à demander le suffrage universel, mais il ne s'en fallait guère. Il eût voulu que chaque garde national fût électeur. Peut-être cette solution était-elle la meilleure. La France n'était nullement préparée à l'exercice du suffrage universel. De là les fautes de ce suffrage aux divers scrutins qui suivirent. L'Empire est né de cette inexpérience politique.

On sait comment la Révolution éclata, soudaine, comment le suffrage universel fut proclamé. Il y eut un moment d'indicible enthousiasme. Les cœurs se dilataient à se rompre. Mais là même était le danger. La foule est mobile, impressionnable, capable d'élan généreux, mais aussi accessible aux passions furieuses. Au lendemain de la Révolution, en février, Jean Macé reprit la plume pour écrire *les Vertus du républicain*.

Les deux brochures ont été depuis, en 1879, réimprimées et publiées en un petit volume. Plus d'une fois, on sourit en les relisant. Que d'illusions l'avenir a démenties ! Là où se manifestait, dans sa candide ardeur, l'enthousiasme d'une âme ouverte brusquement à la pleine lumière d'un ordre de choses nouveau, l'amertume peut-être dicterait aujourd'hui. Ironie du destin ! Mais le Jean Macé de 48 n'en est pas moins à relire actuellement. Républicains qui voulez des livres de propagande populaire, prenez ce petit volume : c'est un bon entre les meilleurs.

Ce garde national, non électeur, mais qui le voudrait être et dit à son voisin, qui l'est, tout ce qu'il en pense, manie avec une dextérité singulière l'ironie mordante de son esprit et son bon sens. Et quand la bile lui remue, quelle indignation !

« De moralité, n'en parlons pas, s'il vous plaît. Sans donner au pauvre le monopole des vertus, ce qui ne serait pas juste non plus, je vous prierai de remarquer

que votre brevet de moralité, à vous, n'a qu'une signature, celle du percepteur des contributions, et vous tomberez d'accord avec moi qu'il n'est pas juge de la matière. Tant que vous n'aurez pas d'autre diplôme à présenter, souffrez que vos compatriotes, moins bien partagés par le sort, soient vos égaux dans l'estime publique. Pauvreté n'est pas vice, que je sache, et pourquoi douter d'eux plus que de vous ?

» Notez qu'en accordant aux riches, je veux dire aux gros contribuables, l'égalité de vertus, je me brouille avec tous les moralistes connus, avec l'enseignement constant des religions et des philosophies, avec l'opinion de tous les temps, de tous les pays. S'il vous souvient de l'Évangile, vous savez ce qu'y dit quelque part Jésus-Christ, qu'il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux, c'est-à-dire d'être honnête homme. Les philosophes, je vous en fais grâce ; laissez-moi seulement vous citer ce vieux dicton qui a consolé tant de misères : *pauvre mais honnête*, dicton qui n'aurait plus cours aujourd'hui : vous avez consacré tout le contraire. Il appartenait à notre siècle, si plein de mépris pour ses devanciers, de renverser toutes les idées reçues sur la distribution en sens inverse des richesses et des vertus, d'entreprendre la glorification morale de l'homme d'argent et d'arracher au pauvre sa consolation dernière, le droit à l'estime. « Tu te

dis honnête, mon ami ; je n'en crois rien. Montre-moi ta cote ! 6 francs 50 centimes. Elle est immorale ; passe au large. »

» Pauvre humanité, qui ne fait guère que changer d'errements et qui appelle cela le progrès ! Autrefois chez nous, à chaque avènement, le roi nouveau commençait son règne par faire rendre gorge, comme on disait, aux financiers. Leur faire rendre gorge, c'était les pendre, les écarteler, confisquer leurs biens. Les gens d'alors ne faisaient qu'en rire. Survenait-il un besoin public, souvent même sans besoin, pour un caprice, on tombait sans crier gare sur les marchands d'argent ; on les tuait, on les pillait sans remords ; c'était de bonne guerre. Argentier et voleur étaient synonymes. Le temps et la raison ont fait justice de cet abus. En revanche, argent est devenu le synonyme légal de vertu civile. Une loi est venue proclamer qu'à une somme donnée commençait la confiance de la société dans chacun de ses membres ; qu'au-dessous elle ne reconnaissait plus de citoyens. Une loi a proclamé cela, et les gens d'aujourd'hui ne font qu'en rire ; ils trouvent la loi très bien imaginée. Un homme est flétri, déshonoré, notoirement incapable ; il a volé sa fortune ; il ne sait pas lire : n'importe. Il paie 200 francs : il a la confiance de la société. En fait de contributions, la recherche de la paternité est interdite. Un autre homme est l'orgueil de sa patrie, c'est un génie, un héros : n'importe encore. Il ne paie pas 200 francs ;

la société ne le connaît pas. Payer ou ne pas payer, toute la question est là. Et c'est la loi qui l'a posée ainsi, la loi, c'est-à-dire l'interprète avoué de la conscience publique, l'expression suprême des notions courantes de justice et de raison. Ah ! voisin, nous ne sommes pas toujours plus forts que les ignorants nos ancêtres. »

Personne aujourd'hui ne songe à détruire le suffrage universel ; n'y aurait-il pas cependant profit réel à répandre le petit livre où se trouvent de telles pages ? Elles sont bien de nature à frapper l'esprit même le plus grossier.

Les *Vertus du Républicain* ont des pages plus actuelles et non moins bonnes à tous égards. L'auteur est pris d'une sorte de terreur en présence de l'inconnu qui s'ouvre sous les pas de la République naissante. Il faudra bien de la vertu pour naviguer au milieu des dangers. Et avec une émotion sincère qui empoigne le lecteur dès les premières lignes, l'auteur recommande à ses concitoyens l'amour, le sentiment de la dignité humaine, le courage, la générosité, la politesse, la constance, la modération, la modestie, le désintéressement, la franchise, la justice, le patriotisme.

Il termine ainsi :

« Le vent qui passera sur la France se chargera d'emporter par delà les fleuves et les montagnes les

germes fécondants, destinés à faire éclore les Républiques. Nous ferons la conquête du monde, sans quitter nos femmes ni nos enfants ; et si l'étranger reparaît dans nos murs, ce sera le myrte et l'olivier à la main, pour fêter en famille le salut de l'humanité.

» Mon Dieu, si j'ai fait un rêve, n'attendez pas pour me faire sortir d'ici, n'attendez pas que je sois réveillé. »

Pauvre cher grand cœur ! Le réveil ne devait pas tarder à venir, terrible. L'étranglement de la République d'abord au 2 Décembre, puis conséquence lointaine, mais fatale, l'invasion étrangère. Aujourd'hui, la République a repris force et vie, la liberté renaît ; mais la fraternité des peuples, quelle chimère ! Nous sommes guéris pour longtemps de cette illusion décevante.

III

JEAN MACÉ AU PETIT-CHATEAU

Après un tel acte de foi, on comprend que Jean Macé ne devait pas rester à l'écart des événements qui allaient suivre. Il prit sa part des luttes républicaines, et si vivement qu'au lendemain de l'affaire du 13 juin 1849, il dut, pour échapper à un mandat d'amener lancé contre lui, se cacher en Normandie, chez un ancien camarade de collège. Il y resta quatre mois et demi, jusqu'à ce qu'une ordonnance de non-lieu fût rendue.

Jean Macé rentra à Paris et quelques mois après entreprit un voyage dans l'Est, pour organiser la correspondance du journal la *République*. C'est au cours de ce voyage, que le hasard l'amena pour la première fois à Beblenheim et au Petit-Château.

Il faut saluer au passage ces deux noms. Ce village d'Alsace, ce pensionnat de jeunes filles ont été le berceau de la Ligue ; jusqu'en 1870, ils en ont été le centre. A ce titre, nous leur devons un pieux souvenir. Les démocraties ne s'honorent pas seulement en donnant à leurs grands hommes, à leurs vaillants et dévoués serviteurs, le tribut d'hommages qui leur est dû ; elles sont tenues aussi à quelques marques de respect pour les noms des lieux où ces hommes ont vécu, où ils ont conçu, exécuté leurs projets. C'est à ces hommes encore, c'est à l'esprit qui les animait, que ces témoignages s'adressent. Nous avons ainsi le devoir, nous surtout, les gens de la Ligue, de ne point oublier ces noms : Beblenheim et le Petit-Château. Le devoir est d'autant plus grand que Beblenheim, hélas ! n'est plus français. Et si le Petit-Château, transporté à Monthiers, dans l'Aisne, existe toujours, la place du moins qu'il occupait en Alsace ne se reconnaît plus.

Jean Macé a dit lui-même, en des pages émues, dans la préface de son *Théâtre du Petit-Château* et dans la *Revue Alsacienne*, quelle impression délicieuse il avait emportée de cette première visite. Il semble qu'un je ne sais quoi lui ait fait sentir, bien que confusément, que là devait se trouver sa vraie voie. Aussi, quand le coup d'État survint, dispersant les défenseurs de la République, est-ce à Belbenheim que Jean Macé alla chercher un refuge. Sa destinée dès lors était fixée. Professeur de demoiselles, il le

devenait pour la vie. N'avait-il pas toutes les qualités voulues ? La bonté naturelle et souriante, l'affinité de l'esprit, les grâces exquisés de l'imagination, un cœur chaud, une foi sincère, tout cela recouvrant une science vaste et sûre. Il a expliqué sa méthode d'enseignement, toute hors des règles de la routine, qui eût fort surpris peut-être un inspecteur d'académie, mais qui s'adaptait si bien à l'esprit de ses élèves, et qui lui donna les meilleurs résultats. Rien de moins dogmatique, de moins raide, de moins compassé, de moins pédagogue, en un mot, que Jean Macé, et je me le figure aisément, dévoilant à ses jeunes élèves les secrets de la physique d'abord, puis peu à peu de toutes les sciences, attirant à lui dans la maison toutes les branches de l'enseignement, et toujours captant l'attention, l'esprit et le cœur de ses auditrices par sa fine causerie empressée à dégager, comme en se jouant et avec d'autant plus d'effet, l'enseignement moral et philosophique contenu en toutes choses. Le grand point dans l'éducation n'est-il pas d'apprendre à penser ? L'homme qui plus tard devait consacrer tant d'ardeur, d'activité, d'énergie, de dévouement à former des citoyens, ne pouvait manquer de tout faire pour que les jeunes filles confiées à ses soins fussent plus tard, comme il l'a dit, des « mères complètes ».

IV

SES LIVRES D'ÉDUCATION

Cet asile de Beblenheim fut pour lui un recueillement. Pendant que le despotisme, continuant son œuvre, s'appesantissait sur la France, fermant de plus en plus la bouche à toute voix de liberté, Jean Macé trouva une consolation, un oubli, s'il était possible, des amertumes, des déceptions de la vie militante, dans la belle et sainte tâche de l'éducation. C'est aux dix premières années de cette retraite, de cet enterrement, — enterrement bienheureux, a-t-il dit et répétons-nous après lui, — que nous devons ces œuvres exquises et populaires : *l'Histoire d'une bouchée de pain*, *l'Arithmétique du grand-papa*, *le Théâtre du Petit-Château*, *les Contes du Petit-Château*, *les Serviteurs de l'estomac*, parues presque

coup sur coup et dont la plupart furent une révélation dans un genre spécial de littérature : la vulgarisation des sciences.

La *Bouchée de pain* est le premier en date de cette série d'ouvrages. Je sais peu de livres aussi attrayants. L'auteur s'adresse à une petite fille et la fait assister au voyage d'une bouchée de pain à travers cette machine compliquée qu'on appelle le corps humain. Voyage tout plein de charme, tant le guide a pris soin d'aplanir les aspérités de la route, de rendre la montée douce, facile ; jamais cicerone ne fut plus aimable. Fillette qui, berçant votre poupée, devenez déjà rêveuse, lisez ce livre ; c'est un ami qui l'a écrit pour vous ; à côté de la science, il a mis une morale pour les enfants, toute paternelle, que votre bon cœur comprendra ; jeune fille dont l'âme s'éveille à des pensers plus graves, lisez-le aussi ; vous le goûterez davantage et l'expliquerez, s'il le faut, à votre petite sœur ; lisez-le encore, vous tous qui, venus à l'âge mûr, vous intéressez à la vie de l'esprit. Le livre est petit ; mais il est gros de science et de philosophie, de cette philosophie de tous les jours, sans prétention et d'autant plus élevée, dont les hommes peuvent tirer profit comme les enfants. Et s'il semble qu'à force d'attentions délicates, la science cherche à s'y faire pardonner ce qu'elle peut avoir ailleurs de rude et de sévère, elle n'en est pas moins solide, pas moins profonde.

L'*Histoire d'une bouchée de pain* est bien le chef-

d'œuvre du genre. Ce fut le point de départ de toute une bibliothèque destinée à l'enfance et où tous nous avons à glaner. On a rarement égalé, on n'a certainement pas surpassé ce livre.

Un extrait va nous faire juger la manière de l'auteur. Je prends les premières pages, le commencement de l'introduction où Jean Macé résume tout son livre.

« J'entreprends, ma chère petite, de vous expliquer des choses qu'on regarde en général comme très difficiles à comprendre, et que l'on n'apprend pas toujours aux grandes demoiselles. Si nous parvenons, en nous y mettant à deux, à les faire entrer dans votre tête, j'en serai très fier pour mon compte, et vous verrez combien la science de messieurs les savants est amusante pour les petites filles, bien que messieurs les savants prétendent quelquefois le contraire.

» L'histoire d'une bouchée de pain ! Si c'est là ce que je veux vous raconter, vous me direz que ce n'est pas la peine. Vous en savez là-dessus aussi long que moi, et je ne vous apprendrai pas la manière de mordre dans une tartine.

» Eh bien ! vous ne vous doutez pas de la quantité incroyable de choses qu'il y a sous ce petit mot, et quel gros volume nous pourrions en faire, si je voulais entrer dans tous les détails.

» Vous êtes-vous demandé quelquefois pourquoi on mange ?

» Je vous vois rire d'ici.

« L'on mange parce qu'il y a des gâteaux, des bonbons, des confitures, des poires, du raisin, des petits pains tendres, toutes sortes de bonnes choses qui font plaisir à manger. » C'est une assez bonne raison : il n'en faut pas d'autre. Ah ! s'il n'y avait que de la soupe au monde, peut-être bien qu'on pourrait demander : Pourquoi ?

» Mettons qu'il n'y a que de la soupe au monde. Assi bien, il ne manque pas de pauvres petits enfants pour lesquels il n'y a pas autre chose, et qui mangent tout de même et de bon appétit, je vous l'assure ; le père et la mère ne le savent que trop, bien souvent.

» Pourquoi mange-t-on, même quand on n'a que de la soupe ?

» Je vais vous le dire si vous ne le savez pas.

» L'autre jour, quand votre maman a déclaré que votre robe était devenue trop courte, et qu'il a fallu vous faire la jolie robe à carreaux dont vous étiez si fière les premiers jours, d'où venait cela ?

» — Belle demande ! c'est que j'avais grandi.

» — Et comment avez-vous grandi, s'il vous plaît ?

» Vous voilà prise. Il est bien sûr que personne n'est venu rallonger vos jambes pendant que vous dormiez, et que si les bras sortaient des manches, ce n'était pas parce qu'on avait remis un petit morceau

du coude, comme on remet des planches à la table, les jours où l'on donne à dîner à beaucoup de monde. Cependant rien ne grandit tout seul, comme rien ne diminue non plus, persuadez-vous bien cela une fois pour toutes. Si l'on n'a rien ajouté par dehors, il faut bien que quelque malicieux génie ait fourré par dedans tout ce qu'il y a de plus dans les bras, les jambes et le reste. Et le malicieux génie, savez-vous bien qui c'est!

» C'est vous.

» Ce sont vos belles tartines, vos bonbons, vos gâteaux, la soupe aussi, et la soupe encore mieux que tout le reste, pour vous le dire en passant, qui une fois disparus dans le petit gouffre que vous connaissez bien, se sont mis, sans vous demander la permission, à se glisser sournoisement dans tous les coins et recoins de votre corps, où ils sont devenus, qui mieux mieux, des os, de la chair, etc., etc. Tâtez-vous de tous les côtés : ce sont eux que vous rencontrerez partout, sans les connaître, bien entendu. Vos petits ongles roses qui se trouvent recouverts tous les matins; le bout d'en bas de vos beaux cheveux blonds qui s'allongent toujours davantage, en vous sortant de la tête, comme une herbe qui pousse hors de la terre; vos dents de grande fille qui montrent maintenant le bout de leur nez, et remplacent à mesure celles qui vous étaient venues en nourrice : vous avez mangé tout cela, et n'y a pas longtemps.

» Et notez bien qu'il n'y a pas que vous qui en soyez là. Votre petit chat, qui était si mignon il y a quelques mois, et qui devient tout doucement un grand chat, c'est sa pâtée de tous les jours qui devient chat à mesure au dedans de lui. Ce grand bœuf, qui vous fait si peur, parce que vous ne savez pas combien c'est une bonne personne, incapable de faire du mal aux petits enfants qui ne lui en font pas; ce grand bœuf a commencé par être un tout petit veau, et c'est l'herbe qu'il a mangée qui s'est transformée à la longue en cette masse énorme de chair, que les hommes mangeront ensuite pour en faire de la chair d'hommes.

» Il y a mieux. Les arbres de nos forêts qui montent si haut et qui tiennent tant de place, n'étaient pas, dans le principe, plus gros que votre petit doigt, et tout ce que vous voyez là, ils l'ont mangé.

» — Quoi!... les arbres mangent aussi?

» — Assurément, et ce ne sont pas les moins gourmands de tous, puisqu'ils mangent jour et nuit, sans jamais s'arrêter. Seulement vous concevez bien qu'ils ne croquent pas des bonbons, et que la chose ne se fait pas chez eux tout à fait de la même manière que chez vous. Et encore, vous serez étonnée, je vous en préviens d'avance, quand vous verrez tous les points de ressemblance qui existent entre eux et vous à ce sujet-là.

» Convenez qu'il n'y a pas beaucoup de contes de fées qui soient plus merveilleux que l'histoire de cette

tartine de confitures qui devient petite fille, de cette pâtée qui devient chat, de cette herbe qui devient bœuf...

» Peut-être bien allez-vous me dire qu'il y a longtemps que vous mangez des bouchées de pain sans vous inquiéter de ce qu'elles deviennent, et que cela ne vous a pas empêchée de grandir, pas plus que le petit chat, qui ne s'en inquiète pas non plus.

» Oui, chère enfant ; mais le petit chat est un petit chat, et vous êtes une petite fille. Jusqu'à présent vous en avez su autant l'un que l'autre sur ce chapitre, et, de ce côté-là, vous n'étiez pas au-dessus de lui. Lui ne s'en inquiétera jamais, et restera toujours un petit chat. Vous, le bon Dieu vous a destinée à devenir plus que vous n'êtes, et c'est seulement en apprenant ce que ne sait pas le petit chat que vous vous élèverez au-dessus de lui. »

N'est-ce pas tout simplement exquis. Le livre est bien de ceux dont on peut dire, en modifiant un peu le mot de La Fontaine sur *Peau d'Ane* : « Si la *Bouchée de pain* m'était relue, j'y prendrais un plaisir extrême. »

Les *Serviteurs de l'estomac* font suite à la *Bouchée de pain*. Dans le premier de ces deux ouvrages, Jean Macé a décrit la « machine à manger » ou « à se nourrir. » Dans le second, il s'occupe de la « machine à marcher. » Après les organes de nutrition, estomac, cœur, poumons, veines, artères, etc., les organes de

relation, qui « sont destinés à nous mettre, chacun à sa façon, en rapport, en *relation*, si vous aimez mieux, avec les substances qui auront l'honneur de venir se loger chez nous ». La manière est la même, bien que le style change un peu : il a quelque chose de moins raffiné, de plus scientifique. Aussi bien, la petite fille à laquelle s'adressent ces lettres a-t-elle grandi : son esprit s'est développé, il est plus apte à se familiariser avec la science dépouillée de quelques-unes des dentelles, en quelque sorte, qui dans le premier livre la paraient de toutes parts. « Vous n'êtes plus la petite fille qui ne savait rien, et je n'ai plus besoin de vous parler comme à un enfant », lui dit Jean Macé.

L'*Arithmétique du grand-papa* est l'histoire de deux petits marchands de pommes qui, ne sachant que compter sur leurs doigts jusqu'à dix, se trouvaient parfois, bien qu'entre eux tout fût en commun, d'autant plus embarrassés pour régler leurs petites affaires qu'ils avaient des caractères entièrement dissemblables : l'aîné, Ramasse-Tout, « ne se sentait riche qu'en voyant toutes ses richesses réunies en un seul monceau » ; le cadet, Partageur, « craignait les accidents et n'avait de repos qu'en sachant son bien éparpillé de tous côtés ». De là des disputes acharnées. « Heureusement pour eux, ils reçurent un soir la visite de leur sœur Pinchinette, qui vivait avec la bonne fée, leur marraine », et qui en avait reçu tant d'esprit que ce fut pour elle un jeu d'in-

venter en quelque sorte l'arithmétique afin de mettre les deux frères d'accord. Ce sont les procédés de Pinchinette pour apprendre à nos petits marchands les quatre règles, les fractions et le système métrique, qui font l'objet du livre. Nous sommes en plein dans la fiction. Le cadre est ingénieux. Quant au fond du récit, la démonstration des opérations arithmétiques, il est d'une simplicité parfaite et bien en rapport avec cette nature d'esprit de l'enfant qui saisit vivement les choses concrètes, mais s'arrête, comme écrasé, devant les abstractions.

On voit de suite que le livre est plus enfantin que la *Bouchée de pain*. C'est « un livre de préparation, a dit lui-même Jean Macé, un livre de famille », qui doit précéder le livre d'école et l'abstraction pure. Ayant passé par cet enseignement, l'enfant apprendra mieux, plus intelligemment et plus vite, l'arithmétique apprise trop souvent, pour ne pas dire toujours, par pur effort de mémoire et sans que l'esprit la comprenne.

Est-il besoin d'ajouter que, pour n'être qu'un conte enfantin, ce petit livre n'en est pas moins un conte pour tous et qu'on passe quelques heures agréables à lire ses deux cents pages?

Le *Théâtre du Petit-Château* suit l'*Arithmétique du grand-papa* dans l'ordre de publication. Je l'ai dit, Jean Macé était bientôt devenu le professeur universel au Petit-Château ; il devint plus encore, l'im-

presario de la maison. Car on y jouait aussi la comédie, et c'était tout à la fois un moyen de récompense, en choisissant pour remplir un rôle les meilleures d'entre les élèves, et un complément d'éducation. « Il y a peu d'exercices plus utiles pour développer la mémoire, former la prononciation, et donner de l'aisance aux manières que ces représentations en famille, dit Jean Macé dans la préface de son Théâtre. C'est en même temps, ajoute-t-il, un moyen précieux pour donner des leçons qui ne s'oublent pas, leçons de conduite, et même leçons de classes, si l'on veut en prendre la peine. Si je n'avais pas autre chose à faire, je m'engagerais volontiers à enseigner toute l'histoire de France, avec les dates, dans une série de pièces se suivant d'époque en époque. Mes élèves ne seraient peut-être pas en état de passer un examen, mais elles en sauraient certainement plus long que des liseuses de manuels. » Le théâtre du Petit-Château remplissait encore un autre but. Dans cette petite république, où parfois, comme dans les grandes, les passions entraient en jeu, la scène était un instrument de gouvernement. Pas de censure à redouter, puisque le gouvernement lui-même tenait la plume, et comme il pouvait à son aise gourmander les passions ! Jean Macé ne nous a offert, dans son livre, que quelques-unes des pièces qui composent le nombreux répertoire de la maison, celles qui « peuvent voyager à l'étranger, c'est-à-dire celles où ne figurent ni mademoiselle Ve-

renet (1), ni M. Macé, ni madame Macé, ni mademoiselle une telle, qui se scandaliserait probablement si l'on envoyait son nom courir le monde. » Elles ne valent point par l'intrigue ; Jean Macé n'est rien moins qu'un auteur dramatique ; mais il y a dans toutes une idée morale fort élevée. Le danger pour les œuvres de ce genre est la fadeur. Jean Macé a évité l'écueil avec un rare bonheur. Il intéresse, il charme comme toujours ; vous fermez le livre avec une douce émotion.

J'en dis autant des *Contes du Petit-Château*. Quand on parle de contes de fées, nous pensons tout de suite aux contes de Perrault. Ils ont fait les délices de l'enfance de tant de générations ! Je viens de les relire et non sans plaisir. C'est court, vif, net ; l'esprit de l'enfance est immédiatement et pour longtemps saisi. Jean Macé est moins alerte que Perrault, son récit va moins vite ; les aventures sont moins extraordinaires, il y a moins de rois, moins de cours, moins d'or et moins d'argent ; mais j'y trouve infiniment plus de cœur, plus d'émotion. Je crois aussi que l'enfant comprendra mieux la leçon morale que chaque conte porte en lui. Elle est plus simple, plus à sa portée. Les héros ne sont-ils pas des enfants eux-mêmes, placés, autant que le permet le voisinage des fées, dans les situations communes à tous ? De là vient aussi l'allure du récit qui vous emmène dou-

(1) La directrice du Petit-Château.

cement, révélant à chaque page l'affection de l'auteur pour l'enfance, son désir de lui faire entrer dans l'âme de bonnes pensées, de la rendre meilleure. Ce livre a été le bienvenu près des mères de famille. C'est assez dire que l'auteur, en l'écrivant, a fait œuvre utile et bonne ; il a atteint son but.

V

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES DU HAUT-RHIN

Nous avons, pour parler de Jean Macé, de sa vie et de son œuvre, un bonheur particulier : c'est qu'il a été lui-même, en quelque sorte son propre historien. Comprenant très bien qu'au point de la propagande, l'initiative individuelle ne vaut qu'autant qu'elle est portée à la connaissance de tous, il n'a négligé aucune occasion de dire et d'expliquer ses actes, franchement, fièrement même, avec le sentiment d'un devoir accompli. » Ce n'est pas le moment de faire de la modestie, écrivait-il dans le *Courrier du Bas-Rhin* du 29 janvier 1863, quand on a voulu prêcher d'exemple, et montrer aux timides, aux défiants, aux irrésolus, combien l'action est facile dès qu'on agit. » Articles de journaux ou de revues, comptes

rendus aux assemblées ou discours, livres même, il a usé de tous les moyens pour dire à chacun : j'ai fait cela et je ne suis qu'un simple professeur de demoiselles perdu dans un petit village; n'allez-vous pas en faire autant ? Il a réuni en un volume, en 1865, les divers articles publiés par lui dans les journaux alsaciens, sur le mouvement pour la fondation des bibliothèques populaires en Alsace; il y a joint les comptes rendus des séances de la commission administrative de la société des bibliothèques populaires du Haut-Rhin. Cela fait un petit livre plein de cette chaleur d'âme qui est un des caractères de Jean Macé et fort utile à consulter sur les premiers efforts de la propagande qui devait, quelques années plus tard, donner naissance à la Ligue de l'Enseignement. Le livre est intitulé : *Morale en action, mouvement de propagande intellectuelle en Alsace*. Jamais titre ne fut mieux justifié. Quel acte est plus moral, en effet, que l'effort pour l'amélioration intellectuelle de ses semblables ? Il ne s'agissait point alors de questions de parti. La politique et la religion étaient soigneusement bannies de cette propagande dont Jean Macé se faisait l'apôtre dès 1863. Il s'agissait seulement d'essayer de secouer la torpeur de l'esprit dans les campagnes, de répandre le goût de la lecture. Le reste viendrait à son heure, par surcroît, — j'entends la préoccupation du gouvernement de la chose publique, l'intérêt porté aux questions politiques. L'homme, une fois dégrossi, instruit, deviendrait

vite un citoyen. La conséquence était fatale. Mais d'en parler on s'en gardait bien. Le but était trop lointain. Et d'ailleurs l'Empire ne l'eût point permis. Il avait beau prendre une étiquette libérale ; il n'entendait pas qu'on lui créât la moindre difficulté, la moindre opposition. Où la politique et la libre pensée seraient venues se montrer, sentant là des levains hostiles, il eût prestement mis le holà !

C'est le secret du succès qui a couronné les efforts de Jean Macé d'avoir toujours nettement mesuré aux limites du possible l'étendue immédiate de son action. Prenant les choses telles qu'elles étaient, sans illusions sur les difficultés à vaincre, mais aussi sans défaillance, ne voulant que ce qui était possible le jour même, mais le voulant bien, afin de pouvoir le lendemain vouloir et faire davantage, il a marché sans cesse, progressant à mesure jusqu'au jour du triomphe final.

Dans une circulaire du 31 mai 1860, le ministre de l'instruction publique d'alors, M. Rouland, avait dit : « Doter les populations laborieuses d'un fond d'ouvrages intéressants et utiles est un besoin qui chaque jour se fait plus impérieusement sentir. Une vaste organisation de bibliothèques communales répondrait à ce but ; mais cette organisation présente des difficultés qu'un concours multiple de volontés et de sacrifices permettrait seul de résoudre complètement. »

C'était parfaitement juste ; malheureusement, ce

concours multiple de volontés et de sacrifices, ce concours de l'initiative individuelle, le gouvernement d'alors était moins que personne capable de le faire naître. La circulaire du ministre était restée lettre morte.

Ce que n'avait pu faire l'Empire avec toute sa force, Jean Macé, seul, sans autre aide que sa ferme volonté, allait l'entreprendre résolument et l'accomplir, — à travers bien des luttes, il est vrai, mais avec une gloire impérissable, donnant ainsi aux gouvernements et aux citoyens la mesure de ce que peut un peuple quand il veut et quand il agit.

A la fin de décembre 1862, un homme de bonne volonté se présentait à la mairie de Beblenheim, porteur de quelques livres sur le plat desquels avaient été gravés ces mots :

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BEBLENHEIM

On déposa ces volumes sur une planche dans une salle de la mairie. La bibliothèque de Beblenheim était fondée.

Cet homme de bonne volonté, a dit quelque part Jean Macé, non sans fierté, c'était moi.

Quand je dis que la bibliothèque était fondée, entendons-nous. De lecteurs, elle n'en avait point encore, et ce n'étaient certes pas les livres apportés par Jean Macé, le *Bulletin de la Société d'acclimatation*, qui devaient lui en donner. Jean Macé avoue qu'on

n'a jamais lu ces livres dans le village, et je le crois sans peine. Mais là n'était pas la question. L'important était de les voir figurer sur un rayon : une fois ceux-là placés, d'autres viendraient, et c'était ceux-ci qu'on lirait.

Un mois après, la création de la bibliothèque communale était adoptée par le conseil municipal de Beblenheim, une commission était nommée pour l'administrer, et une allocation de 50 francs votée. Jean Macé pouvait écrire : « Notre bibliothèque communale n'a pas encore de quoi remplir un seul rayon, mais elle existe. Qui sait ce qu'elle aura dans dix ans d'ici ? » Le 15 janvier 1865, elle possédait 345 volumes.

Un premier pas était fait. Jean Macé l'annonça immédiatement dans le *Courrier du Bas-Rhin*. Cet exemple appelait des imitateurs. Rien n'était plus facile que de le suivre. Le gouvernement lui-même n'avait-il pas été le premier à recommander l'œuvre ? Dans une circulaire adressée aux maires du département, le 30 juin de l'année précédente, le préfet du Haut-Rhin s'était fait l'interprète de la même pensée. Il avait même félicité Jean Macé et ses amis de leur initiative.

« Quiconque, disait Jean Macé, voudra se mettre en avant est donc assuré de ne rencontrer que des encouragements et des félicitations, ainsi que nous recevions déjà à Beblenheim avant même d'avoir commencé. L'autorité ne saurait manquer de favo-

riser de tout son pouvoir ceux qui se présenteront pour aider à l'accomplissement de son vœu. »

L'appel cependant, malgré la publicité qu'il reçut des journaux, ne sembla pas tout d'abord être entendu. Jean Macé n'avait pu faire qu'une bibliothèque, à lui seul, celle d'Ostheim, créée le 5 mai suivant, à deux pas de Beblenheim, quand au mois de juillet il reçut une lettre de Dornach, dans laquelle on lui demandait des renseignements sur la bibliothèque de Bebleinheim. Le signataire de la lettre était un des plus grands fabricants de Mulhouse, M. Engel-Dollfus. Jean Macé porta lui-même la réponse. L'homme qui, par sa situation, devait lui donner le solide point d'appui indispensable était trouvé.

La délibération du conseil municipal de Beblenheim concernant la bibliothèque était revenue de la préfecture avec des félicitations. Jean Macé avait aussitôt mis à profit cet indice de bonnes dispositions pour aller demander au préfet s'il verrait un inconvénient à ce qu'une société s'organisât pour aider dans le département à la création de bibliothèques communales, sous la condition bien entendu de se tenir en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse. Le préfet avait bien fait un peu la grimace, mais il avait promis l'autorisation.

Jean Macé dit cette promesse à M. Engel-Dollfus. De suite entre ces deux hommes, l'accord fut établi. Le 30 juillet, l'*Industriel alsacien* publiait un projet de statuts. Quatre mois après, le 29 novembre, l'as-

sociation se constituait : elle comptait dès ce premier jour 813 membres.

Voici les statuts qu'elle adopta :

SOCIÉTÉ DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES
DU HAUT-RHIN

« La société a pour but principal de propager l'idée des bibliothèques communales dans le département du Haut-Rhin, et de stimuler l'initiative locale dans toutes les communes où ses membres auront accès.

» Elle recueillera et publiera tous les ans les renseignements relatifs à ces bibliothèques, décernera des primes d'encouragement aux communes qui se seront le plus distinguées, et des récompenses honorifiques aux bibliothécaires qui auront montré le plus de zèle, prendra en main la cause des bibliothèques dans les cas de contestations, et subsidiairement aidera à leur établissement par dons d'argent quand cela sera reconnu nécessaire.

» Elle s'interdit tout achat direct et toute désignation officielle de livres, voulant se tenir en dehors des préférences d'opinions et de librairies, ses membres se réservant d'aider de leurs conseils ceux qui s'adresseront à eux.

» Un comité de vingt-quatre membres sera nommé dans la première réunion de la société, et soumis tous les ans à la réélection par tiers, tiré au sort.

Les membres sortants seront rééligibles. En cas de partage des voix, celle du président sera prépondérante.

» Il y aura une réunion annuelle de la Société, dont le jour sera fixé par le comité, et une réunion mensuelle de son comité.

» Chaque membre paiera une cotisation annuelle de 5 francs. Elle sera recueillie dans chaque canton par un délégué de la société et versée par lui entre les mains du comité, qui aura seul droit de disposer des fonds.

» Les bibliothécaires seront de droit membres de la société, sans cotisation.

» Il sera rendu compte, en séance annuelle, de l'emploi des fonds, et de la situation financière de la société.

» La société s'interdit toute intervention étrangère à la cause des bibliothèques communales, dans l'intérêt exclusif desquelles elle est fondée.

» Nulle modification aux présents statuts ne pourra être proposée qu'en assemblée générale, après avoir été soumise au comité dans sa réunion précédente. »

C'était là, pour parler plus justement, une société d'encouragement à la formation des bibliothèques.

Son action ainsi déterminée, il était difficile que les adhésions ne vinssent pas. Le préfet du départe-

ment donnant son concours, quelles objections eût-on pu faire? C'est à la préfecture même, en effet, et sous la présidence du préfet, M. Paul Odent, qu'avait eu lieu la réunion du 29 novembre.

Le nom du président qui fut nommé est à retenir. C'est celui d'un homme que son patriotisme recommande particulièrement au respect de tous les Français, M. Jean Dollfus, le grand fabricant mulhousien. On sait l'attitude courageuse qu'il eut pendant la guerre. Il représente aujourd'hui, avec la même obstination patriotique, les protestations de ses compatriotes au Reichstag allemand.

Jean Macé fut le secrétaire.

Les vingt-deux autres membres du comité étaient des industriels, des avocats, des fonctionnaires, des professeurs. Quant aux adhésions, elles étaient venues de tous côtés, d'hommes appartenant à toutes les classes, à toutes les confessions, à toutes les opinions. Cette diversité d'éléments fut la sauvegarde de la société contre les attaques auxquelles son œuvre n'allait pas manquer de l'exposer. Comment, en effet, accuser sérieusement de parti pris au service d'une opinion politique ou d'une secte religieuse une association ainsi composée? Le clergé tonna cependant. Plus d'une fois les chaires des églises du Haut-Rhin retentirent des anathèmes lancés contre la société. Non que les livres ainsi répandus parussent mauvais au clergé; mais, comme le dit un jour le curé de Kientzheim au maire de son village fort

ému de l'avoir entendu traiter en pleine église Jean Macé d' « assassin d'âmes » :

— Ceux-là, soit ; mais quand il les auront lus, ils en liront d'autres !

Tous les mois, le comité de la société se réunissait à Mulhouse, chez son président. Nous connaissons, par le livre de Jean Macé, les procès-verbaux des séances que tint le comité la première année. Ils sont intéressants parce qu'ils nous présentent pour ainsi dire jour par jour l'effort de propagande de la société ; nous voyons là quelle activité fut dépensée, comment chacun prit sa part de l'œuvre, eut à cœur de contribuer à son succès. Aussitôt rédigés, ces comptes rendus étaient mis par les journaux sous les yeux du public et ainsi, la preuve étant faite chaque mois de l'utilité de la société par son action même, l'attention publique s'éveillait, pour grandir et porter ses fruits. Le 3 novembre 1863, quand la société tint à Mulhouse sa première assemblée générale annuelle, son trésorier pouvait résumer d'un mot son œuvre en disant que les bibliothèques créées, depuis un an, dans le Haut-Rhin, avaient absorbé pour plus de 6,000 francs de livres.

Dans un rapport très complet lu à cette assemblée, Jean Macé raconta par le menu la création des diverses bibliothèques. Son rapport n'a pas seulement pour nous la valeur d'un document historique. Nous y trouvons, exposées à mesure que son auteur déroule les faits, les indications les plus précises

sur la fondation des bibliothèques dans les campagnes. Bien des progrès ont été réalisés depuis 1864; dans l'Est surtout, très restreint est le nombre des communes qui n'ont pas, si petite et si mal fournie soit-elle, une bibliothèque. Mais il est encore assurément, dans l'Ouest et dans le Midi, des contrées déshéritées où une impulsion énergique serait nécessaire. Aux hommes de cœur qui voudraient tenter de la donner, nous conseillons la lecture du rapport de Jean Macé à la société des bibliothèques du Haut-Rhin. Il prêche et conseille d'exemples.

Vingt bibliothèques communales avaient été créées dans l'année. Avec les bibliothèques des villes, deux ou trois bibliothèques dont la société ou ses membres n'avaient pas patronné l'organisation, et sept créées par les membres de la société avant la réunion du 29 novembre 1863, cela faisait 33 communes pourvues de bibliothèques dans le département qui comptait 491 communes. Faible chiffre, en apparence, mais qui ne laisse pas cependant que d'être élevé, si l'on examine la méthode qu'on avait décidé de suivre.

Créer d'un coup les bibliothèques, à force d'argent, en donnant aux communes sans qu'elles en fissent la demande, des collections de livres, la société n'y songeait guère. Elle eût pu peut-être, en procédant ainsi, présenter au public, à la fin de l'année, un chiffre plus élevé de créations; mais quelle vitalité eût été celle de ces bibliothèques? Il

s'agissait moins de créer des bibliothèques dans les communes que de les faire créer par les communes elles-mêmes. Il fallait déterminer un mouvement d'opinion, faire comprendre l'utilité, la nécessité d'une bibliothèque, amener les esprits à ce point que la création de la bibliothèque ne fût pas l'œuvre propre de quelques citoyens dévoués, mais une œuvre communale, arrêtée, décidée, sanctionnée par le conseil municipal qui lui donnerait asile dans le bâtiment municipal et lui voterait un subside. Ainsi compris, le rôle de la société des bibliothèques du Haut-Rhin était nécessairement plus hérissé de difficultés ; mais, pour être plus lents à venir, les résultats, une fois acquis, n'en devaient être que plus sérieux, plus assurés de vivre.

J'extrais du rapport de Jean Macé ce qui concerne la bibliothèque de Beblenheim :

« La fondation de la bibliothèque de Beblenheim a été le point de départ du mouvement dans le département. C'est peut-être celle dont les commencements ont été les plus modestes, et dont l'histoire est la plus encourageante pour ceux qui pourront être tentés d'essayer d'une fondation du même genre. Les 12 premiers volumes, rangés à terre sur une planche, en attendant mieux, et offerts de suite à la circulation, ont plus que centuplé en moins de deux ans, grâce aux dons qui lui sont arrivés de partout, et l'intérêt assez médiocre qu'elle inspirait

d'abord, est allé toujours en augmentant. La commune, qui n'a acheté encore que pour 16 fr. 10 c. de livres, aura payé bientôt plus de 400 fr. de reliure. De décembre 1862 à la fin de juillet 1863, 50 volumes seulement avaient été lus : on en compte aujourd'hui 860. Une grande armoire faite au printemps de 1863 pour recevoir les livres, et placée dans un corridor de la maison d'école pour ne rien déranger, a fini par devenir insuffisante. Il a fallu en commander une autre, et le corridor devenant trop petit à son tour, on a fait une place dans la grande salle de classe, où la bibliothèque a trouvé enfin un domicile sérieux. Elle finira probablement par être un jour chez elle ; mais c'est un détail accessoire dont elle peut se passer impunément. Un premier catalogue avait été distribué dans la commune au mois de novembre dernier. Un second est devenu nécessaire : il vient d'être imprimé ces jours-ci. Il est question d'établir à Beblenheim le système de Ribeauvillé (1). Présentement on s'en tient à une taxe de 5 cent. par volume prêté, avec faculté d'emprunt gratuit pour ceux qui le réclameraient : personne ne l'a encore réclamé. Du reste, c'est là le seul article du règlement. On vient prendre les livres quand on veut, et on les rapporte quand on les a lus. La commission a

(1) Le prix de la location est de 5 cent. par volume, mais on a établi des abonnements à l'année, qui sont considérés en même temps comme des souscriptions, et dont le taux varie de 5 fr. à 10 fr., au gré des souscripteurs (Même rapport).

voulu attendre qu'il se produisît des abus pour les réprimander par une réglementation, et comme il ne lui est venu jusqu'à présent aucune espèce de réclamation, comme il n'y a pas eu un seul volume égaré ou gâté, elle attend encore. »

Deux ans plus tard, à la fin de 1866, les bibliothèques communales du Haut-Rhin étaient au nombre de 83.

VI

LA LIGUE. — MANIFESTES ET PREMIÈRES ADHÉSIONS

Pendant que dans l'étendue restreinte d'un de nos Départements, Jean Macé s'efforçait ainsi de mettre l'initiative individuelle au service des idées d'instruction, un autre mouvement, inspiré par la même pensée généreuse, mais singulièrement facilité par la liberté constitutionnelle du pays dans lequel il était provoqué, et prenant la tâche de plus haut, se donnant la mission de pousser à l'enseignement de toutes les manières, se produisait en Belgique. Là, comme avait fait chez nous la loi de 1850 une loi de 1842 avait remis l'enseignement aux mains ecclésiastiques. Il s'agissait de réagir contre cette prédominance, exclusive et intolérante, du clergé. Quelques libéraux formèrent le projet d'une association

qui, ramifiée sur tout le pays, grouperait, dans chaque canton, dans chaque commune, les esprits pénétrés de la nécessité de changer un tel ordre de choses, et par les mille formes de sa propagande déterminerait un courant d'opinion, en même temps qu'elle étudierait les réformes à faire, les perfectionnements à apporter dans les diverses branches de l'enseignement et au besoin tâcherait elle-même de les réaliser. Ce serait l'armée, en quelque sorte, de l'enseignement laïque, progressiste et libéral. L'association fut créée au commencement de 1865. On l'appela la *Ligue de l'Enseignement*.

Au mois de septembre 1866, elle tenait à Liège ses secondes assises annuelles ; Jean Macé, qui s'était empressé de se faire inscrire parmi ses membres, fut frappé des merveilleux résultats déjà obtenus. Il trouvait là, appliquée depuis un an et demi, l'idée qu'il avait conçue et dont la création de la Société des bibliothèques du Haut-Rhin n'était que la manifestation partielle. L'heure n'était-elle pas venue de faire semblable chose en France ? Nos voisins étaient un vivant exemple à offrir à tous. En les quittant, Jean Macé dit à ses amis belges son intention. On lui répondit par des sourires. En France, y pouvait-il songer ? sous le gouvernement impérial ? Et la liberté d'agir, où la prendrait-il ? Pour un peu, on l'eût traité de naïf.

Loin de le décourager, cette sorte d'incrédulité lui fut un stimulant. Il rentra chez lui fermement dé-

aidé à tenter quelque chose. La Société des bibliothèques du Haut-Rhin avait réussi, pourquoi n'en ferait-il pas de même de la Ligue ?

Le 25 octobre, Jean Macé lançait un premier appel à ses concitoyens dans *l'Opinion nationale*. Il exposait l'organisation de la Ligue belge, puis se demandait pourquoi nous n'aurions pas aussi notre ligue de l'enseignement.

« Nous ne sommes pas tout à fait, c'est vrai, ajoutait-il, dans les mêmes conditions que nos voisins. Il nous faut des autorisations dont ils n'ont pas besoin, et le programme à présenter devra probablement être moins large que le leur. Mais quand il s'agit d'un intérêt aussi majeur pour le pays, ce qu'on ne peut pas faire doit-il jamais empêcher de chercher à faire ce qu'on pourrait ? Une coalition organisée dans tous nos départements entre tous les hommes de bonne volonté qui ne demandent qu'à travailler à l'enseignement du peuple, sans plus, cette coalition ne serait pas de trop pour ce que nous avons à faire. Les Belges en sont encore à se préparer au suffrage universel, et nous le tenons : il nous tient, si vous aimez mieux. »

Il terminait par ces mots :

« Pourquoi, puisqu'on parle de remanier notre système militaire, pourquoi, à côté de l'armée régu-

lière, ne chercherions-nous pas à organiser aussi la landwehr de l'enseignement? Je serais bien étonné si l'ordre public y perdait quelque chose. »

Deux jours après, il recevait une lettre lui apportant trois souscriptions à la nouvelle Ligue. Trois humbles, trois petits, de ceux-là mêmes auxquels il fallait précisément donner cette instruction distribuée insuffisamment par l'école, comprenant d'instinct la noblesse de la pensée, la grandeur de l'œuvre, s'inscrivaient chacun pour cinq francs par an. Il faut dire leurs noms. C'était Antoine Mamy, conducteur-chef au chemin de fer de Lyon, Jean Petit, tailleur de pierres, et Larmier, sergent de ville, ce dernier signataire de la lettre. Jean Macé s'est applaudi plus tard d'avoir eu la fortune que les premiers adhérents à son œuvre fussent ainsi choisis par le sort. Le danger était en effet, dans les noms mêmes qui allaient abriter les premiers pas. Il importait de ne paraître attaché ni à l'opposition ni au gouvernement. Cette première adhésion venait à merveille. « Un sergent de ville ! On ne pouvait pas crier à l'opposition. Ce n'était pas non plus précisément un personnage gouvernemental, flanqué surtout qu'il était d'un conducteur de chemin de fer et d'un tailleur de pierres. »

Cette lettre constituait une sorte de mise en demeure de mettre le projet à exécution. Jean Macé annonça immédiatement que le « projet d'établisse-

ment d'une Ligue de l'enseignement » en France
comptait déjà quatre adhérents, lui quatrième. Il
priaient tous ceux qui voudraient se joindre à eux de le
lui faire savoir avec le chiffre de leur cotisation.

« Je me charge provisoirement, écrivait-il à l'*Opinion nationale*, de recueillir les premières adhésions
en attendant que le projet réunisse les deux condi-
tions nécessaires à sa réalisation, le concours des
bons citoyens et l'assentiment des autorités, et je ne
vois rien qui fasse désespérer de l'un plus que de
l'autre.

» Ayez, je vous prie, l'obligeance de publier ce
simple avis, qui me paraît suffisant pour entamer
l'affaire. Elle fera son chemin toute seule, si l'heure
est venue. »

Apparemment l'heure était venue, car les adhé-
sions arrivèrent en masse et bien vite à Beblenheim.
C'étaient des félicitations, des envois d'argent, des
demandes d'explications surtout, des propositions
de programmes. Ce dernier point était particulière-
ment délicat. Quelles explications précises pouvaient
être données sans danger de voir aussitôt le mouve-
ment entravé ? Les ennemis-nés de la Ligue en
eussent immédiatement et avidement profité. Il
fallait pour l'instant se renfermer dans le domaine
de l'idée pure ; quand les adhésions seraient réunies,
nombreuses, on verrait à l'application. C'est ce que

Jean Macé répondit dans un article qu'inséra l'*Opinion nationale* du 15 novembre. Il s'engageait à centraliser les adhésions et à publier, à intervalles déterminés, le bulletin des résultats obtenus. En même temps, il ouvrait une souscription pour couvrir les frais d'impression et d'envoi du bulletin. « On avisera, quand il y aura lieu, au moyen de réunir une première assemblée générale où l'on conviendra des statuts de la Ligue et du plan d'organisation à présenter à l'assentiment du gouvernement. » Jusquelà, l'idée seule existant, il n'y avait rien à demander au gouvernement, et par conséquent pas de crainte de refus à essuyer. La propagande pour l'idée n'avait qu'à suivre son cours. Ainsi déterminée, elle était inattaquable. Jean Macé ajoutait :

« Nous sommes mal placés en Alsace pour endurer patiemment le sommeil de l'initiative individuelle dans notre pays. Nous y recevons de première main les mépris parfois inintelligents de nos voisins, qui ne se rendent pas encore bien compte de la partie qui se joue en France depuis dix-huit ans. Il est temps de leur apprendre, s'ils ne le voient pas déjà, qu'un gouvernement dont la force principale est dans le peuple, n'empêchera jamais personne de travailler pour le peuple quand il n'y verra pas un sujet d'inquiétude personnelle ; qu'il ne saurait l'empêcher de gaieté de cœur sans se diminuer, forcé qu'il est de donner lui-même l'exemple, et qu'on aura

« toujours le pouvoir de faire ce qui est utile partout où l'on cessera de s'occuper de lui, ce qui n'est pas bien difficile après tout, quand on s'est donné quelque chose à faire. Je sais bien quel sera l'ennemi de notre Ligue de l'enseignement, là où elle cherchera à s'organiser : ce ne sera pas le gouvernement. »

Il concluait ainsi :

« Je fais appel à tous ceux qui conçoivent la Ligue future comme un terrain neutre, politiquement et religieusement parlant, et qui placent assez haut la question de l'enseignement populaire, dans le sens strict du mot, pour accepter de la servir toute seule sur ce terrain-là, abstraction faite du reste. Ce ne serait pas la peine d'essayer, si l'on voulait autre chose. On ne vivrait pas, en supposant qu'on pût parvenir à naître. »

Il faut considérer cet article du 15 novembre 1866 comme le véritable manifeste d'entrée en campagne de Jean Macé. Il marque la vraie date de fondation de la Ligue. De ce jour, en effet, était tracé et pour toujours son grand rôle : la stimulation de l'initiative individuelle en matière d'instruction.

Immédiatement furent mises en circulation des listes d'adhésions à la formule suivante :

« Les soussignés, désireux de contribuer person-

nellement au développement de l'instruction dans leurs pays, déclarent adhérer au projet d'établissement en France d'une Ligue de l'enseignement, au sein de laquelle il demeure entendu qu'on ne servira les intérêts particuliers d'aucune opinion religieuse ou politique.

» Ils s'engagent à en faire partie quand elle sera constituée, et à souscrire annuellement chacun pour la somme portée à la suite de son nom. »

Un mois après, le 15 décembre, 510 adhésions étaient déjà parvenues à Beblenheim ; le 15 février suivant, on en comptait 2,109 ; le 15 mai, elles atteignent le chiffre de 4,075. Les recettes de la souscription s'étaient élevées à 7,202 fr. 35, les dépenses à 2,928 fr. 95. Un an après la publication du manifeste, le 15 novembre 1867, Jean Macé pouvait annoncer, dans son « rapport sur la première année de propagande de la Ligue de l'enseignement en France », qu'au 1^{er} novembre, les adhésions étaient au nombre de 4,792, dont 4,751 pour la France, réparties sur 77 départements ; 41 étaient venues des pays étrangers, Belgique, Angleterre, Allemagne, Suisse, Italie, Russie, Égypte, États-Unis et jusque de Singapour.

Douze départements seulement, sur 89, n'avaient rien fourni à la Ligue : c'étaient les Alpes-Maritimes, l'Ariège, l'Aude, les Basses-Alpes, la Corrèze, la Corse, les Côtes-du-Nord, la Haute-Loire, le Lot, la

Savoie, Vaucluse et la Vendée. Dans les autres, les adhésions n'étaient pas également nombreuses. 11 départements n'en offraient chacun qu'une, 5 en offraient deux, 4 en offraient trois, d'autres quatre, cinq, six; mais dans la Moselle on en comptait 111, dans le Var, 125; dans le Loiret, 158; dans le Rhône, 176; dans la Seine-Inférieure, 217; dans la Marne, 238; dans les Vosges, 292; dans le Haut-Rhin, 401. La Seine avait le plus gros chiffre, 1,268.

Bien entendu, ces chiffres représentent les adhésions enregistrées à Beblenheim par Jean Macé; la Ligue, en réalité, en réunissait davantage, si l'on veut bien songer que n'étant qu'à l'état d'idée, de projet, elle pouvait revendiquer à bon droit, comme siens, tous ceux qui, sans avoir encore donné leurs noms au fondateur, avaient déjà commencé, dans leur ville ou leur village, à mettre en action sa pensée.

Des cercles locaux, en effet, s'étaient déjà formés; des commencements d'organisation étaient faits. On agissait sur place, au hasard des situations, se groupant autour des hommes d'initiative. C'était bien la vraie marche à suivre pour arriver à la constitution de la Ligue. Celle-ci se formerait plus tard, d'elle-même, par le simple rapprochement nécessaire des groupes dans leurs intérêts communs, par leur fédération, sans qu'on eût lancé aucun projet d'ensemble, dangereux au début, parce que, renfermant toujours quelques énigmes, il laisse place aux

crainces, et en eût certainement suscité au gouvernement d'alors qui l'eût arrêté au passage.

Jean Macé, d'ailleurs, avait conseillé d'agir ainsi. Bien qu'il eût tenu, dans son manifeste du 15 novembre, à ne pas s'expliquer sur le programme et le plan qu'il avait conçus, il avait bien fallu qu'il cédât aux questions réitérées et posées de tous côtés.

« La marche suivie en Belgique, dit-il, dans le second bulletin, aurait été plus conforme, je le sais bien, aux habitudes reçues en pareille affaire, aux nôtres surtout.

» Un premier groupe d'hommes s'est formé à Bruxelles. Il a nommé une commission chargée d'élaborer un projet de statuts, et les statuts adoptés en assemblée générale des membres fondateurs, on a commencé à recueillir les adhésions et à provoquer la formation de cercles locaux, mis en possession du reste par les statuts d'une entière liberté d'action.

» Chez nous, la Ligue de l'enseignement aura passé par un autre chemin pour arriver en somme au même résultat. Le fondateur — je suis bien forcé d'employer ici le singulier — a préféré, pour des raisons qu'il a cru bonnes, partir tout seul, d'un village, sans statuts dans sa poche, un bagage dont il lui était facile de se faire un cadeau, et provoquer tout d'abord les adhésions à l'idée pure et simple et les créations de cercles locaux, laissant aux adhérents le soin de se donner après coup la constitution

qui leur conviendrait, aux cercles locaux celui de s'organiser d'eux-mêmes comme ils l'entendraient, pour procéder ensuite, par délégation, à l'organisation centrale.

» Depuis si longtemps qu'on parle ici du besoin de décentraliser et de réveiller dans le pays l'initiative individuelle, on aurait dû, ce semble, acclamer cette façon de prendre le taureau par les cornes, en abandonnant résolument le principe de l'impulsion centrale pour mettre la circonférence en mouvement vers un centre de sa création. Beaucoup, en effet, l'ont trouvée de leur goût. Mais l'habitude de recevoir des directions fait qu'on se croit perdu dès qu'on ne sent plus une main qui vous tienne. La grande objection qu'ont rencontrée partout les propagandistes de la Ligue est précisément ce qui aurait dû en faire partout le mérite principal, comme conception, l'absence de direction imposée. »

Il écrivait cela le 20 février 1867. Mais dès le lendemain presque de l'apparition de son manifeste du 15 novembre, on lui posait déjà la question : « Où est le gouvernement ? Il en faut un. » Et dans une lettre adressée au rédacteur de la *Gironde*, le 1^{er} décembre, il répondait : Non, la Ligue ne sera pas, elle ne doit pas, elle ne peut pas être gouvernée. Comment gouvernerait-on ces efforts de bonnes volontés, aussi divers dans leurs modes et dans leurs buts que les temps, les lieux, les hommes au milieu

desquels ils sont faits ? Le pourrait-on d'ailleurs, quel besoin s'en faisait sentir ? Et il citait l'exemple d'un maire des Pyrénées-Orientales qui s'était mis de moitié avec l'instituteur dans les cours d'adultes de son village.

« Qui lui a dicté son devoir à celui-là ? Qui lui a envoyé sa direction ? Quel programme a-t-il fait venir de Paris pour enseigner ce qu'il savait à ses concitoyens illettrés ?

» Des *activités personnelles*, voilà ce qu'il faut à la Ligue. C'est par là qu'elle vivra et qu'elle fera. »

Ce qui se passait au sein du Comité de la Société des Bibliothèques du Haut-Rhin pouvait d'ailleurs servir d'exemple.

« Nous n'avons autorité sur personne, écrivait Jean Macé au rédacteur de l'*Industriel alsacien*. Chaque commune fait sa bibliothèque et l'administre comme elle l'entend. Nous n'avons rien à faire entre nous qu'à constater les résultats obtenus, nous communiquer les tentatives faites pour propager notre œuvre, chercher quels moyens, quels hommes on pourrait employer pour la faire entrer dans les cantons rebelles, extraire enfin de notre correspondance les renseignements utiles. Le bulletin de nos séances en porte ensuite le résumé à la connaissance de tous les membres de la Société. Il va même plus loin, si vous

vous le rappelez, et nos publications n'ont peut-être pas été inutiles au mouvement de bibliothèques populaires qui se répand aujourd'hui par toute la France.

» C'est à ce que j'avais sous les yeux que j'ai pensé en émettant une idée que je n'ai pas rapportée de Belgique. C'est elle qui m'y avait fait aller.

» Élargissez le cadre de notre œuvre des bibliothèques pour y faire entrer toutes les formes possibles de l'enseignement populaire ; étendez à toute la France ce qui est circonscrit ici dans un département ; vous aurez juste notre Ligue de l'Enseignement telle que je la conçois.

»..... Au surplus, j'en vois une (une organisation), en gros, qui me paraît à peu près forcée. Les cercles locaux commenceraient par s'organiser partout où les adhérents pourront former un noyau suffisant. Ils s'entendraient entre cercles voisins, si leurs membres ne sont pas assez nombreux, pour envoyer des délégués à une première assemblée générale qui réglerait ce qu'il y aura à régler. Le tout sous l'œil de l'autorité et d'accord avec elle, c'est entendu. Je ne demanderais pas mieux pour mon compte, quand bien même ce ne serait pas nécessaire. »

Cette assemblée, Jean Macé eût désiré qu'elle se tint à Paris, au moment de l'Exposition de 1867.

Il ajoutait :

« Maintenant cette Ligue une fois constituée, une

fois organisée, que fera-t-elle? Elle fera ce qu'elle voudra.

» Je suppose les hommes qui la composeront assez grands garçons pour que je ne me fatigue pas en ce moment la tête à le trouver pour eux. »

Dans son premier bulletin, qui porte la date du 15 décembre 1866, Jean Macé reproduisait cette lettre en la faisant suivre d'observations destinées à rendre plus explicite encore sa pensée :

« Quand des Settlers américains s'en vont droit devant eux à la recherche d'un établissement dans le Far West, savent-ils toujours où et comment ils le feront? Ce qu'ils savent, c'est qu'ils sont des hommes et qu'il y a de la terre à défricher là-bas. Allez voir dix ans après à l'endroit où ils se sont arrêtés. Vous y trouverez une ville dont il est bien certain qu'ils n'avaient pas le plan dans leur poche quand il sont partis. Elle est faite pourtant.

» Ainsi se fera notre Ligue, si nous sommes des hommes. »

L'initiative individuelle, c'était donc là surtout ce qu'il fallait susciter. Mais quel inconnu dans notre pays! L'Empire ne l'encourageait guère, et pour cause. On s'était habitué à tout attendre du pouvoir, d'une direction supérieure. Et de direction, il n'y en avait pas, dans la Ligue. Jean Macé ne voulait pas,

et avec raison, sous peine de voir périr son œuvre avant d'être née, qu'il y en eût.

J'insiste sur ces débuts de la Ligue, sur les difficultés que rencontra Jean Macé à bien faire entrer sa pensée dans les esprits, les explications dans lesquelles il dut, à fréquentes reprises, se répandre, parce que là même se trouve la caractéristique du rôle de la Ligue. Elle est, avant tout, une œuvre d'initiative, d'émancipation, d'affranchissement intellectuel. Permettre à l'esprit de se diriger lui-même, de chercher sa voie, la reconnaître, la suivre, voilà son but. Il fallait donc laisser aux groupes le soin de s'organiser, de se constituer librement, à leur volonté, en s'inspirant des circonstances et des besoins locaux. N'était-ce pas d'ailleurs le meilleur moyen, le plus sûr, de donner à la Ligue les bonnes et fortes assises qui devaient garantir sa durée ? Moyen lent peut-être ; mais c'était contre la torpeur, le mal même qui causait cette lenteur, qu'on devait lutter et le pouvait-on efficacement d'autre manière ? Pour la même raison, une fois constitués, les groupes devaient rester libres de leur action. Le bureau qu'aurait à nommer la Ligue, quand la fédération serait un fait accompli, ne pourrait en rien toucher à cette liberté.

« Le bureau qui la représentera, tel que je le conçois, disait Jean Macé dans son premier bulletin, ne sera pas un rayonnement du centre à la circonfé-

rence, mais de la circonférence au centre, ce qui est bien différent. Nommé et soutenu par tous les groupes qui se seront organisés d'eux-mêmes sur tous les points du territoire, pour travailler, *sous toutes les formes possibles*, à la propagation des connaissances utiles — je garde le mot qui est bon, — il n'aura l'entreprise d'aucune œuvre spéciale, et ne sera qu'un centre de publicité pour toutes les œuvres existantes, un centre de renseignements où l'on pourra venir puiser pour en créer de nouvelles, ou développer celles qui existent déjà. Son œuvre, à lui, sera de déterminer les dévouements obscurs pour les mettre en lumière, de servir de point d'appui aux efforts isolés, trop souvent impuissants à triompher des obstacles locaux, de susciter les hommes et de provoquer des efforts dans les endroits qui dorment en mettant sous les yeux de tous l'exemple de ceux qui ont essayé de faire et qui ont réussi. Il n'y a rien là dedans qui puisse porter ombre à qui que ce soit. »

Ainsi se trouvait posée nettement et dès le premier jour l'indépendance absolue de chaque groupe. Les sociétés d'instruction déjà existantes pouvaient se rallier, se faire inscrire, sans rien changer à leur mode d'action et d'existence.

Un autre écueil à redouter était dans les dispositions mêmes de l'autorité. De quel œil verrait-elle la

création d'une Ligue? Elle y voudrait sans doute avoir l'œil et la main.

« L'œil, oui, tant qu'elle voudra, écrivait au *Temps* Jean Macé le 1^{er} décembre 1866 ; cela ne nous gênera jamais, n'ayant rien à faire qu'elle ne puisse voir.

» La main : non ; ni elle ni personne. »

Et pour qu'elle n'eût pas la tentation de l'y mettre, Jean Macé recommandait d'observer strictement l'engagement pris dans la formule d'adhésion. Il revenait sur l'exemple de la société des bibliothèques du Haut-Rhin « qui fonctionne en toute liberté depuis trois ans passés, sans que l'autorité y ait mis encore une seule fois, je ne dirai pas la main, mais l'œil, ce qui est plus. »

« Il est vrai que nos fenêtres sont ouvertes et qu'on sait fort bien qu'il n'est pas nécessaire d'y regarder. »

C'est sur ce pied-là qu'il fallait absolument mettre la Ligue.

« Ceux qui signent en ce moment des listes d'adhésions s'y engagent en les signant, et je n'admets pas qu'on prenne un engagement pour rire, quand rien ne vous y force. Cela étant, en quoi l'au-

torité pourra-t-elle nous gêner dans l'exercice de nos fonctions ? »

D'ailleurs, le fonctionnement des sociétés déjà organisées était fait pour rassurer le gouvernement.

« Il ne peut que gagner, disait Jean Macé, dans le premier bulletin, à ce que ceux dont il croirait devoir se méfier viennent s'enrôler avec les autres dans la grande croisade nationale contre l'ignorance ; et ceux-là aussi ne peuvent qu'y gagner. Les plus ardents se calment quand ils se sentent pris dans l'engrenage d'une œuvre utile : je me sens fort de ma propre expérience pour l'affirmer. C'est une loi d'ordre physique aussi bien que d'ordre moral, la loi de conversion de la chaleur en mouvement. »

Et de fait, l'ennemi ne vint pas de ce côté. Il est vrai que la neutralité politique et religieuse fut strictement observée.

VII

LE MOUVEMENT DE LA LIGUE

La Ligue allait entrer dans la seconde phase de son mouvement. Dès le 15 mai 1867, Jean Macé trouvait déjà suffisant le nombre des adhésions recueillies, pour qu'il fût possible de songer à la convocation d'une assemblée générale de la Ligue ; il l'annonçait pour le 15 novembre prochain à Paris, juste un an après la publication de l'appel définitif. La date était bien choisie pour permettre de juger des progrès accomplis.

L'Assemblée ne put avoir lieu, l'autorisation ministérielle étant parvenue trop tard, le 7 novembre seulement. Dès le 1^{er}, Jean Macé avait annoncé par circulaire l'ajournement de la réunion ; mais en même temps, il adressait à tous ses correspondants

le projet de statuts qui devait y être discuté. Il le soumettait à leur examen individuel et invitait les groupes déjà formés, ou en voie de formation, à le mettre en discussion.

Voici ce projet :

Article 1^{er}. — La Ligue de l'Enseignement a pour but de provoquer par toute la France l'initiative individuelle au profit du développement de l'instruction publique.

Art. 2. — Son œuvre consiste :

1° A fonder des bibliothèques et des cours publics pour les adultes, des écoles pour les enfants, là où le besoin s'en fera sentir ;

2° A soutenir et à faire prospérer davantage les institutions de ce genre qui existent déjà.

Art. 3. — Il demeure entendu que, soit dans la composition des bibliothèques, soit dans l'enseignement des cours, soit dans le programme des écoles, fondés ou soutenus par la Ligue, on s'abstiendra de tout ce qui pourrait avoir une couleur de polémique, politique ou religieuse.

Art. 4. — Les membres de la Ligue resteront toujours juges du chiffre, de la durée et de l'emploi de la cotisation souscrite par eux.

Art. 5. — Ils se grouperont, comme ils l'entendront, en sociétés indépendantes, réglant elles-mêmes leur mode d'administration, la nature et l'étendue de leur action.

Art. 6. — La Ligue aura une agence, nommée et rétribuée par elle, chargée :

- 1° De propager l'œuvre ;
- 2° De publier le bulletin de la Ligue ;
- 3° De convoquer l'assemblée générale qui aura lieu tous les ans.

Art. 7. — L'agence rendra compte de sa gestion à une commission de contrôle, et publiera dans chaque bulletin l'état détaillé de ses recettes et de ses dépenses.

Art. 8. — Nulle modification aux présents statuts ne pourra être votée en assemblée générale sans avoir été au préalable communiquée à l'agence centrale, et portée par elle à la connaissance de toutes les Sociétés dont la Ligue se composera.

Ne pouvant rendre compte de la situation de la Ligue en assemblée générale, Jean Macé le fit dans un rapport écrit à cette même date du 15 novembre. Nous avons vu le chiffre des adhérents au 1^{er} novembre, 4,792 répartis sur 77 départements. Jean Macé en donnait le détail ; il passait rapidement en revue les groupes déjà formés, puis signalait l'attention avec laquelle le mouvement de la Ligue avait été suivi à l'étranger, en Italie, en Allemagne, surtout en Belgique. Il en prenait occasion pour faire appel une fois de plus à l'amour-propre national.

« Voici notre Ligue annoncée, reconnue, accla-

mée dans les autres pays ! Nous ne pouvons plus la laisser avorter sans un affront pour nous. Après avoir donné si clairement à entendre, par une telle affluence de signatures, que nous voulions faire cette chose-là, nous sommes engagés d'honneur à la faire.

» Un ami de Bruges, M. Ernest Discailles, m'a écrit, lecture faite de notre troisième bulletin :

« Qui donc affirmait que la France est morte, est
» bien morte à l'enthousiasme, aux grandes pen-
» sées, aux idées de solidarité et de dévouement ?
» Votre Ligue vient de lui donner un éclatant
» démenti. »

» Le démenti ne me paraît pas encore d'un éclat suffisant, voyant l'affaire de plus près, et il y en a d'autres, Dieu merci ! Il faut convenir pourtant que ce concours offert spontanément par tant de citoyens, que cette manifestation d'un besoin public, se produisant à ciel ouvert, sans autorisation préalable et sans l'ombre d'une entrave, depuis un an qu'elle a été provoquée, ont de quoi donner à réfléchir aux étrangers qui ne se font pas une idée parfaitement juste de l'état réel des choses dans notre pays, et qui nous croient trop facilement sur parole, quand ils nous voient le vilipender devant eux, avec un luxe d'abnégation qui leur paraît concluant, parce qu'aucun d'eux ne s'y laisserait aller s'il s'agissait du sien. Ils ne sont pas esclaves à ce point

des impulsions de l'idée ! Autant les querelles de supériorités nationales sont misérables, autant est légitime et sacré le sentiment d'honneur et de dignité personnelle qui fait qu'on ne veut pas déchoir, aux yeux d'autrui, dans la personne de son pays. C'est à ce sentiment-là que je fais appel auprès de ceux qui ont donné leur signature à la Ligue. Ils ne voudront pas faire dire, avec la preuve du fait, ce que j'ai entendu hasarder quand j'en ai parlé pour la première fois à l'étranger, qu'elle n'était pas possible en France. »

Le mouvement financier se chiffrait par 12,362 fr. 05 de recettes et 8,770 fr. 60 de dépenses.

A vrai dire, les cercles créés n'étaient pas nombreux, les groupes se constituaient lentement ; mais dans quelques-uns l'activité était grande, le zèle, le dévouement se dépensaient sans compter. Tel était le cercle messin.

Ce n'est pas à Metz, c'est dans un petit village du Meurthe-et-Moselle, à Chevilly, que s'était formé le premier cercle de la Ligue, dès le mois de décembre 1866. Mais c'était là une application de l'idée incomplète, précé-
mment restreinte dans son développement ; grâce à son milieu et aux ressources en hommes et en argent dont il disposait, le cercle messin devait avoir une tout autre importance. Sa fondation fait date dans l'histoire de la Ligue, 21 juin 1867. Jusque-là, en effet, l'idée avait pu se propager dans les jour-

naux sans être attaquée : ceux qui en devaient être les adversaires se réservaient pour son application. On le vit bien dès le lendemain de la constitution du cercle messin. La Ligue comptait à Metz 130 adhérents. Le préfet de la Moselle était M. Paul Odent, le même qui, à Colmar, avait autorisé la création de la société des bibliothèques du Haut-Rhin. Les promoteurs du mouvement lui demandèrent une autorisation de réunion qu'il accorda immédiatement. Des statuts furent adoptés. Le 28 juin, le préfet les approuvait. Le 11 août suivant, le cercle ouvrait une bibliothèque dans un local loué au centre de la ville et y commençait des cours dont le programme embrassa tout l'enseignement universitaire, moins le grec et le latin.

L'autorité n'avait fait nulle opposition. Le préfet avait autorisé ; l'évêque excommunia.

Le vaillant citoyen qui avait pris l'initiative du cercle messin, M. Vacca, professeur de sciences au lycée, était président de la loge maçonnique. Il avait trouvé là d'utiles et intelligents concours. L'évêque s'empara de ce fait pour signaler la Ligue de l'Enseignement et la Franc-Maçonnerie comme deux œuvres également détestables et fulminer de son mieux. « Nous croirions manquer à un devoir essentiel de notre charge pastorale, dit-il dans un mandement, si nous ne signalions à vos défiances une institution récente qui vient de se former dans notre ville épiscopale, sous la dénomination de *cercle messin de la*

Ligue de l'Enseignement. Tout nous rend suspects, et cette Ligue et les cours qu'elle a déjà ouverts.

» 1° Son origine.

» 2° Ses statuts : la société ne s'occupera ni de politique ni de religion.

» C'est [l'exclusion systématique de la religion. »

Plaisant reproche, en vérité. Si les hommes de la Ligue se fussent occupés de religion, quels cris n'eût-on pas jetés ? Ils n'en parlaient pas, leur crime était plus grand encore.

L'évêque ajoutait : « Quelques personnes, en adhérant à cette ligue du cercle messin, avaient cru donner leur concours à une œuvre bienfaisante ; en réalité, elles l'ont donnée à une œuvre de ces sociétés secrètes tant de fois condamnées par le Saint-Siège. »

L'ennemi se révélait. Disons-le tout de suite : cette première attaque fit du bien à la Ligue. Elle lui attira immédiatement les sympathies de la Franc-Maçonnerie, elle lui donna pour propagateurs dévoués tous les membres des loges qui, voyant dans la Ligue une œuvre sœur de la leur par la noblesse et la générosité de l'idée, l'utilité du but, ne lui marchandèrent point leur concours.

Ce mandement eut encore un autre résultat. Le ministre de l'instruction publique était M. Duruy. Il s'efforçait de transformer l'enseignement des jeunes filles en favorisant l'ouverture de cours laïques d'enseignement secondaire faits pour elles

par des professeurs de l'Université. Cela était peut-être plus grave encore aux yeux de l'évêque qui n'eut garde d'épargner le ministre et lui lança ses foudres en même temps qu'au F. Jean Macé. Après une telle communauté de sort, il était difficile que le gouvernement fît acte d'hostilité envers la Ligue.

Le cercle messin servit aussitôt d'exemple. A Reims, à Dieppe, à Colmar, au Havre, à Orléans, à Rouen, à Nancy, on se constitua à son image. Je ne cite que les principales villes. Le mouvement gagna rapidement, de proche en proche. Il franchit les murs des villes. Des villages eurent leur groupe. Il y eut, pendant l'année 1868 et la première partie de 1869, une véritable émulation. On en retrouve les échos dans le bulletin que Jean Macé publia de Beblenheim à partir du 15 mai 1868. C'est la chronique de la Ligue, avec ses efforts successifs, nombreux, variés, comme les hommes et les lieux. On assiste, en lisant ces pages, à l'envahissement de la France, progressif et régulier, par une idée. Jean Macé le raconte simplement, noblement, avec la sérénité d'âme qui convient au propagateur d'une si grande œuvre, sans s'arrêter aux attaques passionnées dont il est l'objet, et conseillant à tous cette hauteur de vues et cette générosité de sentiments. A peine, de temps à autre, rectifie-t-il une erreur grossière, dément-il une calomnie. Il a promis dès le premier jour de s'interdire toute polémique. Ainsi seulement, il aura, il conservera cette autorité morale né-

nécessaire pour maintenir l'œuvre dans les limites où elle doit se tenir, à l'écart de toutes luttes politiques ou religieuses. Il reste fidèle à cet engagement. Mais on sent à chaque page le sentiment de satisfaction profonde qui emplit son cœur à mesure que l'œuvre se propage. Une phrase, un mot le trahissent. L'apôtre, l'homme de labeur énergique et obstiné trouvait là même sa récompense, la plus douce et la plus sûre qui pût lui être donnée. Il raconte, il conseille, il encourage. A relire ces pages, ces articles, ces entrefilets même, nous qui connaissons l'homme, nous éprouvons un peu de l'émotion qu'il eut ressentir à les écrire. Par instants, il revient sur son œuvre, voulant une fois de plus en bien marquer le caractère. Sans doute, quelque part une attaque violente s'est produite, une appréciation calomniatrice, mensongère, du rôle de la Ligue, de son but. Il faut répondre. Jean Macé le fait en écrivant, par exemple, la *Philosophie de la Ligue*. Cela n'a que six pages, mais d'une élévation morale singulière. Lisez ce passage sur les principes religieux et politiques de la Ligue, car elle en a assurément, dit-il, et ce serait se méprendre sur le sens des mots, que d'interpréter l'abandon proclamé des luttes de controverse, comme l'absence de toute croyance précise en religion et en politique :

« Il y a deux manières d'échapper à la controverse : en se plaçant au-dessous ; c'est celle des in-

différents et des sceptiques, qui se taisent par mépris : en se plaçant au-dessus ; c'est celle des vrais croyants, c'est la nôtre, je ne crains pas de le dire. La Ligue, en imposant à ses membres le sacrifice des satisfactions personnelles de polémique, a mis si peu son œuvre en dehors du terrain religieux et politique, le seul sur lequel on puisse bâtir en grand, qu'elle ne pouvait espérer et ne compte, en effet, d'adhérents sérieux, de travailleurs utiles que parmi les citoyens actifs, je veux dire : agissant, et les hommes sincèrement religieux.

» Je m'explique.

» Si la répartition plus équitable, entre tous les membres de la grande famille humaine, du trésor de connaissances, le patrimoine commun, est posée comme une œuvre de justice sociale et de fraternité, elle devient par cela même une œuvre éminemment religieuse, dans le sens pratique et universel du mot.

» Les religions ont leurs dogmes, leur culte, leur sacerdoce, par lesquels elles diffèrent, et au nom desquels elles se combattent ; mais au fond de toutes, de toutes celles du moins auxquelles nous pouvons avoir affaire, se retrouve la loi du sacrifice volontaire aux idées de justice et de fraternité humaine. Cette loi, catholiques, protestants, juifs, mahométans, la reconnaissent également. C'est pour tous un commandement divin, dans lequel ils peuvent tous communier, et ceux-là même qui, ne vou-

lant ni dogmes, ni culte, ni sacerdoce, se font une sorte de point d'honneur de renier le mot de religion, ceux-là acceptent comme les autres le commandement divin de toutes les religions. Je ne sais pas d'école au soleil qui l'ait rayé de son programme. Quelle que soit l'épithète qu'ils lui aient trouvée, la sanction qu'ils lui conçoivent, ils peuvent se donner la main avec les autres quand ils viennent lui rendre l'hommage véritable, celui de la pratique, et je les crois alors plus religieux, ne leur en déplaise, que ceux qui l'enveloppent de formules sacrées, pour la fouler ensuite aux pieds par les actes.

» C'est l'acte en effet qui fait l'homme religieux, ce n'est pas la formule; c'est l'obéissance à la loi du devoir, et non pas sa conception métaphysique; et la controverse ne peut pas suivre ceux qui montent ensemble, du même cœur, à l'accomplissement du devoir universel d'amour et de justice. Sa place est plus bas, dans la région tourmentée où l'on se maudit pour des affirmations et des cérémonies. »

Jusqu'à la déclaration de guerre de 1870, sitôt suivie des désastres qui remplacèrent dans l'opinion toutes préoccupations par les angoisses de la lutte et arrêtaient brusquement dans sa marche ascendante le mouvement de la Ligue, on fut fidèle à une ligne de conduite si souvent et si noblement exprimée. Par là même la Ligue justifia, accéléra son succès. On fit de l'enseignement, dans le sens

strict du mot. Les grands cercles, ceux qui avaient à leurs dispositions les hommes, les locaux, l'argent, ouvrirent des cours à côté des bibliothèques, où se distribua, vulgarisé, un véritable enseignement pratique et scientifique. Le programme du cercle messin pour l'hiver de 1868 comporte des cours de comptabilité, d'arithmétique, de physiologie, d'hygiène, chimie, dessin graphique appliqué, lecture et écriture, mécanique, dessin d'imitation, allemand, économie industrielle, physique, géométrie descriptive, législation commerciale, dessin graphique, grammaire, histoire. Ces cours avaient lieu chaque soir de huit à neuf heures dans le local du cercle. On fit plus encore : on organisa des excursions, de véritables voyages dans l'Est, voyages d'études autant que d'agrément. A moins de parti pris, il était bien difficile de trouver à redire à une pareille œuvre.

A Metz, le préfet avait accordé immédiatement l'autorisation nécessaire ; à Rouen, le préfet témoigna du grand plaisir avec lequel il verrait se former le cercle rouennais de la Ligue de l'Enseignement. Le principal organisateur fut ici un homme dont le nom est encore à retenir comme celui d'un des champions les plus dévoués qu'ait eu la Ligue en province, M. Viénot, agréé au tribunal de commerce de Rouen. Le cercle fut définitivement constitué le 28 novembre 1868, sous la présidence de M. Raoul Duval, avocat général à la cour impériale.

Dans la Dordogne, le préfet, M. de Saint-Fulgent, prenait lui-même l'initiative de la formation d'une Société pour le développement de l'instruction primaire et allait la prêcher dans les cantons.

Par contre, à Reims, l'administration opposait d'incroyables lenteurs à la demande d'autorisation.

Heureusement, c'était là l'exception. L'administration, en général, ne fut pas hostile. On put ainsi se mettre franchement à la besogne. Quelques cercles suivirent entièrement l'exemple de Metz, ouvrant des cours, comme le cercle de Dieppe, formé en février 1868, celui de Colmar (28 février 1868), celui de Solgne, dans la Meuse (11 mai 1868). A Nancy (6 décembre 1868), à Toul (janvier 1869), au Havre (16 juillet 1868), à Marseille (juillet-août 1868), etc., on organisa des conférences. Le cercle d'Épinal (septembre 1868) créa une école laïque de filles. Partout on créa des bibliothèques où généralement les lecteurs vinrent en foule, tant elles répondaient à un véritable besoin de l'esprit public. Les plus fortunés des cercles publièrent des bulletins : on fit des échanges, et ainsi fut trouvée une nouvelle et fructueuse source d'émulation.

La Ligue passa la Méditerranée; elle s'installa en Algérie. Des cercles se formèrent à Bône (décembre 1868), Guelma, Souk-Arrhas, la Calle (janvier 1869), Sétif (mars 1869), Philippeville (avril 1869), Batna (juin 1869), Constantine (août 1869); leur acti-

tivité ne le céda en rien à celle des cercles de la métropole.

Je ne puis entrer dans les détails de l'existence propre de chacun des cercles ; aussi bien l'œuvre est-elle partout la même, dans ses lignes générales, à quelques différences près. On est animé d'une singulière ardeur à répandre l'instruction. C'est vraiment un beau spectacle que de voir d'ensemble ces efforts multiples et enthousiastes.

Dans son bulletin du 15 février 1870, Jean Macé donnant une statistique de la Ligue, comptait 59 cercles réunissant entre eux un budget connu de 70,455 fr. 85, souscrit par 17,850 membres. L'Est avait la plus grande part dans ces chiffres : 22 cercles avec 5,846 membres et 21,953 fr. 25 de cotisations ; le Midi venait ensuite : 9 cercles avec, grâce aux deux cercles de Marseille, 5,563 membres et 17,291 francs de cotisations ; puis l'Ouest : 11 cercles, 1,718 membres, 15,829 fr. 85 de cotisations ; l'Algérie : 9 cercles, 1,853 membres, 12,770 francs de cotisations ; le Centre : 8 cercles, 1,736 membres, 11,310 fr. 85 de cotisations ; enfin le Nord, avec un cercle en voie d'organisation, à Nouvion-en-Thiérache (Aisne), 160 membres et 300 francs de cotisations.

C'était peu, assurément, pour l'étendue de la France ; c'était beaucoup cependant si l'on songeait aux humbles débuts de la Ligue, aux difficultés qu'elle avait dû vaincre, aux hostilités cléricales qui s'étaient élevées contre elle.

Récapitulons :

Six semaines après l'appel définitif du 15 novembre, un cercle était fondé, dans le village de Chevilly, dans le Loiret (décembre 1866). Le cercle de Metz vint en 1867, avec deux cercles constitués à son image dans deux villages voisins de Metz; ajoutez le cercle rémois qui, en février 1870, n'était point encore autorisé; voilà le progrès de 1867. En 1868, 24 cercles sont fondés en Alsace, en Lorraine et en Normandie principalement. 1869 donne 29 cercles dont ceux de l'Algérie.

Le mouvement était allé progressivement; là même où nulle organisation ne venait marquer sa trace, il s'était fait sentir; il avait produit partout une réelle et profonde impression sur les esprits.

Dès le 15 février 1870, Jean Macé pouvait dire, terminant sa notice sur la statistique de la Ligue :

« La Ligue n'est plus une utopie; elle a conquis son droit de cité dans le pays. A ceux maintenant qui en comprennent l'utilité, qui se sont déjà mis à l'œuvre ou se préparent à s'y mettre, à développer une œuvre qui ne demande plus qu'à grandir pour devenir comme la Société fondée en Hollande, il y a quatre-vingts ans, par le pasteur de Monnikendam : *Une force nationale sortie d'un bienfait national* (1). »

(1) Le mouvement n'existait pas seulement en France et en Belgique. Des ligues s'étaient formées, se formaient en Angle-

terre, en Irlande, en Hollande, dans le duché de Luxembourg, en Espagne, en Italie, en Autriche (Trente, Agram, Prague), en Danemark, en Égypte. Jean Macé a consacré son *Bulletin* du 15 juillet 1870 à la relation des efforts tentés par l'initiative privée dans ces différents pays et donne plus d'un renseignement intéressant. La *National Education League* des Anglais poursuivait l'établissement par une loi d'un système qui assurât le bienfait de l'éducation à tous les enfants du pays « en dehors de tout esprit de secte religieuse ». Elle organisa des comités locaux, tint des meetings, publia des brochures; dans les seuls mois de janvier et février 1870, elle recueillit 285,864 francs de souscriptions. La Ligue irlandaise avait pour but de maintenir et développer le système d'écoles existant dans le pays, conformément au principe non sectaire (*Unsectarian*). La Ligue luxembourgeoise se modelait sur la Ligue française : elle avait pour but et pour moyen la stimulation de l'initiative individuelle. A Trente, la Ligue formée le 19 mars 1869, en présence de Jean Macé, se consacrait à l'œuvre des bibliothèques populaires; à Agram, on donnait des conférences et elles étaient assez suivies pour qu'on pût tirer de ce succès un favorable augure pour la fondation de la Ligue croate; l'*Association allemande pour la propagation des connaissances utiles en Bohême* fondait des bibliothèques, publiait même des livres, organisait des conférences. Dans le Danemark, de nombreux cercles ouvriers distribuaient un enseignement complémentaire de l'enseignement donné à l'école, dont la fréquentation était d'ailleurs obligatoire. La Ligue italienne suivait une marche analogue à celle de la Ligue française. Jean Macé avait pris part à l'organisation de la Ligue trentine et de la Ligue italienne. La création de la Ligue égyptienne lui appartient tout entière. Il l'entreprit pendant un voyage fait à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez. Des deux adhérents que la Ligue française comptait en Égypte, au 1^{er} novembre 1867, l'un était Nubar-Pacha, président du Conseil des ministres du vice-roi. Par son entremise, Jean Macé avait reçu 500 exemplaires d'un ouvrage de M. Charles Edmond, *l'Égypte à l'Exposition universelle*, qu'il avait distribués aux bibliothèques populaires de France, de Belgique et d'Italie. C'était là un commencement de relations dont on pouvait tirer

parti. L'appui de M. Duruy aplanit les difficultés que Jean Macé aurait pu rencontrer près du gouvernement égyptien. La première réunion des membres fondateurs du cercle du Caire eut lieu, le 5 décembre 1869, chez le ministre de l'instruction publique, Ali-Pacha-Moubareck. Trois jours après, le cercle d'Alexandrie était fondé.

VIII

LE CERCLE PARISIEN DE LA LIGUE

Je me suis borné à citer les principaux cercles, je dois insister sur le cercle parisien. C'est que son œuvre propre était autrement conçue, répondait à d'autres besoins ; c'est que, plus tard, par le zèle, l'énergie, le labeur incessant de son fondateur, il devait rendre les plus grands services, et devenir le vrai centre de la Ligue.

M. Emmanuel Vauchez a le numéro 8 sur la première liste des adhérents à la Ligue. Dès le premier jour, il avait senti, il avait compris la grandeur de l'idée, l'utilité de l'œuvre. L'appel de Jean Macé l'enthousiasma. Il résolut immédiatement d'entreprendre la création d'un cercle à Paris, et pour s'y consacrer désormais tout entier, il renonça sans

hésiter à la position commerciale qu'il occupait. Avec une remarquable intelligence des besoins de la Ligue, il assigna comme action au nouveau cercle la propagande dans les départements. A se confiner dans Paris, qu'eût-il fait de particulier ? Les moyens d'instruction n'y manquaient pas. Il n'eût réussi qu'à créer une société semblable à tant d'autres qui existaient déjà, utile sans doute, mais risquant fort de végéter, pauvre et obscure, sans chances probables d'influence sérieuse et d'utilité générale. Il avait mieux à tenter : aller dans les départements, partout où une initiative attendait qu'on la stimulât, donner l'impulsion, l'encouragement, l'assistance qui faisaient défaut ; puis servir aux différents cercles d'intermédiaire entre eux et les libraires parisiens, être leur agent d'affaires à Paris.

La tâche était lourde ; on se heurterait à des difficultés sans nombre, provenant de l'inertie des uns autant que de la résistance des autres ; le succès serait lent à venir. Il fallait, pour mener l'œuvre à bien, un homme d'une trempe singulière, inaccessible à la fatigue et au découragement, travailleur obstiné, profondément convaincu, ne se laissant distraire par quoi que ce soit du labeur qu'il s'imposait. Tel était précisément M. Emmanuel Vauchez.

Je tiens à saluer ici, à son entrée dans le champ d'action de la Ligue, avec toute la sympathie et le respect qui lui sont dus, le principal des collaborateurs de Macé. On verra, par la suite de ce récit,

quelle part énorme lui revient dans le succès de la Ligue, dans son triomphe. Ce sera l'occasion de mettre en relief toute la noblesse de son caractère, son dévouement sans bornes, sa modestie, son désintéressement.

Seul, en 1867, inconnu, mais plein de confiance, il se mit à l'œuvre. Le programme arrêté, il fallait réunir des adhérents. Vauchez s'adressa à ses amis ; il groupa un à un tout ce qu'il trouva autour de lui d'esprits libéraux, et un premier noyau ainsi formé, institua une commission provisoire dont M. Flammarion, le savant et populaire astronome, accepta la présidence. Dans son rapport du 15 novembre 1867, Jean Macé annonçait que le nouveau groupe comptait déjà 117 membres, ayant souscrit une somme annuelle de 449 fr. 50.

La première tentative pour l'exécution du programme ne fut pas heureuse. On offrit au maire d'une commune du Jura un concours pécuniaire pour aider à l'établissement d'une bibliothèque et d'un cours d'adultes et faire admettre gratuitement les enfants pauvres à l'école. Le maire ne répondit pas. C'était là un échec qu'on devait s'attendre à subir un jour ou l'autre ; on ne se découragea pas.

Le 26 janvier 1868, le chiffre des membres s'était élevé à 138, celui des sommes souscrites à 532 fr. 50. Cent francs avaient été donnés à un instituteur de la Haute-Marne qui, quoique chargé de famille, avait organisé, à ses frais, des cours d'adultes ; par deux

allocations de 20 et de 52 fr., on avait déterminé la création de bibliothèques populaires à Verrières, dans la Vienne, et à Campigny, dans l'Eure.

Au mois de juin suivant, paraissait le premier bulletin du cercle. Il commençait par cette déclaration :

« Un groupe de la *Ligue de l'Enseignement* s'est organisé à Paris, dans le but de propager l'instruction dans les départements. Ce groupe s'impose la mission exclusive de travailler au développement de l'instruction générale en France et s'interdit toute participation aux questions politiques et religieuses. »

Puis venait la liste des membres au 10 juin — 234, — parmi lesquels trois députés, MM. Guérault, rédacteur en chef de l'*Opinion nationale*, Glais-Bizoin, et Havin, directeur du *Siècle*, et un sénateur, M. Sainte-Beuve. Les sommes souscrites comme cotisations annuelles formaient un total de 1,037 fr. ; 732 fr. avaient été versés. L'emploi des fonds terminait le bulletin : en outre des allocations rapportées plus haut, 100 fr. avaient été envoyés à Vauchassis (Aube) pour coopérer à la fondation d'un orphelinat-école normale de filles dans le canton d'Estissac.

Les débuts étaient modestes ; mais on y reconnaissait plus d'action que de parole ; la nature de Vauchez se manifestait ainsi, demandant le succès à des actes, à des formules courtes et précises, laissant à

d'autres le soin de la prédication de la Ligue. Ce grand travailleur n'entend rien à la rhétorique.

Le cercle ne fut constitué définitivement que le 19 juin 1869. Il avait alors 445 membres et 2,280 fr. de cotisations annuelles souscrites. Une assemblée générale adopta des statuts (1) et nomma un comité

(1) Voici le texte de ces statuts :

Art. 1^{er}. Une Société est créée à Paris sous le titre de Cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement.

Art. 2. Elle a pour but de propager l'instruction, principalement au sein des populations rurales.

Art. 3. Elle compte atteindre son but par les moyens suivants :

1° En stimulant l'initiative individuelle ;

2° En favorisant la fondation d'écoles, de cours gratuits et de conférences publiques ;

3° En favorisant la création de bibliothèques populaires ;

4° En employant enfin tous les moyens susceptibles d'amener la diffusion générale de l'instruction.

Art. 4. Le Cercle parisien fait appel au concours de tous ceux qui comprennent la nécessité de développer l'instruction. Le Cercle n'est l'œuvre d'aucun parti ; il ne s'occupera ni de politique ni de religion.

Art. 5. Le Cercle parisien se compose de toutes les personnes qui adhèrent à ses statuts et qui versent annuellement une cotisation volontaire, laquelle ne pourra être inférieure à 1 fr.

Art. 6. Les ressources du Cercle parisien se composent :

1° Des cotisations annuelles de ses adhérents ;

2° Des dons qui peuvent lui être faits.

Art. 7. Le Cercle parisien est administré par un président et un comité de vingt et un membres élus par l'assemblée générale des adhérents.

Art. 8. Le président est élu pour un an, le comité se renouvelle par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 9. Le comité nomme son bureau, fait son règlement et

définitif, dont Jean Macé fut président et Vauchez secrétaire général. M. Henri Martin, l'éminent historien, et M. Flammarion furent les deux vice-présidents. Dans le comité se trouvaient MM. Clamageran, Massol, Jourdan, rédacteur du *Siècle*, etc. (1).

On fit aussitôt la demande d'autorisation, puis, sans attendre qu'elle fût accordée, on loua au nom de Jean Macé un appartement au numéro 175 de la rue Saint-Honoré, celui-là même où les bureaux du cercle parisien et de la Ligue française se trouvent

publie au moins une fois par an le bulletin du Cercle, lequel sera envoyé à tous ses membres.

Art. 10. Les membres du Cercle parisien sont convoqués chaque année en assemblée générale; la date de l'assemblée est annoncée un mois d'avance par le comité. Il est rendu compte dans cette assemblée des travaux de la Société, de l'état des finances, et il est procédé à l'élection des membres sortants du comité.

Art. 11. Tout projet de modification aux statuts devra être communiqué au comité quinze jours avant l'assemblée générale, et ne sera adopté qu'après sanction de l'assemblée générale.

(1) Jean Macé, *président*; Henri Martin, Camille Flammarion, *vice-présidents*; Emmanuel Vauchez, *secrétaire général*; Jules Fabre, avocat, *vice-secrétaire*; J. Guilloteaux, *banquier*; Leymarie, *comptable du cercle*; Ernest Brelay, *manufacturier*; Clamageran, *avocat*; Dally, *secrétaire de la Société d'Anthropologie*; Georges Guérout, *rédacteur de l'Opinion nationale*; Louis Jourdan, *rédacteur du Siècle*; Ulysse Ladet, *rédacteur du Temps*; Dr Love; J. Manier, *publiciste*; mademoiselle Marchef-Girard, *directrice des écoles professionnelles*; madame Hippolyte Meunier, *rentière à Versailles*; F. Moigneu, *rentier*; Léon Richer *directeur du journal le Droit des Femmes*; Charles Sauvestre, *rédacteur de l'Opinion nationale*; Trémeschini, *ingénieur*; Georges Wickham, *propriétaire*.

encore aujourd'hui, et on se mit au travail. La demande d'autorisation fut ballottée entre les ministères de l'intérieur et de l'instruction publique et la préfecture de police. On n'en a plus entendu parler.

De ce jour, la propagande allait devenir plus active. Deux circulaires, deux appels au public furent immédiatement lancés. L'un signalait l'infériorité de notre pays, en matière d'instruction, comparé aux pays étrangers : « sur l'échelle de l'instruction, la France n'occupe que le douzième rang ; elle vient après les États-Unis, la Suisse, la Suède, la Prusse, la Hollande, la Bavière, le Wurtemberg, etc., et ne laisse derrière elle que les pays du midi de l'Europe et la Russie. » L'autre insistait sur l'œuvre du cercle parisien ; c'était le manifeste du cercle.

« Une société s'est créée à Paris, sous le titre de cercle parisien de la Ligue l'Enseignement, dans le but de propager l'instruction. C'est principalement aux populations rurales qu'elle s'adresse. Elle provoque et encourage l'initiative individuelle pour la fondation d'écoles, de cours gratuits, de conférences publiques, de bibliothèques populaires ; elle ne s'occupe que de répandre les notions les plus élémentaires et les plus générales, et s'interdit d'entrer dans les discussions politiques ou religieuses...

» Respectant la volonté librement exprimée d'un groupe fondateur quelconque, le cercle parisien offre son concours désintéressé ; il aspire à mettre en

communication les points extrêmes du pays ; il répond aux questions, vient en aide aux individualités et s'abstient de toute pression.

» Le cercle parisien se met gratuitement à la disposition de ceux qui ont décidé d'organiser dans une école un matériel scientifique, et les guide dans le choix des meilleurs instruments, soit cartes, globes, appareils de physique, etc. A ceux qui veulent doter leur commune d'une bibliothèque, le cercle parisien peut offrir les catalogues des éditeurs français et étrangers, et donne ses conseils, si on les réclame, pour la formation de catalogues spéciaux à l'usage des lecteurs appartenant à une population soit industrielle, soit agricole. Il y joindra des dons en argent, pour autant que ses ressources le permettront. »

Ces circulaires, signées par tous les membres du comité, donnaient ensuite, comme preuve à l'appui de la stricte application du programme qu'elles énonçaient, l'emploi des fonds versés au 30 juillet. C'était des subsides pour fondations de bibliothèques, des allocations à des instituteurs méritants, deux secours pour l'orphelinat d'Estissac.

On répandit ces circulaires à des milliers d'exemplaires, la presse libérale les reproduisit ; on eut ainsi la large publicité indispensable à toute œuvre de ce genre, surtout à ses débuts.

Divers incidents surgirent presque aussitôt qui

vinrent, en appelant l'attention, augmenter encore cette publicité.

Vers le milieu d'août, M. Vauchez reçut une lettre d'une violence singulière où se lisaient à l'adresse de la Ligue, des aménités de ce genre-ci :

« Elle n'est à nos yeux comme aux vôtres qu'un moyen de répandre les ténèbres de la franc-maçonnerie... Cela seul vous condamne.

» Vous croyez naïvement enrégimenter dans votre secte antireligieuse et antisociale certains instituteurs. Sachez-le, les campagnes vous résisteront; vous y êtes connus, et si vous faites des adeptes, ce ne sera que parmi les sots, les plus sots, les plus tarés.

» L'Université vous repousse comme des aides dangereux, comme des amis funestes, de vrais Judas dans l'apostolat de l'enseignement... Un mur d'airain existe entre vous et les honnêtes gens. »

Cela était daté de Metz, 10 août 1869, et signé : Nicolas, professeur d'histoire.

M. Vauchez communiqua immédiatement cette lettre aux journaux. A vrai dire, il ne pouvait rien lui arriver de plus heureux. La lettre Nicolas eut un premier résultat immédiat. Le jour même où elle paraissait dans un journal de Paris, un inconnu se présentait chez M. Vauchez et lui remettait onze cents francs pour la Ligue. La lettre fit le tour de la

presse, diversement commentée. L'*Univers* la trouva inspirée par un « sentiment excellent ». « Il est très vrai, dit le pieux journal que les ténèbres de l'ignorance seraient préférables cent fois à la lumière qui n'est que la lueur d'un sinistre incendie. Il est très vrai que nous souhaiterions voir disparaître le budget de l'instruction publique, s'il devait servir à alimenter ces brandons dévastateurs. » De tels commentaires, tout au début d'une œuvre qui ne s'était manifestée que par des dons en argent auxquels la meilleure volonté ne pouvait sincèrement reconnaître de caractère politique ou religieux, étaient loin de nuire. Ils mettaient en pleine lumière les ennemis que devait partout rencontrer la Ligue et leurs sentiments intimes. Le résultat, c'est que de l'autre côté, l'on sentait mieux la nécessité de se grouper, de se réunir. Le mandement de l'évêque de Metz, au lendemain de la constitution du cercle messin, avait ainsi amené l'élévation subite du chiffre des membres du cercle de 900 à 1,300. Dans le reste de la France, les foudres lancées par les évêques ne furent certainement pas étrangères à la création de certains cercles, à leur prospérité. Sans doute cela porta des passions hostiles là où aurait dû régner un sentiment de concorde, un commun désir de travailler au développement de l'instruction, et si la Ligue y gagna ici, elle perdit là. Mais en somme elle bénéficia d'une large publicité, et pour avoir peut-être un nombre total d'adhérents moins élevé, elle fut plus vivace, elle

compta dans son sein des citoyens plus énergiques et plus dévoués : l'ennemi se dévoilant si nettement, l'utilité de la Ligue, sa nécessité s'en affirma davantage.

Les journaux parlaient encore de la lettre Nicolas, quand un second incident survint.

La Haute-Marne avait été particulièrement favorisée dans la distribution des subsides du cercle parisien. Trois de ses instituteurs avaient reçu des sommes de 50 et de 100 francs pour les récompenser du zèle dépensé par eux dans des cours d'adultes. A une institutrice de Joinville, mademoiselle Clémence Mugnerot, le comité avait donné un ouvrage richement relié ; il lui avait en outre adressé une lettre de félicitations pour le cours d'adultes qu'elle faisait aux femmes depuis plusieurs années. Lorsqu'eut lieu la distribution des prix aux élèves du pensionnat de mademoiselle Mugnerot, l'un des vice-présidents du cercle, M. Flammarion, vint de Paris pour présider la solennité. C'en était assez évidemment pour que le curé de Joinville partît en guerre contre mademoiselle Mugnerot et la Ligue. La distribution des prix avait lieu le 21 août ; le lendemain, le curé montait en chaire et prononçait le petit sermon que voici :

« Mes chers frères,

» Si j'avais dû continuer le cours de nos instructions, je vous aurais parlé du péché mortel, mais j'ai à vous entretenir d'un sujet plus important. Quoique

j'aie l'habitude de ne faire aucune personnalité, surtout en chaire, les circonstances m'y obligent aujourd'hui.

» Depuis quelques jours, vous avez entendu prononcer un nom que beaucoup d'entre vous ne connaissent point, la Ligue de l'Enseignement. Je ne croyais pas que, dans notre Joinville si catholique, j'aurais à déplorer un abus qui menace d'envahir la France.

» Qu'est-ce que cette Ligue? C'est une réunion d'hommes qui s'entendent pour détruire la religion. Ils veulent une éducation sans principes, sans religion, par conséquent sans moralité, et alors que deviendrait l'humanité? Ces hommes, ces prétendus philosophes sont des francs-maçons, qui ont à leur tête un Jean Macé, auteur de *livres impies*. Ce frère Macé veut organiser la franc-maçonnerie sur le modèle de celles qui existent en Prusse et en Belgique.

» Cette Ligue de l'Enseignement a été établie depuis quelques années; elle a commencé en 1866, son but avoué est de soustraire la femme à l'autorité ecclésiastique. On apprend aux enfants à nier l'existence de Dieu, comme si la foi était incompatible avec la science. Si, par exemple, je crois en Dieu, est-ce que cela m'empêchera de savoir que deux et deux font quatre? Ils nous traitent d'ignorants, ces savants qui parlent des mondes qu'ils ne connaissent pas, qu'ils n'ont point vus.

» Comment pourraient-ils donner à de jeunes intel-

ligences une éducation morale, s'ils leur enlèvent la foi ? Peut-on avoir de bons principes sans religion, et les maîtres qui font partie de cette Ligue pourraient-ils donner aux enfants une éducation chrétienne ? Non, c'est impossible.

» Parents qui m'entendez, s'il vous reste une lueur de foi, écoutez votre conscience et sauvez vos enfants d'un si grand péril, retirez-les des mains de ceux qui leur enseignent l'erreur. — Je me vois forcé plus que jamais d'éloigner des sacrements et de refuser d'admettre à la première communion les enfants qui fréquentent ces sortes d'établissements.

» Les cours d'adultes ont été créés par les francs-maçons, qui emploient toutes sortes de moyens pour saper la religion. — Je vais vous lire, à ce sujet, une page de Mgr de Ségur, où il est question d'une récompense de 500 fr. décernée à un instituteur et d'une quantité d'autres dons accordés également à des instituteurs et à des institutrices qui font partie de la Ligue de l'Enseignement. Il y a en France, mes chers frères, 1,600,000 francs-maçons qui sont tous excommuniés ; les adhérents de la Ligue sont également excommuniés soit qu'ils l'encouragent par leur approbation, soit qu'ils la soutiennent de leur argent.

» Dans plusieurs faubourgs de Paris, les loges sont très nombreuses, les enfants de francs-maçons sont soumis à une espèce de baptême qui consiste à leur imprimer sur le corps une marque distinctive ; on les

appelle louveteaux ou louvetonnes, suivant qu'ils appartiennent à l'un ou à l'autre sexe.

» Restons donc, mes frères, attachés à nos anciennes traditions qui sont la foi de l'Église catholique; que tous les vrais fidèles, unis par la charité, demeurent soumis aux pasteurs qui les gouvernent (1). »

Cela n'est pas plus bête assurément que tant d'autres discours ou pamphlets cléricaux que nous avons lus depuis 1869; mais c'est un remarquable échantillon de la mauvaise foi qu'apportaient à la combattre dès ses débuts les ennemis de la Ligue et de la violence de leur langage. Traiter, par exemple, de livres impies les ouvrages de Jean Macé, la *Bouchée de pain*, l'*Arithmétique du grand-papa*, le *Théâtre* ou les *Contes du Petit-Château*, c'était profondément inepte. Quant au reste du sermon, l'histoire de la Ligue a dit ce qu'il en fallait penser.

Je ne sais quel résultat ce discours produisit à Joinville. A Paris, la presse s'en empara comme elle avait fait de la lettre Nicolas; ce fut une occasion nouvelle de montrer l'excellence même et la modération de l'œuvre de la Ligue à côté de la perfidie et de la violence de ses ennemis.

En dépit de toutes ces attaques, le cercle parisien suivait la ligne que son fondateur avait tracée. Les relations s'étendaient; des départements, on com-

(1) Le *Temps* du 1^{er} septembre 1869.

mençait à recourir à lui, à solliciter son concours. En novembre 1869, 1,107 fr. 35 avaient été répartis sur dix-huit localités, situées dans treize départements. Le total des sommes recueillies s'élevait à 5,411 fr. 45. C'était encore bien modeste, mais il y avait un progrès. Il alla en s'accroissant. La presse libérale y contribua largement. Par elle, l'œuvre du cercle était remise, en quelques lignes, presque chaque jour sous les yeux du public, en même temps qu'étaient sollicitées de nouvelles adhésions. Au début, on avait dit à Vauchez : vous trouverez de l'argent, mais vous n'aurez pas de demandes ; bientôt il put dire à son tour : j'ai trouvé un peu d'argent, mais j'ai beaucoup de demandes.

Mais déjà une nouvelle tâche venait s'imposer à son activité. Au mois de mars 1870, un comité se constitua à Strasbourg pour déterminer dans le pays un mouvement d'opinion en faveur de l'instruction obligatoire. Le gouvernement venait de proposer de décréter la gratuité de l'instruction primaire ; M. Jules Simon demandait qu'on ajoutât à la gratuité l'obligation. Il s'agissait d'appuyer cette proposition d'une formidable manifestation de l'esprit public. Le comité strasbourgeois lança des listes de pétition. M. Jules Simon, M. Duruy donnèrent leur adhésion. Le concours de la Ligue était certain. Le mouvement eut dès les premiers jours une ardeur extrême. Le 20 avril, cent mille adhésions étaient parvenues au comité de Strasbourg. M. Vauchez con-

tribua pour sa grande part au succès de l'entreprise. Plus de 50,000 signatures furent recueillies par ses soins. Le 15 juillet, le chiffre des adhésions se montait à 350,000. Quatre-vingt-trois départements avaient répondu à l'appel du comité. On se préparait à déposer ce dossier respectable au Corps législatif, quand surgirent les événements qui conduisirent à la déclaration de guerre.

Les préoccupations publiques suivirent immédiatement un autre cours. Vauchez ouvrit une souscription en faveur des blessés (22 juillet); puis, les défaites se succédant avec une rapidité foudroyante, il fit appel aux volontaires pour la formation d'une légion (9 et 13 août); le 17 août, n'y tenant plus, comme il l'écrivit à l'*Opinion nationale*, il s'engagea.

Après avoir fait noblement son devoir de citoyen dans la paix, le secrétaire général du cercle parisien de la Ligue allait dans la guerre se montrer vaillant patriote et soldat.

IX

LE PÉTITIONNEMENT POUR L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

Du résultat de tant d'efforts que restait-il au lendemain de la guerre ? Les terribles événements qui venaient de s'accomplir, en donnant un autre cours aux préoccupations publiques, avaient amené la mort de bien des cercles ; le sixième de ceux que Jean Macé signalait dans sa statistique du 15 février 1870, créés en Alsace-Lorraine, étaient définitivement perdus ; Beblenheim, le centre d'action qu'on avait eu jusqu'alors, le petit village d'où était parti l'appel et où était resté le quartier général de la Ligue, Beblenheim n'était plus français, et Jean Macé ne savait où il pourrait transporter le Petit Château. A Paris, Vauchez était revenu ; il avait retrouvé ses collègues du comité ; mais qu'étaient

devenus les adhérents? L'œuvre était à reprendre par la base, comme au premier jour, avec plus d'obstination seulement, plus de zèle, plus de dévouement, parce que la tâche allait grandir et avec elle les difficultés à surmonter. C'est au cercle parisien, en effet, qu'allait revenir le soin de centraliser le mouvement; il était le mieux placé pour le faire, le seul d'ailleurs qui le pût. On vit alors se révéler, avec une intensité vraiment admirable, tout ce qu'il y avait de courage, d'énergie, de patriotique intelligence chez Emmanuel Vauchez.

Mieux que personne, il comprit que, dans ce grand désarroi de toutes choses, il était nécessaire, pour redonner à la Ligue sa force et sa vitalité perdues, de s'appuyer non seulement sur une aspiration générale, comme le besoin d'instruction, mais sur une idée nette, précise, dont l'application immédiatement possible, l'utilité certaine frappât les esprits. En était-il une meilleure que celle, souvent exprimée dans notre pays, de l'obligation de l'instruction? L'heure était propice pour la reprendre. Combien de fois n'avait-on pas répété, depuis la conclusion de la paix et pendant les six mois de poignantes angoisses que dura la lutte: nous sommes les vaincus de l'instituteur allemand? N'était-ce pas l'occasion de dire au pays: pour prévenir le retour de semblable défaite, pour que l'instruction de chacun soit certaine, rendons l'instruction obligatoire? Vauchez proposa au comité du cercle parisien d'entreprendre



un vaste pétitionnement pour provoquer un changement de législation dans ce sens. Il ne fit pas adopter son projet sans peine. Les objections furent nombreuses. On était alors un peu partout sous le coup de l'affaissement moral qui suit immédiatement les grands désastres ; on doutait de ses propres forces ; pour peu que l'entreprise fût d'importance, on craignait de s'aventurer ; encore que le succès parût certain, on hésitait à y croire. Cette disposition d'esprit se manifesta avec force au comité du cercle parisien. On rappela le pétitionnement provoqué, en 1870, par le comité de Strasbourg ; les 350,000 signatures recueillies n'avaient pas même été déposées ; de tels efforts étaient donc vains. D'ailleurs, le ministre de l'instruction publique préparait un projet de loi sur la matière ; on allait recevoir satisfaction.

A cela Vauchez et les membres qui partageaient son opinion répondirent que si le pétitionnement de Strasbourg n'avait pas eu tout le succès attendu, c'est que la guerre était venue brusquement l'arrêter ; que nul moment ne pouvait être plus opportun pour le reprendre que le lendemain des désastres où les lacunes de notre instruction générale étaient si clairement apparues ; qu'un tel mouvement ne saurait que venir en aide au projet du ministre, si ce projet avait quelque chance de succès devant l'Assemblée ; que, dans le cas contraire, il donnerait tous les bons résultats d'un appel direct au pays.

Après trois séances de discussion, le projet de pétitionnement fut enfin adopté le 4 octobre.

Une commission de cinq membres fut nommée pour mener spécialement la campagne. Le 11 octobre, elle soumettait au comité la circulaire suivante qui fut expédiée quelques jours après, sous la date du 15. C'était l'appel aux cercles.

« Paris, le 15 octobre 1871.

M

» Sous la pression des événements que nous venons de traverser, convaincu que le premier devoir et le premier besoin sont d'élever le niveau intellectuel et moral du pays, le cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement a résolu de provoquer dans toute la France un grand mouvement en faveur de l'éducation du peuple.

» Il y a un an, sous la généreuse impulsion de quelques cercles de la Ligue, un pétitionnement pour l'instruction obligatoire et gratuite avait réuni en peu de semaines plus de trois cent mille signatures. Les préoccupations et les désastres de la guerre ont empêché ce mouvement d'aboutir. Il est urgent de le reprendre. Après les Prussiens, après la Commune, la croisade contre l'ignorance doit s'affirmer plus énergiquement que jamais, et multiplier ses efforts.

» Nous recommandons donc cette pétition, et nous

lui donnons une forme nouvelle. Voici le titre sous lequel elle se présentera au public :

MOUVEMENT NATIONAL DU SOU CONTRE L'IGNORANCE

PÉTITION

EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET GRATUITE

« Chaque adhérent sera invité à appuyer sa signature par le versement d'un sou.

» Cette cotisation, si minime pour chacun, aura deux effets :

» Elle donnera aux signatures un caractère plus sérieux ;

» Elle couvrira les frais d'impression et de propagande.

» L'excédent servira pour la continuation de l'œuvre dont la pétition n'est que le point de départ.

» Le principal but de cette agitation pacifique est d'appeler fortement l'attention publique sur la question capitale de l'instruction et de l'éducation des masses, clef de toutes les solutions, base de tous les progrès ; d'éveiller les dévouements, de grouper les activités, de préparer en un mot, sur tous les points

de la France, des centres, des groupes, des comités qui surveilleront et faciliteront l'exécution de la loi, dès que l'obligation sera connue.

» L'expérience, celle de ces derniers temps surtout, a prouvé l'insuffisance de l'action administrative. Dans une réforme aussi importante que celle de l'enseignement populaire, l'initiative privée aura un grand rôle. C'est à elle qu'incombera la mission de faire pénétrer dans les mœurs ce qui sera écrit dans la loi.

» Mais à chaque jour sa tâche. L'œuvre actuelle, c'est l'impulsion à donner, c'est la mise en branle, c'est la pétition.

» D'après nos calculs, les frais peuvent atteindre *dix mille francs*. C'est peu pour un pays ; c'est trop pour un seul groupe.

» Et puis il nous semble qu'une pareille entreprise doit être le résultat de communs efforts.

» Sans doute la pétition remboursera, et au delà, ses dépenses, mais il nous faut dès à présent la somme nécessaire pour entrer en campagne.

» Nous faisons donc appel à tous les hommes de bon vouloir. Nous leur demandons de souscrire, de faire souscrire pour ce premier fond, et de nous répondre.

» Nous publierons dans un bulletin spécial envoyé à chaque correspondant la liste des donateurs. Nous rendrons compte des sommes reçues et de leur emploi.

» Nous espérons qu'en quelques jours, la somme

nécessaire sera parfaite, et que nous serons en mesure, pour la fin du mois, de mettre la pétition en circulation.

» *Au nom du cercle parisien, la commission déléguée :*

» AD. LEREBoullet, CH. SAUVESTRE, F. MOIGNEU,
E. VACCA, EUGÈNE NUS.

» *Le secrétaire du cercle,*

» EMMANUEL VAUCHEZ.

» *P.-S.* — Prière d'adresser les réponses et les souscriptions à M. Emmanuel Vauchez, au siège du cercle parisien, rue Saint-Honoré, 175, à Paris. »

Le 31 octobre, partaient les premiers ballots de pétitions à l'adresse des cercles. On lançait en même temps une nouvelle circulaire, qui fut le véritable manifeste d'entrée en campagne :

MOUVEMENT NATIONAL DU SOU CONTRE L'IGNORANCE

PÉTITION

EN FAVEUR DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET GRATUITE

POUR LES ENFANTS DES DEUX SEXES

« MONSIEUR ET CHER CONCITOYEN,

» Le cercle parisien de la *Ligue de l'Enseignement* a délégué une commission qui s'est mise en rapport avec tous les cercles de la Ligue, pour prendre l'initiative d'un vaste mouvement d'agitation légale, en faveur de l'instruction obligatoire et gratuite.

Après les cruelles épreuves que la France vient de subir, l'importance et l'opportunité d'un pareil mouvement n'ont pas besoin d'être démontrées. S'il est vrai que l'ignorance soit la cause première de la décadence nationale, c'est la diffusion universelle de l'instruction populaire qu'il faut invoquer comme le premier remède, comme le plus sûr instrument de la régénération.

» Les travaux préparatoires sont terminés. La campagne est commencée. Nous venons solliciter votre plus pressant et plus énergique appui.

» Tous les esprits vraiment libéraux sont d'accord pour penser que le père de famille a le *devoir* d'envoyer son enfant à l'école, et que l'État a le *droit* d'intervenir afin d'assurer l'exécution de ce devoir social.

» La Ligue de l'Enseignement demande donc, pour les enfants des deux sexes, *l'obligation* de l'enseignement primaire.

» Elle inscrit, en deuxième ligne, sur son programme la *gratuité* de cet enseignement.

» Quelques dissidences d'opinion existent à l'endroit de l'application de ce principe. Il en est qui revendiquent la gratuité absolue : d'autres ne la veulent que pour ceux qui ne sont pas en état de payer l'écolage. Dans l'intérêt de la grande cause qu'elle défend, la Ligue de l'Enseignement les conjure d'oublier les divergences de détail, pour ne se souvenir que du principe commun dont le triomphe exige la coalition désintéressée de tous les dévouements.

» Le but de nos efforts est donc d'obtenir des pouvoirs publics le développement général de l'enseignement primaire : le moyen, la voie légale, est le pétitionnement. Des milliers de circulaires et de listes de pétition, sont par nos soins, distribuées dans toute la France. Faut-il ajouter que nous convions à cette manifestation nationale tous les citoyens dévoués au progrès de l'instruction, sans distinction de parti ni de rang ? Quand il s'agit du premier intérêt de la patrie, des hommes, divisés ailleurs sur

bien des points, peuvent et doivent se tendre la main.

» Outre ce premier appel, la Ligue met en circulation des feuilles spéciales sur lesquelles les femmes sont invitées à inscrire leur adhésion. Nous n'avons pas voulu oublier que la femme doit être appelée, elle aussi, à dire son mot sur ce grave et impérieux problème de l'éducation de l'enfant. Son influence éclairée, son dévouement actif nous seront de puissants auxiliaires pour le succès de la plus généreuse des causes.

» Un dernier mot : désireuse d'associer à son entreprise tous les signataires, la Ligue demande à chacun d'eux d'appuyer son adhésion par le versement *d'un sou*. Le produit de cette cotisation servira, d'une part à solder les frais généraux du pétitionnement ; de l'autre, à encourager la création de bibliothèques populaires, de cours d'adultes, de centres d'enseignement, dans les milieux qui en sont encore privés. Nous comptons assez sur l'empressement et sur le dévouement publics pour espérer que cette cotisation universelle, que *ce mouvement national DU SOU contre l'ignorance* ne sera pas sans fruit.

» En conséquence, Monsieur et cher concitoyen, le Cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement a l'honneur de vous envoyer des listes de pétition, et vous prie de vouloir bien recueillir autant de signatures que possible. Quand toutes ces feuilles au-

ront été signées, nous nous adresserons à l'Assemblée nationale, et nous lui demanderons d'user de son droit souverain pour donner à l'instruction du peuple le double caractère de *l'obligation* et de *la gratuité*. Une pétition appuyée par le plus grand nombre des citoyens forcera l'attention de ceux-là mêmes qui nous sont le plus hostiles, et démontrer à nos adversaires ce qu'ils feignent d'ignorer, c'est à-dire que l'opinion publique est avec nous.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher concitoyen, l'assurance de notre considération la plus distinguée

» Au nom du Cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement.

» La commission déléguée :

» AD. LEREBoullet, F. MOIGNEU, EUGÈNE NUS,
CH. SAUVESTRE, E. VACCA.

» *Le secrétaire du cercle,*

» EMMANUEL VAUCHEZ.

» *P.-S.* — Les feuilles signées, ainsi que le montant des cotisations recueillies, devront être renvoyées, dans le plus bref délai possible, à M. Emmanuel Vauchez, au siège du cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement, 175, rue Saint-Honoré, Paris.

» *Paris, le 31 octobre 1871.* »

Le mouvement eut de suite dans les départements une ardeur singulière. On trouva dans la presse un concours empressé et des plus complets. Les journaux républicains reproduisirent le manifeste et recommandèrent chaleureusement à leurs lecteurs de s'associer au pétitionnement, s'offrant pour recueillir les signatures. La presse républicaine de Paris ne tarda pas non plus à donner son concours. Le mouvement prit alors les proportions dignes de la cause qu'il avait pour but de servir.

Mais si dès le premier jour le parti républicain émut favorablement, dès le premier jour aussi le parti clérical manifesta son hostilité. La lutte fut vive. Le parti clérical fit feu de toutes pièces. La question en jeu n'était-elle pas de celles qui lui tenaient le plus au cœur? Non que l'instruction obligatoire lui parût une innovation bien dangereuse en elle-même; mais c'était un premier pas dans une série de réformes où probablement on ne s'arrêterait point de sitôt; l'impulsion donnée constituait pour lui précisément le danger. Il combattit donc la demande d'inscription dans les lois du principe de l'obligation de l'instruction; il combattit la gratuité. Ce fut pis encore quand le *Siècle* eut demandé la laïcité. La Ligue n'avait pas cru devoir aller jusque-là. Obligation, gratuité, laïcité, la formule tient et est complète. Rendant l'instruction obligatoire, ne faut-il pas la rendre gratuite, et par conséquent l'État n'est-il pas tenu de distribuer un ensei-

gnement rigoureusement laïque, c'est-à-dire neutre entre les diverses confessions religieuses? Mais il avait paru au cercle parisien que poser ainsi la question dans toute sa plénitude du premier coup était bien hardi, que l'obligation, la gratuité admises et proclamées, la laïcité viendrait ensuite, comme la conséquence naturelle [et forcée, et avec moins de luttes, par le progrès nécessaire des choses. L'essentiel, pour l'instant, était d'obliger chaque père de famille à faire instruire son enfant. Sur ce point, du moins, il ne semblait pas qu'il dût y avoir difficulté entre les esprits libéraux. C'était la sanction législative apportée à l'accomplissement d'un impérieux devoir du père de famille, qui doit à son enfant aussi bien la nourriture de l'esprit que la nourriture du corps.

Le parti clérical y mit moins de retenue. Il accusa immédiatement la Ligue de poursuivre un but antireligieux. On vit se reproduire les mêmes hostilités qui avaient salué la Ligue à ses débuts; manifestations, sermons, articles de journaux, tout respicant le même esprit; ce furent les mêmes arguments. Ce fut pour l'œuvre de la Ligue considérée dans son ensemble. Sur la question même qui faisait l'objet de la pétitionnement, le clergé cria à la violation de la liberté, au mépris des droits de la conscience, tout comme nous l'avons vu faire l'an dernier, comme nous le voyons encore aujourd'hui. Le droit du père de famille devint un thème habituel de dissertations

pour les combattants du parti. On s'indigna vivement à l'idée que ce malheureux père de famille ne serait plus libre de conserver son enfant dans une ignorance bienfaisante. La gratuité fut repoussée comme étant au moins inutile. Est-ce que de tout temps on n'avait pas fait aux pauvres l'aumône d'un peu d'instruction ? Quant à la laïcité, c'était tout simplement l'athéisme introduit dans l'école.

On ne s'en tint pas à la polémique. Pour contrebalancer l'effet de la pétition de la Ligue, on fit signer une pétition protestant contre la réforme réclamée, et demandant que l'enseignement fût religieux, libre et gratuit pour les pauvres. Par les mille moyens de propagande occulte dont dispose le clergé, cette pétition circula dans le pays. On l'appela la pétition des évêques. Elle était habilement rédigée, parlant beaucoup de liberté, afin de faire illusion sur son inspiration réelle. Pour la soustraire aux critiques de la presse républicaine qui n'eût pas manqué d'en faire ressortir les traîtrises de langage, on ne la publia point. Le *Siècle* réussit cependant à s'en procurer un exemplaire (1). Il montra que le droit du

(1) Il venait de Rennes et sortait de l'imprimerie Catel. En voici le texte :

Messieurs les députés,

Une propagande ardente, et qui s'est manifestée à la fois dans certaine presse et dans quelques-uns des conseils appelés à représenter les départements et les communes, s'agite et de-

père de famille de choisir tel mode d'éducation qu'il désirait pour son fils, revendiqué dans la pétition, n'était nullement mis en question par la Ligue, que ce droit était respecté par tous ; que le seul droit refusé au père de famille était le droit de ne faire donner aucune instruction à son enfant, et qu'en définitive c'est à la revendication de ce droit que tendait, à travers la perfidie calculée des phrases, la pétition des évêques.

Le dépôt par M. Jules Simon, alors ministre de l'instruction publique, d'un projet de loi sur l'instruction obligatoire et la nomination de la commission chargée de l'examen de ce projet (4 et 5 dé-

mande à l'Assemblée nationale de décréter l'instruction *obligatoire, gratuite et laïque*.

Les soussignés protestent contre cette formule, qui outrage à la fois la liberté et la dignité des pères de famille.

Ils demandent à l'Assemblée nationale de maintenir en principe, de proclamer à nouveau les caractères de l'enseignement chez un peuple civilisé, et de dire en chaque disposition de la loi projetée, que cet enseignement sera religieux, libre et gratuit *pour les pauvres*.

Que la liberté soit laissée aux fils de famille de choisir, conformément à leurs croyances et à leurs principes, le mode d'éducation qu'ils entendent faire prévaloir ; que dans chaque commune ils aient à décider souverainement entre l'instruction laïque et l'instruction congréganiste ; que, dans les communes où les écoles sont multiples, les subventions officielles soient proportionnelles au nombre d'élèves pour chaque école, et les vœux seront pleinement remplis.

Nous sommes avec respect, messieurs les députés, vos très humbles et obéissants serviteurs.

cembre 1871) donnèrent plus d'activité de part et d'autre au mouvement. Sur les douze commissaires élus par l'Assemblée, deux seulement étaient républicains, M. Carnot, l'ancien ministre de 1848, et M. Ricard. M. Dupanloup fut choisi comme président. Cette nomination donna tout de suite la mesure de l'esprit qu'entendait apporter la commission dans son œuvre. Ce fut un renfort pour les cléricaux; ce fut un stimulant plus puissant encore pour la Ligue et ses amis. Plus les résistances à la réforme réclamée allaient être vives et nombreuses au sein de l'Assemblée, plus il importait que le mouvement d'opinion dans le pays fût considérable et énergique; on le comprit partout. Il y eut un redoublement de zèle, d'ardeur. C'est qu'aussi les difficultés grandissaient. Les adversaires du pétitionnement avaient à leur disposition, outre la force immense et insaisissable dont dispose le clergé par son action souterraine, les administrations et les parquets. Il n'est sorte de vexations que n'eurent à subir les porteurs des listes de pétition. « Il ne se passe guère de jours, écrivait Vauchez le 27 décembre à l'*Opinion nationale*, que je n'apprenne que des listes couvertes de signatures ont été saisies entre les mains des porteurs, soit par des curés de campagne, soit par des gardes champêtres, agissant au nom d'une autorité qui se cache. » Ces saisies étaient accompagnées de menaces à l'adresse des porteurs et des signataires. Ici, c'est un procureur de la République qui fait saisir les pétitions; ailleurs,

les gendarmes parcourent les villages, intimidant les gens et empêchant de signer. Partout, les instituteurs qui sont soupçonnés d'être favorables au pétitionnement sont en butte à des misères sans nombre de la part du clergé (1). Le ministre de l'instruction publique lui-même baisse pavillon devant les ennemis de la réforme. A un recteur d'académie qui signale la pétition cléricale et les menées actives par lesquelles on la répand, il écrit qu'il se refuse à prendre des mesures pour arrêter cette propagande, mais qu'il s'oppose au colportage de pétitions en sens inverse sous prétexte qu'elles agitent le pays. Sous la plume d'un ministre qui se disait républicain, cela n'était-il pas inouï?

Malgré tout, le mouvement alla sans cesse gran-

(1) Un instituteur écrivait à M. Vauchez la lettre suivante :

Monsieur,

Je vous avais demandé des feuilles de pétition pour l'instruction gratuite et obligatoire ; je les ai reçues, mais je n'ai pu les faire circuler. La malédiction cléricale m'aurait écrasé, et il faut que je vive pour que ma femme et mes enfants aient du pain.

J'aurais pu ou plutôt je pourrais avoir 300 signatures. La plupart de ceux même qui, par intimidation, par nécessité, ont signé la pétition du clergé, s'empresseraient de réparer, autant que possible, leur faute en signant la nôtre.

Et dire que la plupart des instituteurs de France sont dans la même position que moi ! Si la pauvreté, la misère, l'esclavage font commettre bien des bassesses, que de nobles sentiments n'empêchent-ils pas de se produire ?

Daignez agréer, etc.

dissant. Aux feuilles de pétitions du cercle parisien venaient s'ajouter les feuilles adressées sous forme de supplément par les journaux à leurs abonnés. Le *Temps* réclamait l'instruction obligatoire seulement; la Ligue la demandait obligatoire et gratuite; le *Siècle* et nombre de journaux avec lui, était pour la triple formule, obligation, gratuité, laïcité, qui ne tarda même pas à devenir la formule générale du pétitionnement. Ce fut le plus clair résultat de la campagne cléricale.

Le 1^{er} février 1872, on commença à s'occuper de la rentrée des feuilles. La discussion de la loi à l'Assemblée paraissait proche, il importait que le dépôt des pétitions eût lieu auparavant. La clôture du pétitionnement fut fixée au 31 mars. Dès le 10 mars, sur vingt mille feuilles expédiées par le cercle parisien, cinq mille environ étaient revenues portant un total de plus de trois cent mille signatures. Mais à la fin de mars, on vit que la discussion de la loi viendrait moins tôt qu'on n'avait cru; on remit en circulation de nouvelles listes. La clôture fut reportée au 25 mai. Un appel énergique adressé par M. Vauchez, dans une lettre datée du 15 avril, aux correspondants du cercle et que reproduisirent les journaux, stimula le zèle de tous pour les derniers jours qu'on avait devant soi. Ce temps fut bien employé. Quand le comité du cercle parisien décida de procéder à un premier dépôt des pétitions à l'Assemblée, on avait recueilli plus de huit cent mille signatures.

Le dépôt fut fait aux archives de l'Assemblée le 19 juin. La commission du Sou, ayant à sa tête M. Jean Macé, se rendit à Versailles. Les listes d'adhésion, formant 115 paquets sous enveloppes cachetées, ne pesant pas moins de 200 kilogrammes, remplissaient un chariot.

La commission fut reçue au secrétariat de l'Assemblée par une délégation des groupes républicains composée de M M. Carnot, Leblond, Henri Martin, Magnin, Joigneaux, Delord, de Lacretelle, Bamberger, Laurent Pichat, Scherer, Thomas et Brelay.

Elle leur remit, avec les listes, l'adresse suivante :

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

PAR L'INITIATIVE PRIVÉE

PÉTITION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

» Messieurs les députés,

» Sous le titre de *Mouvement national du Sou contre l'Ignorance*, le cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement a commencé, le 1^{er} novembre dernier, avec le concours de tous les cercles de la Ligue, un pétitionnement en faveur de l'instruction populaire, en demandant à chaque adhérent une modique souscription comme affirmation de son vœu.

» Un rapide succès a répondu à son appel, bientôt

secondé par la presse républicaine de Paris et des départements. Nous vous présentons le premier résultat de ces efforts collectifs. Les adhésions, recueillies jusqu'à ce jour, comprennent huit cent quarante-sept mille sept cent soixante et une (847,761) signatures réclamant l'instruction obligatoire, lesquelles se répartissent comme il suit :

	Signatures
Pour l'instruction <i>obligatoire seulement</i> . . .	116,105
Pour l'instruction <i>obligatoire et gratuite</i> . . .	383,391
Pour l'instruction <i>obligatoire, gratuite et laïque</i>	348,265
Total.	847,761

» Ces chiffres parlent assez haut par eux-mêmes. En saisissant l'Assemblée nationale de cette manifestation, la plus considérable qui se soit produite jusqu'ici dans notre pays, nous avons la ferme confiance, messieurs les députés, que vous voudrez bien y faire droit.

» Au nom de la Ligue de l'Enseignement :

» *Le secrétaire du cercle parisien,*

» EMMANUEL VAUCHEZ.

» *La commission déléguée,*

» CHARLES SAUVESTRE, *président.*

» EUGÈNE NUS, E. VACCA, AD. LEREBoullet.

» *Le président du cercle parisien,*

» JEAN MACÉ. »

Tous les journaux sympathiques au pétitionnement de la Ligue reçurent copie de cette adresse et la publièrent. On s'imagine aisément l'effet produit sur l'opinion. Un tel chiffre de signatures réuni en sept mois et demi, c'était un succès dont la Ligue et ses partisans pouvaient à bon droit s'enorgueillir. Le parti clérical ne dissimula pas tout le dépit qu'il en ressentait. Quand le surlendemain du dépôt des pétitions, M. de Lacretelle vint demander à l'Assemblée de fixer un jour prochain pour entendre discuter le rapport sur les pétitions, la majorité, suivant le mot d'ordre de M. Keller, s'y refusa. Les pétitions furent renvoyées à la commission présidée par M. Dupanloup qui en rendrait compte dans son rapport sur la loi. C'était le renvoi de la discussion aux calendes grecques.

L'*Univers* constata avec tristesse que le succès du pétitionnement était un fait sans précédent ; puis, épilogueant sur les chiffres, déclara gravement que les 348 mille signatures demandant l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, prouvaient le caractère catholique des 500,000 autres. C'était une façon comme une autre de se consoler. Cette belle découverte donna à l'*Opinion nationale* l'occasion de rappeler que jadis les amis de l'*Univers* répétaient sur tous les tons que la Ligue n'était qu'une vaste association de francs-maçons et d'athées ; si 500,000 catholiques avaient répondu à son appel, c'est qu'apparemment elle n'était point si athée qu'on l'avait

voulu dire ou que l'Église s'était bien amendée.

Après ce premier dépôt de signatures, le pétitionnement continua. Dans une circulaire du 1^{er} juillet, M. Vauchez disait avec raison que le résultat obtenu devait redoubler les courages. « Il faut absolument que nous dépassions le million de signatures. » De nouvelles listes furent lancées.

La commission de l'Assemblée venait de déposer son rapport. Le projet de loi sorti de ses délibérations portait « obligation morale » pour le père de famille de faire instruire son enfant. Obligation morale, ces deux mots, dans un texte de loi, étaient un pur chef-d'œuvre. Et si le père de famille ne s'y conformait pas à cette obligation morale, qui l'y contraindrait ? La belle obligation !

Le 11 novembre avait lieu la rentrée de l'Assemblée. M. Vauchez demanda que toutes les pétitions lui fussent renvoyées pour le 15. Le 6 janvier 1873, il en fit le dépôt à l'Assemblée. Soixante-neuf-mille cinq cent six adhésions venaient s'ajouter aux précédentes. Cela portait le total des signatures recueillies à 917,267, se décomposant ainsi :

	1 ^{er} Dépôt	2 ^e Dépôt	Totaux
Pour l'instruction <i>obligatoire</i> seulement	116,105	3,146	119,251
Pour l'instruction <i>obligatoire et gratuite</i>	383,391	26,730	410,121
Pour l'instruction <i>obligatoire, gratuite et laïque</i>	348,265	39,630	387,895
Ensemble	<u>847,761</u>	<u>69,506</u>	<u>917,267</u>

On joignit à ces deux dépôts les 350 mille signatures pour l'instruction obligatoire recueillies en 1870 par le comité de Strasbourg. « Ce pétitionnement, disait l'adresse aux députés, comprend une forte proportion d'adhésions données par nos compatriotes d'Alsace et de Lorraine. Parmi les autres, un grand nombre, par un scrupule honorable, ont refusé de signer la nouvelle pétition, en alléguant qu'ils avaient signé celle de 1870. »

Le total véritable des signatures déposées était donc de 1,267,267.

Jamais pétition n'avait obtenu pareil succès dans notre pays.

Est-il besoin de dire que l'Assemblée n'entendit jamais le rapport sur ces pétitions? La majorité cléricale laissa ce formidable témoignage des vœux de la nation dans les greniers de la questure où vraisemblablement il est encore. Mais l'effet moral était produit. La question de la réforme de l'enseignement au triple point de vue de l'obligation, de la gratuité et de la laïcité, était mûre désormais. Elle était passée au rang de celles dont la solution s'impose.

Pour réunir en sept mois ce chiffre colossal de près d'un million de signatures, il avait fallu, on le pense bien, accomplir partout des prodiges de zèle et d'activité. Mais c'est surtout au secrétaire du cercle parisien, entre les mains duquel se concentraient toute la propagande, qu'un travail inouï était

échu en partage. M. Emmanuel Vauchez écrivit près de 7,000 lettres et expédia 80,000 circulaires. Le jour ne suffisait plus à un pareil labeur; l'infatigable travailleur prenait ses nuits, ne se demandant pas quand viendrait l'heure du repos.

Il eut sa récompense : le succès du pétitionnement, annonce d'une grande réforme prochaine, du vote d'une de ces lois qui font date dans l'existence d'un peuple. Il n'en est pas de plus enviable pour les hommes de son caractère.

Le côté financier de l'entreprise, bien que fort secondaire, n'avait pas moins bien réussi. Une souscription préparatoire pour subvenir aux premiers frais avait produit plus de quatre mille francs — 4017 fr. 10. Le sou demandé à chaque signataire, avait été généralement accordé. On avait reçu ainsi 26,369 fr. 60. Comme les dépenses totales n'atteignirent que le chiffre de 18,060 fr., il y eut un boni de 12,316, 60 qui fut partagé entre les cercles dans la proportion de leur participation à la souscription provisoire.

Tous les départements sans exception avaient pris part au pétitionnement. Il était venu des signatures des colonies comme Terre-Neuve et la Réunion et même des pays étrangers. Les Français établis en Suisse avaient envoyé 1,790 signatures; ceux d'Italie, d'Égypte, d'Angleterre, de Turquie, d'Espagne, de Belgique, d'Allemagne, de Hollande, de Russie avaient donné aussi leur contingent; le Cambodge

figurait pour 5 signatures. J'entre dans ces détails pour montrer combien, même hors de France, l'important mouvement d'opinion qui se produisit, avait saisi les esprits.

En France, le département qui donna le plus de signatures fut la Seine, 161,441 dont 7,135 de femmes. Venaient ensuite les Ardennes, 43,869 (1) : on y comptait le plus grand nombre de signatures de femmes, 10,966; le Rhône, 33,443, la Gironde 31,376, etc. Le dernier en liste des départements était celui des Pyrénées-Orientales 692 signatures d'hommes et 6 signatures de femmes. Dans le total général du pétitionnement, les adhésions données par les femmes formaient un chiffre de 118,819.

Il faut noter aussi le résultat du concours donné par la presse républicaine. 41 journaux de province avaient recueilli des quantités diverses de signatures. A Paris, sept journaux avaient mis des listes en circulation. Le *Siècle* réunit 234,488 signatures; le *Temps*, 99,486; la *République française*, 40,722; le *National*, 26,235; le *Rappel*, 23,217; l'*Enseignement laïque*, 9,816; le *Corsaire*, 9,053.

(1) Ces signatures avaient été recueillies par un ardent propagateur de l'idée de la Ligue, M. Émile Lefèvre.

X

LES IDÉES DE JEAN-FRANÇOIS

Pendant que se poursuivait cette œuvre spéciale de propagande, dont la Ligue devait, par le fait même de l'adhésion que donnait ainsi le pays à un grand principe, recueillir plus tard le bénéfice sur lequel avait compté Vauchez, Jean Macé, reprenant son rôle de prédicateur de la Ligue, s'efforçait de ranimer partout l'idée qui avait fait tant de progrès de 1867 à 1870 et dont les terribles événements de 1870-1871 avaient arrêté la marche et détruit les produits. Mais les circonstances dans lesquelles l'idée avait pris naissance n'étant plus les mêmes, les moyens d'action aussi devaient changer. Jusqu'à la guerre, Beblenheim avait été le vrai centre de la Ligue; c'est de ce petit village, du cabinet de Jean

Macé qu'étaient partis tous les appels ; c'est là que se réunissaient pour être ensuite renvoyés à tous par le bulletin de la Ligue les échos de toutes les propagandes. Chassé d'Alsace par la conquête, Jean Macé dut songer à transporter ailleurs ce point de ralliement moral. Où le pouvait-il mieux faire qu'à Paris ? Le cercle parisien était admirablement placé pour succéder dans cette partie de sa tâche au fondateur de la Ligue. Jean Macé se déchargea donc sur lui du « soin de centraliser et de publier dans son bulletin les renseignements relatifs à toutes les œuvres locales et à l'ensemble du mouvement général. Les autres cercles, écrivait-il le 15 novembre 1871, comprendront certainement l'importance, je dirai volontiers la nécessité de cette centralisation, qui laisse leur autonomie aussi entière que quand elle se faisait à Beblenheim. Maîtres absolus de leur programme, et, ce qui est capital, de leur budget, ils continuent d'échapper forcément à toute direction imposée, et d'ailleurs l'universalité du droit d'initiative, dont chacun peut user à son tour vis-à-vis les autres, s'opposera toujours à ce qu'on en puisse faire abus au point central. — Quant à moi, ajoutait-il, toute mon action personnelle va se concentrer désormais dans la prédication orale, et les voyages entrepris pour aller provoquer sur place la formation de nouveaux cercles par toute la France ».

Ce n'était là, de l'œuvre de propagande générale de la Ligue, la partie ni la moins fatigante, ni la

moins difficile. Jean Macé s'y révéla sous un nouvel aspect. On connaissait l'écrivain, la séduisante bonhomie de son style; on vit apparaître, non l'orateur, mais le causeur, tout débordant de cœur et de conviction, préoccupé, avant tout, de convaincre et non de plaire et subjuguant d'autant plus, laissant aller sa parole à tous les hasards de l'improvisation, vif, spirituel, enjoué, trouvant sans cesse, à côté des accents qui remuent les âmes, la phrase ingénieuse et le mot qui, se gravant dans l'esprit, y laissent une vive et durable empreinte (1) Il est impossible d'ap-

(1) La manière de Jean Macé conférencier est très bien décrite dans les lignes suivantes publiées par *l'Électeur libre*, de Chaumont (Haute-Marne), pour rendre compte d'une conférence sur « l'école et le régiment », faite à Chaumont par Jean Macé, le 4 mars 1883 :

Nous n'essaierons pas de reproduire cette conférence, cela serait impossible. On ne peut malheureusement noter sur le papier le ton, le geste, le mouvement tout ce qui fait la vie et la puissance de la parole humaine. Or, pour donner à ceux qui n'ont pas entendu Jean Macé une idée de sa force, il faudrait tout cela. Son talent est si original, sa parole si spontanée, son geste si vivant, son accent si fortement empreint de la passion qu'il ressent au moment même, que répéter tout ce qu'il a dit, le pût-on faire exactement, sans ce merveilleux accompagnement, mieux encore, sans cette bonhomie si gaie, sans cette chaleur de bonté toute paternelle, sans cette grâce souveraine du vieillard bouillant d'ardeur pour tout ce qui est jeune et généreux, serait envers lui une espèce de trahison.

Imaginez la conversation la plus variée, la plus vagabonde, la plus simple, la moins apprêtée, la moins prétentieuse, avec des mots, des cris d'éloquence qui jaillissent comme autant de traits de lumière. L'orateur ne fait pas de phrases : il a horreur des

procher Jean Macé sans se sentir immédiatement gagné par ce charme pénétrant que répand autour de lui cet homme au cœur chaud, à l'esprit élevé, à la bonté toujours souriante. Ce fut comme une cam-

phrases et de la phrase. Il commence d'une manière, s'interrompt, reprend autrement, s'interrompt encore pour avertir ses auditeurs que c'est là sa manière, retrouve son idée et continue. Au milieu de tout cela se joue l'esprit le plus ingénieux et le plus fin; rendant sensible par une comparaison simple et saisissante une idée élevée ou trop abstraite, lançant à ses adversaires le trait ironique auquel on ne répond pas; retenant le mot violent, — qui frapperait peut-être un peu fort, — quand il est déjà commencé, de façon que tous les auditeurs l'achèvent.

Et au-dessus animant, soutenant, soulevant l'orateur, l'image toujours présente de la patrie.

Tout ce que nous disons pour résumer cette merveilleuse causerie, c'est que, pendant près de deux heures qui ont coulé comme un instant, Jean Macé nous a fait comprendre et sentir l'étroit rapport qui unit le régiment à l'école. Pour lui l'école n'est que la préface du régiment, le régiment la continuation de l'école. Ce ne sont pas deux institutions, mais une seule. L'école commence ce que le régiment finit.

Donc si le régiment est obligatoire et laïque sans que personne le trouve mauvais, l'école doit être obligatoire et laïque. Personne n'a jamais imaginé de faire payer au soldat une pension pour le temps qu'il passe dans les rangs. De même l'école doit être gratuite.

Malheureusement, entre l'école et le régiment il y a une lacune, une lacune considérable. De 13 à 21 ans, dans l'état présent de notre législation, l'enfant, qui devient un jeune homme, est sans éducateur. Il ne peut ainsi qu'oublier ce que l'école lui a appris, Jean Macé voudrait qu'une loi vînt établir, pour les jeunes gens de cet âge, de véritables cours d'adultes obligatoires, d'un mois environ par année, et qui seraient, pour l'instruction civique et militaire, les 28 jours avant le régiment.

Mais en attendant cette loi qui, dans la conviction de l'ora-

pagne de séduction personnelle qu'il mena ainsi, sur tous les points de la France, allant visiter tour à tour le Nord, le Midi, l'Ouest, selon qu'ici ou là se présentaient les hommes propres à le seconder, sur-

teur se fera un jour, qui toutefois peut tarder, c'est à nous tous à combler la lacune. Organisons des bataillons d'instruction qui, prenant l'enfant à la sortie de l'école, entretiendront en lui le culte des grandes choses, la religion de la patrie.

Jean Macé a été amené ainsi à dire quelques mots des manuels d'instruction civique, et entre autres de celui de Gabriel Compayré. Ce manuel, il le déclare excellent, il le montre irréprochable. « Tous les pères de famille doivent le lire pour s'en assurer. Il ne contient pas la plus légère attaque à la religion catholique. Tout le tort qu'il a, c'est de ne pas parler d'eux.

Puis rappelant la nécessité de l'instruction civique, expliquant cette nécessité par le souvenir de nos désastres dont la cause principale a été l'oubli de l'idée de patrie, dénonçant à nos frontières et sur cette partie du sol national qui nous a été arrachée, la race ennemie qui nous guette, l'orateur a mis en regard des efforts de la France pour instituer cet enseignement dont elle attend son salut, les efforts contraires des évêques pour l'arrêter, pour l'écraser; et comme document significatif, il a lu à son auditoire indigné un passage d'un mandement récent, où l'évêque de Nancy, dans un accès de fanatisme furieux, prédit que les nations étrangères pourront bien un jour venir, en détruisant la France, détruire ce foyer d'impiété et de corruption qui est un danger pour elle-même.

Les applaudissements ont à bien des reprises interrompu l'orateur. La salle était, à chaque instant, enlevée, électrisée par ces mots à emporte-pièce qui marquaient nos ennemis, ceux du dedans et ceux du dehors; par ces hautes idées, par ces sentiments généreux bien faits pour renouer et réveiller ce qu'il y a de meilleur dans le cœur de l'homme. Tous à ce moment comprenaient que ce vieillard qui venait ainsi nous parler de la patrie après une vie usée dans le dévouement, dans le plus rude et le plus actif apostolat, était cent fois plus religieux que

gissaient les circonstances de nature à permettre l'effort.

L'apôtre se montra tout entier.

On pense bien qu'il tint à honneur de jouer aussi son rôle dans le grand mouvement provoqué par le cercle parisien en faveur du principe de l'obligation de l'instruction. L'écrivain reprit sa plume. Jean Macé était acquis depuis longtemps à la réforme. En 1870, dans son bulletin du 15 février, il avait bien déconseillé un mouvement en ce sens, dont le cercle havrais avait décidé de prendre l'initiative. Mais il craignait alors que le principe de l'obligation ne rencontrât dans les cercles mêmes des adversaires nombreux, qu'une division s'ensuivît au sein de la Ligue naissante, qu'au surplus le gouvernement, jaloux à l'excès, ne considérât une telle propagande comme essentiellement politique et pour y mettre un terme ne supprimât du même coup et la propagande et les cercles de la Ligue. Le même sentiment de prudence l'engagea à se tenir à l'écart, en tant que représentant de l'idée de la Ligue, de l'organisation du pétitionnement du cercle parisien qui fut ainsi l'œuvre propre d'un cercle agissant

les mystagogues mitrés et crossés — pas assez crossés — qu'on voit avec stupeur, à certains jours de l'année, figurer en public, ridicule débris du passé, avec un marteau d'argent et un bonnet assyrien ; et qui aujourd'hui, dans chaque diocèse, sous prétexte de religion, se mettent en révolte contre la nation qui les paye et le gouvernement qui les a nommés. — PAUL CLAUDEL.

en vertu de son droit d'initiative et secondé par les autres cercles, agissant de même. Mais, en tant que citoyen, il se crut tenu d'apporter aussi son effort pour le succès final. Le polémiste fut au premier rang des combattants.

Ainsi avait-il déjà fait d'ailleurs quand le comité de Strasbourg avait, en 1870, lancé son pétitionnement. Il avait réuni en une petite brochure à 30 centimes, éditée par Hetzel sous ce titre : *Lettres d'un paysan d'Alsace à un sénateur sur l'instruction obligatoire*, plusieurs articles parus pour la première fois en décembre 1861 et en janvier 1862 dans *l'Industriel alsacien* de Mulhouse. C'était le développement très ingénieux de cette pensée : « Voilà vingt-deux ans que nous avons le suffrage universel, et nous attendons encore son corollaire indispensable, l'instruction obligatoire ! » Le mot était de M. Duruy qui l'avait écrit dans un rapport dont l'apparition au *Moniteur*, en 1865, fit événement. Je ne sais rien qui contienne une démonstration plus simple, plus claire, de la nécessité de l'obligation de l'instruction, ni de réfutation plus complète des objections soulevées par les adversaires de la réforme, que les soixante pages de cette petite brochure. Dès 1861, la théorie du droit du père de famille était invoquée pour combattre l'obligation. Le droit du père de famille ! N'est-ce pas, au contraire, du droit de l'enfant qu'il faut parler ? « Au point de vue de la nature, ce n'est pas l'enfant qui appartient

au père, c'est le père qui appartient à l'enfant. C'est là une loi qui est écrite partout. Qui donne la vie est tenu de veiller à ses premiers développements... Le père n'a que des devoirs vis-à-vis de son petit enfant, et parmi ces devoirs, celui de l'éducation est au premier rang. Hors les cas d'extrême misère, qui sont rares après tout dans nos campagnes, à l'âge de la force, et qui viennent jeter à bas tout l'ordre établi par le bon Dieu, l'homme qui fait travailler son petit enfant pour gagner sa vie, j'entends travailler du matin au soir, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'école pour lui, cet homme-là est un père dénaturé, que le mépris public devrait marquer au front. Ce n'est pas un droit dont il use, c'est un devoir qu'il foule aux pieds et un crime qu'il commet.

» La question ainsi posée devient facile à résoudre au point de vue de la société. S'il y a un crime commis, qui oserait défendre la société d'intervenir? Au commencement des sociétés humaines, quand elles en étaient encore à leur point de départ, au groupe formé par la famille, le père de famille était souverain, en sa qualité de chef d'État. Il avait droit de vie et de mort sur la mère et les [enfants, et de même qu'il pouvait tuer le corps, il pouvait aussi laisser périr l'âme : nul n'avait de compte à lui demander. Est-ce là le régime qu'on réclame? Alors pourquoi les tribunaux se permettent-ils d'envoyer en prison les monstres qui martyrisent leurs petits en-

fants et les laissent manquer de tout? Le vieux droit du père est en leur faveur. L'enfant est à eux, ils en font ce qu'ils veulent. Si vous l'avez abandonné pour le corps, ce droit des anciens temps, devenu abominable dans notre société chrétienne, à quel titre voudriez-vous le conserver pour l'âme qui demande aussi à être habillée et nourrie? Qu'il décide lui-même comment elle sera nourrie et habillée, rien de plus juste, et je ne demande pas qu'on fasse des enlèvements d'enfants, comme au temps des dragonnades, et dans le pays du petit Mortara. Mais quelle que soit la nourriture, il en faut une, et ce n'est pas seulement le droit, c'est le devoir de la société de l'exiger, comme elle exige que l'enfant ait du pain, qu'il convienne au père ou non, de lui en donner. »

La société n'obéirait pas seulement à un devoir moral en formulant en loi cette exigence, elle suivrait encore la voix de son intérêt. Cela est évident surtout pour une société démocratique, dans un pays de suffrage universel. L'instruction de tous devient une nécessité de premier ordre. « Cette marmaille qui court dans nos rues, c'est de la graine de souverain, ni plus ni moins. Peut-être vaudrait-il mieux qu'il en soit autrement, je ne sais pas; mais comme c'est impossible, ce n'est pas la peine d'en parler. Ce qui vaut la peine qu'on en parle, c'est de travailler à les mettre en état d'être un jour pas

trop incapables, et, pour commencer, de leur apprendre à lire et à écrire. L'ignorance du peuple est maintenant un danger public, monsieur le sénateur. » Cela étant, « et j'aimerais voir quelqu'un venir me soutenir le contraire, s'écrie Jean Macé, peut-il être permis à un père de ne pas envoyer son enfant à l'école quand elle est ouverte à tous, et qu'il n'en coûte rien aux pauvres? Non, cent fois non, pas plus qu'il n'est permis à nos jeunes gens de rester à la maison, quand le jour de la conscription est arrivé. Demandez-vous, ce jour-là, aux parents, ce qu'ils en pensent, et vous inquiétez-vous de leur autorité sur le conscrit? Faites-moi une bonne conscription d'école, et que le sergent de police ramène par l'oreille l'écolier réfractaire! Croyez-moi, c'est aussi l'ennemi de la patrie que l'on combat sur ces bancs qu'il déserte. »

Cet intérêt de la société, il l'exprimait encore sous une forme ingénieuse : « Je suis bien le maître de ma voiture, n'est-ce pas? et s'il me plaît, la nuit, de la conduire à l'aveuglette, à travers les trous et les tas de pierres, au risque de la briser, il semblerait d'abord que je suis dans mon droit. Et pourtant, on me force d'allumer ma lanterne; si j'y manque, on ne se gêne pas pour me dresser procès-verbal. Et si je voulais m'en plaindre aux camarades, ils me donneraient tort, parce qu'il ne s'agit pas seulement de ma voiture, à moi, mais qu'elle peut rencontrer du monde sur la route, écraser un enfant,

ou briser la voiture du voisin qui ne serait pas content.

« Pourquoi donc vous faire scrupule de forcer les négligents d'allumer aussi la lanterne dans la tête de leurs enfants? Croyez-vous que nous n'y soyons pas tous aussi intéressés, et que ces têtes, où il fait noir, ne puissent rien briser plus tard? »

C'est avec cette même logique tour à tour indignée et railleuse, cette ingéniosité d'images, bien propres à frapper l'esprit populaire, cette chaleur d'âme qui peint la conviction ardente dont est animé l'auteur, avec ces points d'arrêts précis qui posent et résolvent la question en deux lignes, que Jean Macé écrivit les *Idées de Jean-François*. La première série forme sept petits volumes, parus en 1872 et 1873. La grande question, qu'on mit cinq ans à résoudre, était de savoir si les partis monarchiques, en majorité dans l'Assemblée de Versailles, rétabliraient la monarchie, ou si le pays, qui ne manquait pas, à chaque élection, de manifester énergiquement sa volonté, réussirait à conserver, à faire proclamer comme le gouvernement définitif et régulier, la République. Au milieu de toutes les discussions, cette question de République ou Monarchie était en jeu. C'était la lutte de la démocratie, avec toutes ses ardeurs, ses aspirations, ses soifs de science, de liberté et de progrès, contre tous les regrets du passé, les frayeurs de l'avenir, les égoïsmes des

vieux privilèges détruits, toutes les mesquines et étroites ambitions coalisées sous la direction de l'Église pour nous doter d'une monarchie où le roi sur son trône n'eût été que le satellite du prêtre à l'autel, c'est-à-dire le pire des gouvernements. Jean Macé se jette en pleine bataille, et quel que soit le sujet qui lui mette la plume en main, fait vivement ressortir le caractère de cette lutte et ses conséquences.

On sait l'hostilité qu'a rencontrée, surtout à un pareil moment, le principe de l'obligation de l'instruction, les colères plus vives encore que souleva la laïcité. C'est qu'ici l'existence du clergé comme influence politique était gravement compromise. « Celui qui est maître de l'éducation, a dit Leibnitz, peut changer la face du monde. » Le clergé savait toute la vérité de cette parole et tenait à rester « maître de l'éducation ». Contre l'obligation, il avait invoqué la liberté des pères de famille; quand on parla de laïcité, il cria à l'athéisme. C'est à cette accusation que répond Jean Macé dans le premier de ses petits pamphlets : *La séparation de l'Église et de l'École*. Aujourd'hui que la lutte a continué sur ce point avec une intensité qu'on ne lui avait peut-être pas vue jus qu'alors, ce petit livre est encore la meilleure réponse que je sache à tous les arguments des journaux du clergé. Il y a là cinquante pages qu'on dirait écrites d'hier et qui vivront ainsi, tant que la lutte durera.

On dit que l'école sera athée lorsqu'on n'y enseignera plus la religion! « Pourriez-vous me dire, réplique Jean Macé, quel rapport il y a entre l'alphabet et l'existence de Dieu? Si l'on ne peut pas faire tracer à un écolier des ronds et des jambages, des pleins et des déliés, sans toucher à l'infailibilité du pape? Ce que la question du célibat des prêtres viendrait faire dans la règle des participes? Par où le Messie des Juifs peut se trouver mêlé à la théorie du plus grand commun diviseur?

» Non, l'école ne sera pas athée, parce que la lecture et l'écriture n'ont jamais été de l'athéisme et ne le seront jamais; parce que la grammaire n'est pas athée; parce que, quand on vient demander à un homme de vous enseigner l'arithmétique et qu'il vous l'enseigne sans vous parler de religion, il est aussi déraisonnable de crier à l'athéisme sur son école, qu'il le serait, en sortant de chez un cordonnier qui vous a pris la mesure d'une paire de bottes, sans aborder avec vous la question religieuse, d'ameuter les passants devant sa porte en criant : Voilà une boutique qui est athée? »

A l'objection : « Un peuple sans religion! » Jean Macé répond en citant l'exemple des États-Unis où les idées religieuses sont plus répandues et plus sincères que partout ailleurs et où il n'est pas question de religion à l'école. La vérité, c'est qu'il ne s'agit pas plus pour ceux qui réclament la séparation de l'Église et de l'École de détruire la religion,

qu' « il ne s'agit de la défendre pour ceux qui veulent l'École enchaînée à l'Église. C'est une question de domination pour ceux-ci, de vie ou de mort pour les premiers ». Et sortant des « bagatelles de la porte » pour entrer au cœur du débat, Jean Macé le prouve à l'évidence en rappelant le *Syllabus*, le langage de M. de Belcastel écrivant au pape, de concert avec quarante députés, sa résolution de combattre la Révolution, « la grande ennemie de l'Église et de l'humanité », comme ils l'appellent. Eh bien, si l'Église triomphe, si l'école est à elle, si les congrégations religieuses enseignantes vont croissant, l'œuvre de la Révolution sera compromise, et le 14 juillet 1789, pour l'anniversaire de la prise de la Bastille, nous aurons un jour de deuil ; les églises seront tendues de noir, on chantera le *De profundis* ; « si l'on parvient à les refouler, ce sera une belle fête patriotique, la fête de la délivrance du peuple français ; que dis-je ? son jour de naissance ». Toute la philosophie de la lutte est là.

La *Demi-instruction* est une riposte sur ce ton d'ironie fine et discrète, sans être moins mordante, qu'affectionne Jean Macé, à ce bel argument invoqué un jour, après tant d'autres, par un député de la droite, M. de Tarteron, dans un des bureaux de l'Assemblée : « L'ignorance naïve est cent fois préférable à cette demi-instruction qui... etc. » Le paysan ne peut recevoir une instruction entière dans son école ; une demi-instruction éveillera chez lui des

instincts, des aspirations, des appétits qui ne sauraient trouver satisfaction ; dans son intérêt il vaut donc mieux ne pas l'instruire du tout. C'était leur profond amour du peuple qui inspirait aux cléricaux ce sentiment-là. Il faut reconnaître que la question ainsi posée, la solution était bien simple : fermer les écoles. « Voilà une économie toute trouvée. Et quel magnifique progrès à réaliser, par-dessus le marché, dans notre malheureux pays qui a tant besoin de progrès ! Pensez-donc : cent fois préférable ! »

Dans *la Soutane de l'abbé Junqua*, Jean Macé examine la question des rapports de l'Église et de l'État. L'abbé Junqua était ce prêtre de Bordeaux qui, pour avoir refusé de reconnaître le dogme de l'infaillibilité papale proclamée par le concile du Vatican, avait été frappé d'interdit par son archevêque et sommé de quitter la soutane ; il n'avait point obéi, et le tribunal de Bordeaux l'avait condamné à six mois de prison. Cela en vertu du Concordat. Jean Macé se demande si ce contrat passé en 1802 entre l'Église et l'État est bien observé des deux côtés. Incontestablement l'Église n'en retenait que ce qui lui était utile ou agréable, arguant de la loi divine pour violer le reste. L'État n'avait alors que trois partis à prendre : ou fermer les yeux sur toutes les infractions au Concordat, ou les réprimer toutes sans exception, ou enfin annuler le Concordat, « ce qui serait le meilleur ».

Jean Macé publia ensuite *la Vérité du suffrage universel*. — Avant, pendant et après — où il se préoccupe de trouver un système qui assure une représentation aux minorités et ne permette pas aux élus d'oublier les promesses des candidats.

Avec *les Députés dans l'embarras*, revient la question de l'influence de l'Église dans le gouvernement. Quatorze députés de la droite ayant protesté, en déclarant ne relever que de leur conscience, contre un mandement de l'évêque de Versailles qui blâmait vivement la conduite de l'Assemblée, trop peu cléricale encore à son gré, un abbé d'Alzon, grand-vicaire à Nîmes, avait écrit à *l'Univers* que le premier juge de la conscience des quatorze députés, s'ils étaient catholiques, était leur confesseur, et par suite, s'ils se confessaient à Versailles, l'évêque de Versailles. Jean Macé raille l'embarras de ces malheureux députés vertement rappelés à l'ordre. S'ils ont vraiment la foi, quel supplice doit être le leur, à chaque instant de la vie parlementaire, obligés qu'ils sont ainsi de prendre sur toute chose l'avis de leur confesseur. Ceci n'est que plaisant ; mais la conséquence, si par hasard l'Assemblée était entièrement composée de croyants, le serait un peu moins. Derrière les députés et les confesseurs, l'évêque de Versailles serait plus qu'un roi. C'est bien à cette omnipotence aussi que prétend l'Église.

Le mal sans remède. — *La Sainte Alliance*, sont deux chapitres de la sixième brochure, où Jean Macé si-

gnale la douleur des droites devant la marche du parti républicain à son triomphe légal, et l'alliance des bonapartistes et des monarchistes pour rétablir le trône de M. de Chambord.

La septième et dernière brochure de la série est intitulée : *Jacques Bonhomme à ses députés. — La France à Jacques Bonhomme.* C'était en 1873. Il était fortement question à l'Assemblée du remaniement de la loi électorale ; on ne parlait de rien moins que d'exiger de tout électeur trois années de domicile dans sa commune. On supprimait ainsi un nombre considérable d'électeurs. Jacques Bonhomme engage ses députés à renoncer à ce projet qui, d'ailleurs, ne leur servirait de rien ; s'ils veulent à toute force faire une loi électorale, il leur donne le conseil de s'occuper des élus et d'aviser au moyen de les astreindre à l'exécution de leurs promesses de candidats. Quoi qu'ils fassent, Jacques Bonhomme est le maître ; il le sait et, le jour venu, le fera bien voir. Jacques parle haut, comme on voit, mais n'a-t-il pas lui aussi des vérités à entendre ? La France les lui dit dans un bon et paternel langage. S'il a aujourd'hui à se plaindre, à qui la faute tout d'abord, sinon à lui qui, dans la nuit du 2 décembre et les jours suivants, a laissé une bande de brigands, de parjures, bâillonner la France, emprisonner, exiler, fusiller les défenseurs du droit ? les criminels, il les a amnistiés ensuite, prenant ainsi sa part de responsabilité dans les crimes commis, dans les hontes à

venir. « Souviens-toi de Rome; souviens-toi du Mexique; souviens-toi de toutes les iniquités que tu as laissées commettre en ton nom et que tu as acceptées, toi aussi, d'un cœur léger. »

La France montre ensuite à ce pauvre Jacques qu'il ne lui suffira pas de changer ses représentants; ils seront républicains, c'est vrai, mais la belle avance si les électeurs n'ont pas fait eux-mêmes leur éducation, s'ils ne sont pas devenus des républicains. « Allons ! Jacques Bonhomme, mon ami, puisque tu te dis roi et que tu veux la République, allons ! haut la tête et la poitrine en avant ! apprends ton métier de roi et de républicain. C'est le même. Un peuple républicain est un peuple roi.

» Apprends à considérer les affaires publiques comme affaires qui te regardent, comme affaires personnelles dont il est insensé de se désintéresser. Apprends la loi qui doit te régir et que tu ignores trop souvent. Apprends à la respecter d'abord, ensuite à la faire respecter. »

La leçon continue ainsi, insistant sur la nécessité de renoncer aux sauveurs, de garder le suffrage universel, « gage de relèvement » de la patrie, de ne pas rester immobile quand toutes les nations marchent, progressent, de songer enfin qu'il est pour nous « un ennemi qui n'est pas rassasié de vengeance et de butin », et qui serait plus impitoyable encore si on lui donnait prise une seconde fois.

Ces pages sont splendides. La raison et le patriotisme ne peuvent tenir un plus beau langage. Par elles se clôt dignement la série des *Idées de Jean-François*.

XI

LES BIBLIOTHÈQUES RÉGIMENTAIRES

La campagne pour l'obligation de l'instruction n'avait pas empêché le cercle parisien de reprendre, dès le lendemain de la guerre, la mission que son fondateur lui avait assignée. Le rapport présenté par le trésorier du comité à l'assemblée générale du 15 février 1873, nous met à même de juger par des chiffres de l'œuvre du cercle. Du 1^{er} mai 1870 au 31 décembre 1872, les recettes s'étaient élevées à la somme de 56,086 fr. 24 c., dont 27,115 fr. 35 pour achat de livres au compte des bibliothèques. Dans les dépenses qui étaient de 50,484 fr. 73, les subsides accordés aux bibliothèques ou à des instituteurs figuraient pour 11,513 fr. 55. Cela, en [dehors

des recettes et dépenses du mouvement du sou. Il y avait donc reprise réelle et progrès.

Quant à la Ligue, je veux dire la reconstitution des cercles organisés avant la guerre et qui n'avaient pas survécu à l'année terrible et la création de nouveaux cercles, le mouvement était lent. C'est qu'aussi les hostilités étaient plus vives, les obstacles à surmonter plus nombreux et plus difficiles qu'avant 1870. L'administration, tout à la dévotion d'une réaction furieuse et insensée, n'était rien moins que disposée à accorder les autorisations nécessaires ou même seulement à tolérer des organisations quelconques. Il y avait donc peu de cercles. Mais le terrain gagné chaque jour par l'idée dans les esprits était considérable. La propagande pour l'obligation de l'instruction fut ainsi une véritable propagande pour la Ligue, servant admirablement à présenter sous forme concrète l'utilité de l'œuvre. La commission du sou n'avait pas au reste négligé d'appeler l'attention de ses correspondants sur la nécessité de tenter tous les efforts pour faire tourner au profit matériel de la Ligue la campagne engagée. N'était-ce pas choses connexes ? Plus les cercles de la Ligue seraient nombreux, plus on aurait de force pour réclamer la grande réforme, et lorsqu'elle serait passée dans un texte de loi, pour veiller à son exécution. Par une circulaire du 1^{er} janvier 1872, la commission engageait les signataires de la pétition à considérer la souscription du sou comme une coti-

sation permanente; les citoyens dévoués à l'instruction qui s'étaient chargés des listes, deviendraient les collecteurs naturels de ceux dont ils avaient reçu les signatures et les premières souscriptions; les plus zélés centraliseraient ces mouvements locaux et ainsi on formerait de nouveaux cercles.

Un acte de générosité était venu quinze jours après donner l'occasion d'une impulsion nouvelle au développement de la Ligue. Un riche négociant de Paris, M. Menier, offrit à la Ligue une somme de 8,600 fr., soit 100 fr, par département, pour un prix à décerner à l'instituteur laïque qui présenterait le plus fort chiffre de présences, depuis le 1^{er} janvier 1872 jusqu'au 30 juin 1873, relativement au nombre d'enfants qui, dans sa commune, étaient en âge de fréquenter l'école, de sept à treize ans. On décida que ces prix seraient décernés le 1^{er} septembre 1873, et l'on se mit immédiatement en rapport avec les instituteurs, les sociétés locales, les inspecteurs d'académie pour obtenir d'eux tous les renseignements nécessaires.

Le pétitionnement avait eu un magnifique succès. Il ne parut point cependant à M. Vauchez que cette grande manifestation de l'opinion au sujet d'une des réformes capitales de ce siècle, fût assez complète. Après les citoyens pris individuellement, ne serait-il pas bon de consulter les membres des corps élus, les conseillers généraux, les conseillers municipaux? Le peuple avait parlé; on saurait ce que pensaient

de leur côté ses mandataires ; si la loi nouvelle était par eux réclamée aussi ardemment, aucun doute ne serait possible. La France serait bien acquise à la réforme et il serait difficile, à moins de se boucher les oreilles, de ne pas entendre sa voix et de lui refuser satisfaction.

C'était une enquête à entreprendre sur le sentiment public à l'égard de l'obligation, de la gratuité et de la laïcité de l'enseignement primaire près de tous les hommes qui, à un degré quelconque, avaient reçu un mandat électif de leurs concitoyens. M. Vauchez la résolut ; il adressa aux députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints, conseillers municipaux, la lettre suivante :

« Paris, le 4 novembre 1872.

» Monsieur et cher concitoyen,

» Pourriez-vous nous dire, en quelques lignes et avant le 15 décembre prochain, quelle est l'opinion des habitants de votre contrée sur l'obligation, la gratuité et la laïcité en matière d'enseignement primaire ? Ces renseignements doivent, pour avoir plus d'autorité, être signés par les conseillers municipaux de chaque commune et, si c'est possible, par les conseillers d'arrondissement et conseillers généraux.

» Par laïcité j'entends la science à l'école et l'instruction religieuse à l'église ; c'est-à-dire la neu-

tralité de l'école publique subventionnée par l'État ou la commune. Les grands principes de liberté et de fraternité veulent que tous les hommes, qu'ils appartiennent au catholicisme, au protestantisme, au judaïsme ou à d'autres religions, puissent vivre côte à côte et en frères. Certes, il serait beau de voir tous les hommes oublier ce qui les divise, pour ne considérer que ce qui les rapproche.

» Cette union, la patrie mutilée et meurtrie en aurait besoin pour cicatriser ses blessures ; mais, hélas ! il n'y faut pas compter ; la génération actuelle n'est pas arrivée au degré voulu pour que chacun de ses membres soit capable d'un pareil acte d'abnégation. Ce n'est que par les enfants qu'il sera possible d'atteindre ce résultat, en les réunissant dès leur jeune âge.

» Mais pour cela, il faut que l'école devienne un terrain neutre où les convictions de tous soient respectées par chacun. Tels sont, monsieur et cher concitoyen, les sentiments qui m'animent, sentiments que j'espère voir partager par l'immense majorité du pays.

» Veuillez recevoir mes salutations bien fraternelles.

» EMMANUEL VAUCHEZ. »

On ne pouvait expliquer en meilleurs termes et avec une plus grande élévation de pensée, le but

poursuivi. L'appel fut entendu. Dès le 10 novembre, le *Corsaire* annonçait que M. Vauchez avait réuni les documents les plus intéressants signés par plus de trente-cinq mille maires, adjoints, conseillers généraux, ou d'arrondissement, députés, représentants et interprètes de quatorze ou quinze millions d'habitants. Le journal louait ensuite la persévérance, l'activité, l'énergie du vaillant secrétaire du cercle parisien qui parvenait ainsi, en quelques semaines, en quelques jours, à obtenir de pareils résultats, quand d'autres enquêtes officielles et parlementaires, annoncées à grand bruit et entreprises à grands frais, demeureraient souvent inachevées, toujours stériles. Il n'était pas d'éloge plus mérité.

L'enquête ne s'arrêta pas le 15 décembre, elle se poursuivit sur tout le territoire, et sans nul doute son succès eût été égal à celui du pétitionnement, si le 24 mai n'était survenu. M. Thiers tombé, le pouvoir passé tout aux mains de la réaction cléricale et monarchique, c'était pour la Ligue un redoublement d'hostilité en perspective. Les mêmes vexations qui, en 1872, avaient assailli ses adhérents, dans le but d'entraver le pétitionnement, recommencèrent, plus vives et plus acharnées. Nous verrons les principaux épisodes de la lutte que la Ligue eut à soutenir. Si elle en sortit victorieuse, plus forte et plus ardente, on le dut à l'extrême énergie de ceux qui se trouvaient à sa tête et à la volonté bien arrêtée du pays de faire triompher la République de toutes les intri-

gues et de toutes les conspirations monarchiques. En attendant, l'enquête dut être interrompue.

Mais une autre œuvre était en bonne voie qui, par un bonheur singulier, avait valu à la Ligue des remerciements officiels; elle surnagea et continua, malgré toutes les hostilités : c'est la création des bibliothèques régimentaires. Dès le mois d'août 1871, M. Vauchez avait tenté des démarches dans le but de faire accepter, par le ministère de l'instruction publique, le concours du cercle parisien pour la fondation de bibliothèques régimentaires. Au mois de juin 1872, une note insérée au *Bulletin de la réunion des officiers* et qui signalait tout l'avantage qu'il y aurait à créer dans les casernes des cercles de lecture où sous-officiers et soldats pourraient venir lire, écrire, se distraire, fournit l'occasion de rouvrir les négociations. On s'adressa cette fois au ministère de la guerre. « M. Vauchez, qui avait ses raisons pour douter du succès, fut tout surpris de voir un jour un officier supérieur entrer dans son bureau et réclamer le concours du cercle parisien. Ce fut le commencement. Notre secrétaire saisit l'occasion avec son ardeur ordinaire. Depuis, les colonels ont succédé aux colonels, les commandants aux commandants; nous en sommes à notre 70^e bibliothèque militaire et bientôt à notre sixième billet de 1,000 fr. » Ainsi s'exprimait à l'assemblée générale du cercle parisien, le 15 février 1873, le rapporteur du comité. Au 30 décembre 1872, le cercle avait, en effet, déjà

accordé comme subsides à 49 bibliothèques régimentaires une somme de 4,646 fr. 85; le 30 avril 1873, 23 bibliothèques nouvelles avaient reçu 2,881 fr. 70. Les dons en volumes, cartes et brochures n'étaient pas moins considérables; le tout atteignait à la fin d'avril 1873 une valeur de près de 14,000 fr.

L'œuvre était ici d'une utilité incontestable, au-dessus des passions des partis. Ce vice de la torpeur intellectuelle qu'on voulait faire disparaître de la masse électorale, existait plus grand encore dans les rangs de l'armée. Le soldat ne savait rien; il ne faisait rien et ne pouvait à la vérité pas faire grand'chose pour dissiper son ignorance. Tout le monde était d'accord pour reconnaître ce qu'avait de funeste un pareil état de choses. Rien ne pouvait mieux que la création de bibliothèques dans les casernes donner au sous-officier, au soldat un peu de vie intellectuelle; qu'une salle spéciale leur soit ouverte ainsi dans la caserne: ils la fréquenteront, s'instruiront, s'amélioreront, et ce sera autant de pris sur l'ivresse malheureusement trop fréquente, sur l'habitude de l'alcoolisme. Mais pour atteindre ce résultat, il fallait de l'argent, et le ministère de la guerre n'en avait pas. Le cercle parisien offrit des livres, de l'argent, un catalogue pour choisir les livres; il y avait urgence, on accepta. Le général de Cissey institua une commission des bibliothèques, sous la direction du colonel d'état-major Saget et du commandant Fix. C'étaient heureusement deux officiers d'esprit très large qui apprécièrent

toute la valeur du concours de la Ligue. Ils s'entendirent bien vite avec M. Vauchez. Une circulaire partie du ministère informa les chefs de corps que la Ligue s'offrait à leur donner et des livres et de l'argent.

On a vu avec quel empressement les colonels avaient mis à profit ce concours. On apporta un soin particulier à la composition des bibliothèques. Les colonels dressaient eux-mêmes la liste des ouvrages qu'ils désiraient posséder : le cercle se bornait à acheter et à expédier. On ne pouvait ainsi accuser la Ligue d'apporter dans cette œuvre un écho, si lointain fût-il, des passions politiques. Et de fait, les bibliothèques ainsi créées furent irréprochables : elles comprenaient pour la plupart les chefs-d'œuvre classiques, avec nos meilleurs ouvrages d'histoire et de géographie et les romans de Jules Verne.

Mais les besoins étaient si grands qu'avec ses ressources ordinaires, le cercle parisien eût été impuissant à y faire face. Dès que le pétitionnement pour l'instruction obligatoire fût clos, on ouvrit une souscription pour les bibliothèques régimentaires. La circulaire qui accompagna les listes de souscription rappela fort utilement une lettre de remerciements adressée par le général de Cissey, ministre de la guerre au président du cercle, pour sa coopération active à l'œuvre des bibliothèques. On ne pouvait invoquer de meilleur témoignage à l'appui de la Ligue. Celle-ci n'était pas habituée à se voir ainsi

rendre justice par les pouvoirs publics ; elle ne pouvait manquer de publier cette lettre dont voici les termes :

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, le 17 février 1873.

—
État-Major général
—

» Monsieur le président,

» La Ligue de l'Enseignement a bien voulu coopérer dans une large part au développement de l'instruction dans les corps de troupes, par d'importants dons de livres et par la publication d'un catalogue (1).

» J'exprime l'espoir qu'elle continuera ce concours si utile et que pas un choix d'ouvrages de nature à fortifier les sentiments de discipline, de patriotisme et d'honneur militaire, elle rendra encore de précieux services à l'armée.

» Je vous prie, monsieur le président, de transmettre mes remerciements à la Ligue de l'Enseignement.

» Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

» *Le ministre de la guerre,*

» Général DE CISSEY. »

(1) Composé par la commission des bibliothèques du ministère, sans participation de la Ligue ; mais la Ligue en paya les frais.

Comme elle avait fait jusqu'à présent en toute occasion, la presse républicaine prêta son concours. L'appel aux souscripteurs fut reproduit par la plupart des journaux. On demanda même des livres, et ce ne fut pas l'un des appels les moins fructueux.

Le mouvement continua sur ces bases pendant l'année 1873. Dans le bulletin du cercle parisien, au commencement de 1873, Vauchez put dire : « Le cercle parisien a concouru à la fondation de cent dix bibliothèques régimentaires, y compris celle du corps des pompiers de Paris. Ces cent dix bibliothèques ont reçu environ douze mille volumes. » Des subsides avaient été accordés dans le courant de l'année à 56 bibliothèques pour 4492 fr. 10 ; l'impression du catalogue avait coûté en outre 608 fr. 45 ; les achats de livres pour le compte des bibliothèques s'étaient élevés à 8,749 fr. 35. Il n'est question là, bien entendu, que des dons en argent. En 1874, les subsides étaient encore de 1,518 fr. 85 pour les bibliothèques ; on donnait 1,480 fr. 35 aux écoles régimentaires de 11 régiments ou bataillons ; on dépensait 408 fr. pour un atlas pour les bibliothèques. Les achats de livres, de cartes et matériel d'enseignement pour les bibliothèques et les écoles s'élevaient à 9,938 fr. 90.

La tâche, en effet, s'était agrandie. Après les bibliothèques régimentaires, étaient venues les bibliothèques dans les hôpitaux qui manquaient partout et qu'il fallait créer, et les écoles régimentaires, sans

lesquelles les bibliothèques risquaient de ne remplir que la moitié de leur but. Une nouvelle souscription fut ouverte avec cette destination spéciale. « Ce qui est fait doit nous être un stimulant pour ce qui reste à faire, disaient Jean Macé et Vauchez. La bibliothèque du régiment demeure fermée au soldat qui ne sait pas lire, et le développement à donner aux écoles régimentaires, insuffisamment dotées jusqu'à présent, réclame à son tour votre concours. Il y a aussi les hôpitaux militaires qui manquent encore de bibliothèques, et c'est là surtout qu'il importe de mettre des livres à la disposition du soldat. C'est là surtout qu'ils seront un bienfait pour lui ; c'est là, dans les ennuis des longs jours de convalescence, qu'il prendra le plus facilement l'habitude de la lecture et qu'il lira avec le plus de fruit. » En 1875, on donna 992 fr. 70 à douze bibliothèques régimentaires. 2,787 fr. 80 aux écoles régimentaires de 13 régiments ou bataillons, 1,214 fr. 30 au ministère de la guerre pour les bibliothèques d'hôpitaux militaires. Un aviso reçut 43 fr. 85 pour sa bibliothèque. Les achats de livres pour le compte des bibliothèques régimentaires atteignirent un chiffre plus élevé encore que les années précédentes, 10,600 fr. 90 ; les achats de livres, cartes et matériel d'enseignement pour le compte des écoles régimentaires furent de 4,546 fr. 75. Je ne parle pas des dons en nature.

Tous ces chiffres, par eux-mêmes, ne sont pas très gros ; ils ont cependant une réelle importance, si l'on

considère, comme le faisait remarquer Jean Macé, dans son rapport à l'assemblée générale du 16 janvier 1878, que c'était la première fois, dans ce pays, que l'initiative privée venait, en temps de paix, au secours d'un service gouvernemental.

Quant aux résultats obtenus, les chefs de corps les ont indiqués eux-mêmes dans des notices dont le cercle parisien a publié un certain nombre à la suite de son bulletin pour 1874. Il ne sera pas sans intérêt, tant pour juger de ces résultats que pour donner une idée d'un côté de l'état moral de l'armée à cette époque, de parcourir ces notices.

« La bibliothèque des sous-officiers et soldats, dit l'un des chefs de corps, a été fondée au mois d'octobre de l'année 1872; elle possède 583 volumes, et 200 brochures ou petits livres.

» Il existe tout un matériel de cartes et d'atlas pour l'enseignement de la géographie et de la topographie, provenant d'un don fait par le cercle parisien.

» La bibliothèque est alimentée par des souscriptions volontaires et mensuelles de : 5 c. pour les soldats ; 10 c. pour les caporaux ; 20 c. pour les sergents et fourriers ; 35 c. pour les sergents-majors ; 50 c. pour les adjudants.

» Depuis la fondation, il est sorti de la bibliothèque, pour être lus dans les compagnies, plus de 18,000 volumes. »

Un autre s'exprime ainsi :

« Les salles d'école sont en même temps salles de bibliothèques ; les livres y sont placés dans un ordre qui rend les recherches très faciles, dans des caisses à rayons appartenant à la bibliothèque.

» Les locaux, vastes, assez bien pourvus de tables et de bancs, chauffés en hiver et éclairés en tout temps jusqu'à dix heures du soir, sont disposés de façon à permettre à une centaine d'hommes d'y travailler commodément. Aussi, chaque soir, toutes les places sont-elles prises.

» La variété des ouvrages permet à tous de trouver soit une distraction utile, soit un élément d'instruction professionnelle.

» Les cas d'ivresse devenus de plus en plus rares, les absences illégales presque disparues, les plaintes des cabaretiers et des cantiniers, qui ne trouvent plus au régiment qu'une clientèle peu assidue, sont les meilleures preuves à l'appui des bons résultats obtenus par l'institution moralisatrice de la bibliothèque de la troupe. »

Un commandant de compagnie dit des écoles régimentaires :

« Nos écoles régimentaires sont en grande voie de prospérité. Dans les deux dernières classes arrivées, se trouvent un fort contingent de Bretons et de Ven-

déens, qui ne parlaient pas ou presque pas le français; aujourd'hui, tous ces hommes parlent leur langue assez bien, lisent et écrivent assez facilement, et il n'y a pas dans la compagnie d'hommes absolument nuls, soit pour la lecture, soit pour l'écriture. C'est la meilleure preuve que l'on puisse donner de l'utilité de la présence de tous les Français sous les drapeaux; l'homme arrivé ignorant s'en retourne instruit et content de l'être. En somme l'instruction est en grand honneur au régiment, et l'on s'y attache surtout aux premiers principes : les écoles de compagnies amènent toujours les meilleurs résultats. »

Tous ces rapports de chefs de corps sur leurs écoles et les bibliothèques révèlent les mêmes progrès et les mêmes sentiments généreux. Ils attestent la très grande part qu'a prise le cercle parisien dans la formation de leurs bibliothèques, l'organisation de leurs écoles.

« C'est à la Ligue de l'Enseignement et à la Société Franklin que nous devons en partie ce succès, dit l'un d'eux. En effet, nous n'avions ni matériel, ni méthode d'enseignement; mais grâce aux méthodes pratiques et aux excellents ouvrages d'instruction offerts si gracieusement par le cercle parisien, nos moniteurs ont été guidés et dirigés; de là des progrès sérieux. C'est une dette de reconnaissance que

le régiment a contractée vis-à-vis de la Ligue, et il ne l'oubliera pas. »

Il ajoutait :

« Le service obligatoire est un véritable bienfait pour le pays, car, en outre des habitudes d'ordre et de discipline puisées au régiment, les hommes y acquièrent, avant leur départ, des connaissances qu'ils ne possédaient pas à leur arrivée sous les drapeaux.

» Avec le concours que vous nous promettez, nous donnerons un nouveau développement à nos écoles, et nous espérons qu'à l'avenir les illettrés retournant dans leur famille sans savoir au moins lire et écrire, seront de rares et regrettables exceptions. »

Si l'on veut bien se rappeler que cela était écrit sous le 24 mai, à une époque où le gouvernement était tout aux mains de la réaction, où le clergé menait la plus vive campagne contre la Ligue, imposant ses volontés à l'administration, où la Ligue enfin était aux prises avec les difficultés de propagande les plus grandes, les hostilités les plus acharnées, on conviendra qu'à aucun égard ces documents ne sauraient être suspectés. Ils constituent bien pour la Ligue la plus éclatante justification des attaques dirigées contre elle, la meilleure preuve de l'urgente nécessité et du caractère patriotique de son œuvre.

XII

LA LIGUE SOUS LE 24 MAI

Nous avons vu qu'au lendemain du pétitionnement, si l'influence, l'autorité morale de la Ligue dans le pays avait grandi, le nombre des cercles organisés n'était pas considérable. Le rapporteur de la commission du Sou constatait, au commencement de 1873, que sur 86 départements, il n'y en avait que 36 où la Ligue existait à l'état de groupe organisé. Dans les autres, c'est-à-dire dans 50 départements, on ne trouvait que des correspondants isolés, en relation, par intermittences, avec le cercle parisien. L'administration n'était rien moins que favorable au développement de la Ligue. Ce fut bien pis, encore, quand la victoire des droites à l'Assemblée eut porté au pouvoir, avec le maréchal de Mac-Mahon, toutes

les passions cléricales. L'Empire, avec son autoritarisme déclaré, avait été moins gênant pour la Ligue. On avait dû être bien prudent, bien sage, bien pâle; il avait fallu plus d'une fois se rogner les ailes; mais ces précautions prises, on avait pu se mettre en mouvement, grouper les hommes, agir. C'était toujours autant. L'Empire se croyait fort. La réaction du 24 mai savait fort bien, au contraire, qu'elle ne l'était pas, que sous elle le pays frémissait, et pour le maîtriser, elle eut recours à toutes les violences et à toutes les hypocrisies d'une politique cafarde.

La distribution du prix Menier avait été fixée au 1^{er} septembre 1873; on dut renoncer à y procéder. Dans nombre de départements, les instituteurs reçurent défense formelle de rien accepter de la Ligue. Le préfet de l'Eure le notifia par circulaire aux instituteurs de son département. Il obéissait en cela à une circulaire confidentielle du ministre de l'instruction publique, M. Batbie. Quand les préfets, plus habiles, n'écrivirent point, ils agirent, et le résultat fut le même. Dans la Gironde, qu'administrait le fameux M. Pascal, les instituteurs furent forcés de renvoyer à la Ligue les ouvrages et les subventions qu'elle avait cru devoir leur accorder. A la fin du mois d'août, les lettres d'instituteurs affluèrent de tous côtés au cercle parisien, demandant leur radiation du concours. On sait la triste situation qui fut trop longtemps celle des instituteurs, n'ayant partout que des maîtres et forcément, dans une telle

dépendance, tremblant à chaque heure. L'un d'eux, honoré des plus hautes récompenses universitaires, qui avait posé sa candidature au prix Menier, pria de la considérer comme nulle et non avenue, « car, disait-il, arrivé au terme de ma carrière, je serais désolé de me trouver sous le coup d'une peine disciplinaire ».

Dans certains départements, les préfets supprimèrent purement et simplement les cercles. L'arrêté portant dissolution du cercle de la Somme (3 décembre) fut l'objet d'un débat à la tribune de l'Assemblée (1). M. Goblet, député d'Amiens, de-

(1) Voici le texte de cet arrêté :

Nous, Préfet de la Somme,

Vu le règlement de l'association dite la Ligue de l'Enseignement, fondée à Amiens, sous le titre de Cercle départemental de la Somme et ayant pour but de propager, dans le département, l'instruction en dehors de l'école, par la fondation et le développement des bibliothèques communales, de conférences, cours publics, etc. ;

Vu l'arrêté en date du 15 mai 1873 par lequel notre prédécesseur a autorisé, à titre temporaire, la formation de cette société ;

Vu divers ouvrages et écrits envoyés par le Cercle de la Ligue de l'Enseignement à des instituteurs publics pour la formation des bibliothèques populaires ;

Vu les articles 291 et 292 du Code pénal ;

Vu la loi du 10 avril 1834 et le décret du 25 mars 1852 ;

Vu la loi du 15 mars 1850 ;

Considérant qu'au lieu de remplir son but louable de propager l'instruction en dehors de l'école, le Cercle départemental de la Ligue de l'Enseignement envoie aux instituteurs des livres

manda des explications au ministre de l'intérieur. M. Baragnon, alors sous-secrétaire d'État, répondit que le cercle de la Somme avait distribué, envoyé aux bibliothèques populaires des livres politiques, des livres contraires à la morale, « dangereux pour le cœur des jeunes instituteurs ». Et il cita les *Déclarations des Droits de l'homme* de 89 et de 93. C'était là une lecture déjà bien mauvaise par elle-même ; mais des notes accompagnaient le texte législatif, et dans l'une d'elles on lisait « qu'avant 1789, le peuple payait la dîme, subissait la corvée, la servitude personnelle ». M. Baragnon ne pouvait nier que cela fût exact, mais il s'écriait : « Ce sont là des mots perfides. » Un autre ouvrage aussi condamnable était le récit de la conspiration du général Malet, par

politiques, qui répandent dans les campagnes des doctrines contraires à la morale et révolutionnaires ;

Que cette Association constitue ainsi un véritable danger pour l'ordre social ;

Arrêtons :

Article premier. — L'arrêté en date du 15 mai dernier, par lequel notre prédécesseur a autorisé temporairement la formation à Amiens du Cercle départemental de la Ligue de l'Enseignement est et demeure rapporté.

Art. 2. — Cette association sera immédiatement dissoute.

Art. 3. — M. le commissaire central est chargé de notifier le présent arrêté, dont il assurera l'exécution en ce qui le concerne.

Amiens, le 3 décembre 1873.

Signé : L. BURIN DU BUISSON.

Ernest Hamel. L'auteur y parlait, quelque part, de la « politique large et ferme de Robespierre », du « pur et éloquent Maximilien Robespierre », de la « longue et glorieuse carrière de la Convention », et cela était plus que suffisant aux yeux de M. Baragnon pour justifier la dissolution du cercle. Mais on avait répandu un livre plus pernicieux encore, véritablement outrageant pour la morale : la *Statue de Jean-Jacques Rousseau*, par le même auteur. Louer le génie de Rousseau, cela se pouvait-il tolérer ? L'ordre social était mis en danger par de tels écrits, une telle propagande, et M. Baragnon et le gouvernement se devaient à sa défense.

Si la gauche répliqua vivement au cours de cette singulière déclaration, je n'ai pas besoin de le dire. On prohibait comme immoral la vie de Rousseau, parce qu'il abandonna ses enfants ; que devait-on dire de la vie de Louis XIV, de celle de Louis XV ?

M. Baragnon n'avait pas manqué non plus d'accuser aussi la Ligue d'être une association anti-religieuse et athée. M. Goblet établit que c'était là une accusation purement gratuite : le livre de M. Hamel sur Rousseau, le seul des ouvrages cités par M. Baragnon qui traitât des questions de cet ordre, défendait au contraire le déisme contre l'athéisme.

Le sous-secrétaire d'État voulut bien cependant déclarer qu'il ne se refusait pas à autoriser la formation de cercles de la Ligue, mais à trois conditions : l'emploi des fonds serait déclaré à l'autorité,

les catalogues seraient soumis à son approbation, une autorisation serait demandée au ministre de l'intérieur pour chaque conférence. C'était placer les cercles dans la dépendance absolue du pouvoir, leur interdire toute action, toute propagande. L'esprit du gouvernement répondait assez que l'administration n'autoriserait rien de ce qui pût, si peu que peu, être entaché de libéralisme.

Le débat à l'Assemblée avait eu lieu le 13 décembre. En même temps paraissait dans les journaux religieux un mandement de l'évêque d'Angers, réprouvant la Ligue et défendant aux fidèles d'y coopérer. Ce n'était pas, on le sait, la première fois que la Ligue était ainsi honorée des foudres épiscopales. L'évêque de Metz avait donné le signal en 1868; Dupanloup avait suivi, apportant dans la lutte l'ardeur et la fécondité de sa plume; d'autres encore. Cette fois l'attaque venait de plus haut. Le pape lui-même nous condamnait dans une encyclique du 21 novembre. M. Freppel promulgua cette encyclique et y joignit sa propre condamnation. « Il est, dit-il, des associations qui, sous prétexte de favoriser la diffusion des lumières, ne se proposent pas d'autre fin que de bannir la religion chrétienne de l'éducation. Telle est, en particulier, la *Ligue de l'Enseignement* que nous avons vue avec douleur s'établir sur l'un ou l'autre point de notre diocèse. Vous savez, N. T. C. F., si l'instruction populaire nous tient à cœur, et si, dans le cours de nos tournées

pastorales, nous négligeons une seule fois de visiter vos écoles pour stimuler le zèle des maîtres et l'ardeur des élèves. Mais tel n'est pas le but de la Ligue dont nous parlons : il s'agit pour elle, avant tout, de combattre l'influence chrétienne ; et lors même que ses promoteurs n'annonceraient pas hautement ce dessein, ce serait déjà l'avouer que d'exclure la religion d'un programme où elle doit figurer en première ligne. Ne vous laissez pas tromper par toutes ces manœuvres ; tenez-vous éloignés de ces sectes qui voudraient vous envelopper dans leurs filets ; restez fortement groupés autour de vos pasteurs qui ne veulent que votre bien et celui de vos familles. Nous vivons à une époque où l'esprit du mal déploie tous ses artifices pour perdre les âmes et où, par conséquent, il faut lui opposer une volonté énergique et droite. Fasse le ciel que l'erreur et le mensonge ne parviennent pas à envahir ce beau et religieux diocèse ! C'est l'objet de nos prières et le but de tous nos efforts. » Il rappelait ensuite l'encyclique du pape, déclarait « enseigner ce qu'elle enseigne, réprover et condamner ce qu'elle réprovoque et condamne », excommuniait la « société dite des *Franco-maçons* et les autres sociétés secrètes », puis, prenant directement la Ligue à partie, disait : « Article III. — Nous réprovoquons la *Ligue dite de l'Enseignement*, comme ayant pour but d'exclure et de séparer la religion de l'éducation scolaire, et nous faisons défense à tout fidèle de

notre diocèse d'en faire partie, d'y coopérer soit par voie de souscription, soit de toute autre manière. »

Tant de zèle méritait sa récompense. L'évêque d'Angers la reçut de Pie IX dans un bref du 14 janvier suivant. Il n'avait eu garde d'omettre de lancer l'anathème à la Franc-maçonnerie en même temps qu'à la Ligue ; le pape l'en félicita et, pour lui témoigner toute la satisfaction qu'il en avait éprouvée, lui accorda, pour tous les prêtres de son diocèse, pendant un an, « la faculté d'absoudre de l'excommunication les membres de ces sectes mauvaises qui, étant véritablement repentants de leurs fautes, se sépareront de ces coupables sectes de perdition ». Puis, il s'exprima ainsi sur la Ligue de l'enseignement :

« Nous déplorons aussi très vivement, vénérable frère, que de cette source même des sectes condamnées, soit sortie pour la peste des âmes une autre société pernicieuse, appelée *Ligue de l'Enseignement*, travaillant à extirper radicalement, surtout de l'âme des enfants, la foi catholique, et s'efforçant d'exercer impunément par toute la France les industries de son iniquité. Bien que nous sachions que vous vous êtes empressé, dans votre diocèse, d'appliquer votre sollicitude pastorale à combattre un pareil fléau, cependant, en raison de la gravité de cet objet, nous ne voulons pas omettre de vous exciter dans les efforts de votre zèle pour la garde de votre troupeau, en sti-

mulant la vigilance de vos fidèles, et en vous appliquant avec ardeur à arracher du champ qui vous est confié ces déplorables plantations que cultivent les enfants des ténèbres. »

Le moindre défaut de pareilles violences de langage est d'exciter le sourire. Traiter d'enfants des ténèbres les promoteurs d'une association créée précisément pour répandre l'instruction, était quelque peu plaisant. Les journaux ne manquèrent pas de le faire remarquer, en soulignant les singularités d'expressions qui émaillaient la prose pontificale. La Ligue en recueillit une publicité nouvelle; une fois de plus elle fut signalée à tous les libéraux, et par ses amis et par ses ennemis, comme un centre d'attraction, un foyer de propagande d'autant plus utile à la cause des uns et dangereux à celle des autres, qu'elle dépensait plus d'efforts pour restreindre le champ de l'ignorance. Mais le mot d'ordre général était donné! Les hostilités contre elle n'en furent que plus ardentes. On sait si le gouvernement et l'administration étaient tendres à son endroit. Cela n'était pas suffisant encore cependant pour *l'Univers* qui ne manqua pas une occasion, donnant à ses confrères de la presse religieuse un exemple qu'il suivirent, d'appeler sur la Ligue de nouvelles rigueurs de l'administration (1). La Ligue tendait, disait-il (10 février

(1) « Il est manifeste que la *Ligue de l'Enseignement* a pris un grand développement en quelques années. On sait que cette

1875), « à démocratiser la France par la lecture », et cela était évidemment révolutionnaire au premier chef. Il réclamait la nomination par l'Assemblée d'une commission chargée de faire une enquête sur cette « œuvre effrayante de destruction ». Le *Monde* s'écriait, lui aussi, que le pouvoir était d'une faiblesse inouïe, et se demandait s'il n'allait pas bientôt s'opposer aux progrès d'une société qui offrait « d'autant plus de danger pour la moralité publique, que les poisons intellectuels qu'on y servait étaient plus subtils et plus raffinés ». L'œuvre même des bibliothèques régimentaires ne trouvait pas grâce devant de pareils adversaires. On avait beau déclarer que les livres composant ces bibliothèques n'étaient point choisis par la Ligue, mais bien par les directeurs des bibliothèques, que le cercle parisien se bornait à offrir de l'argent, à acheter les livres qu'on lui

Ligue est essentiellement républicaine dans son principe, souvent libre-penseuse dans sa propagande. Il y a là une grande force en mouvement qui appelle la surveillance du gouvernement. Nous nous demandons si les autorités compétentes se sont suffisamment préoccupées de l'esprit qui anime cette société d'enseignement et du but qu'elle poursuit. Elle envahit le peuple et l'armée; elle répand à profusion des livres. Ces livres, quels sont-ils? Nous en connaissons de très mauvais. Les autres valent-ils mieux? Plus la propagande de la *Ligue de l'Enseignement*, sous le couvert de l'instruction, est active, plus le gouvernement a le devoir de la surveiller. Nous avons lieu de craindre qu'il n'exerce pas un contrôle suffisant sur une entreprise qui sert beaucoup plus le parti révolutionnaire que la cause de l'instruction. » — *L'Univers*, du 8 février 1875.

désignait et à les envoyer ; toutes les réponses, toutes les affirmations étaient impuissantes à calmer ces ardeurs furibondes. Au mois d'août 1875, les comités catholiques furent unanimes à demander qu'on poursuivît la Ligue ; le comité de Montmorillon ajouta même « impitoyablement ».

La loi du 12 juillet 1875 venait précisément d'accorder au clergé la liberté de l'enseignement supérieur si ardemment réclamée par lui depuis longtemps. Il avait droit maintenant d'enseigner à tous les degrés. C'est au lendemain du jour où il avait obtenu pareille satisfaction qu'il réclamait la suppression de la liberté d'autrui. Le *Siècle* fit remarquer avec beaucoup d'à-propos et une grande raison que cette conduite mettait en lumière tout le fond de la politique cléricale. Ce qu'on poursuivait, ce qu'on ne pardonnait pas à la Ligue, c'était précisément les modestes et nombreux services rendus par elle à la cause de l'instruction. « On proteste de son amour pour l'instruction, parce qu'il serait vraiment trop maladroit d'avouer au paysan qui souffre de son ignorance qu'on veut la prolonger indéfiniment ; mais, en même temps, on ne néglige rien pour empêcher cette instruction de se répandre. Une pétition se couvre de signatures pour demander l'instruction obligatoire : on organise une pétition pour la repousser, les évêques en prennent l'initiative, et les femmes et les enfants vont la signer dans les sacristies. Les amis de l'instruction invoquent les droits

sacrés de l'enfance : on riposte en imaginant le droit du père de famille. Une loi sur l'instruction obligatoire est déposée par un ministre républicain : on s'arrange pour la détenir indéfiniment aux mains d'une commission dont un évêque est président. Après quatre années, elle n'est pas encore discutée : l'Assemblée se séparera avant qu'elle ait pu figurer à l'ordre du jour.

» Et, quand on a pu faire voter une loi grâce à laquelle on espère mettre la main sur l'enseignement supérieur, quand les comités catholiques se réunissent pour le profit à tirer de cette loi, quel est le premier vœu que formulent ces comités ? La suppression de la Ligue de l'Enseignement ! »

Mais l'heure allait bientôt sonner où la France, parlant à son tour, condamnerait solennellement ceux qui l'avaient voulu courber sous leur joug, assouplir à leurs passions. La liberté lui serait aussi pour la Ligue, et justice enfin lui serait rendue.

Le cercle parisien n'en avait pas moins, pendant cette période du 24 mai, malgré tous les obstacles, continué son œuvre spéciale. Les achats de livres opérés pour les bibliothèques populaires ou les cercles de la Ligue avaient atteint, en 1873, le chiffre de 16,680 fr. 70; en 1874, ils étaient de 15,150 fr. 05; en 1875, de 17,392 fr. 30. Les recettes totales s'étaient élevées de 48,066 fr. 33, chiffre de 1873, à 48,264 fr. pour 1874 et 58,018 fr. 61 pour 1875. Quand eut lieu l'assemblée générale de 1876, le 17 juin, les

journaux purent annoncer que la Ligue comptait 210 sociétés, possédant un demi-million de livres; que ses adhérents étaient au nombre de plus de 30,000 et qu'on lui devait l'établissement de plus de 400 bibliothèques populaires ou communales et 175 bibliothèques régimentaires. Ces simples chiffres en disent plus que de longs articles d'éloges.

XIII

LA LIGUE SOUS LE 16 MAI

Il est vrai que les six premiers mois de 1876 furent bien employés. La République était enfin le gouvernement légal et reconnu, proclamé par la Constitution, et l'une des deux Chambres, la plus importante, comptait une forte majorité républicaine. La Ligue pouvait se croire désormais à l'abri des hostilités administratives. C'était l'aurore de la liberté ; une ardeur nouvelle se manifestait partout, et les bibliothèques s'organisaient. Jean Macé se fit l'interprète éloquent des sentiments qui animaient alors les membres de la Ligue, dans le discours qu'il prononça le 17 juin à l'assemblée générale du cercle parisien.

Près de quatre ans s'étaient écoulés depuis la der-

nière réunion. Le gouvernement avait refusé la permission nécessaire « parce que... » Aujourd'hui, il l'avait accordée, « parce que... » Il n'y avait que cette raison à donner. Aussi n'était-on pas encore bien sûr de l'avenir. Mais si l'on avait pu faire de grandes choses sans la liberté, que ne ferait-on pas quand on aurait la liberté. Que réclamait la Ligue, en effet ? un droit pour elle seule, un droit particulier, un privilège ? Non, mais le droit, pour elle comme pour tous, de se réunir et de s'associer. Elle comptait en elle assez d'initiatives et de dévouements pour ne pas craindre les entreprises rivales. Quel but se proposait-elle au surplus ? Répandre ses doctrines ? Non, elle n'en avait pas, ou plutôt elle en avait une qui la dispensait d'en propager aucune autre, « mettre ses semblables en mesure d'avoir des idées qui soient à eux, comme les nôtres sont à nous ». Mais c'était cela même qui inspirait une réelle terreur. « Cet appel loyal à la raison, à la conscience humaine, cette prédication du jour à faire dans les esprits ; c'est précisément là qu'est le danger pour les hommes du *Syllabus*, les seuls ennemis que nous ayons en travers de notre chemin ; les âmes vraiment pieuses, les cœurs selon l'Évangile sont avec nous. Les moqueries et les colères, cela peut encore s'accepter ; l'on n'en meurt pas, et l'on ne sera jamais embarrassé dans ce monde-là pour les rendre au centuple. Mais voir clair, raisonner, juger avec sa conscience, en connaissance de cause, voilà ce qu'il ne faut pas ! Il

ne faut pas qu'on lise, même ce qui n'attaque rien, parce qu'on en prendrait l'habitude et qu'on pourrait faire ensuite des découvertes fâcheuses. Il ne faut pas qu'on raisonne, parce qu'il y a des choses qui ne supportent pas le raisonnement, et qui ne peuvent s'avaler que les yeux fermés. Allez donc raconter à des gens qui raisonnent que l'Immaculée Conception est apparue en camisole blanche, sur un poirier, et vous verrez le succès qu'aura votre apparition, quand tous les évêques du monde se mettraient ensemble pour l'apostiller. » Et prenant une de ces comparaisons familières où éclate tout son bon sens gaulois, Jean Macé résumait ainsi la lutte des gens du clergé contre la Ligue : « Deux hommes argumentent, devant témoins, sur la valeur d'un tableau accroché au mur d'une chambre où le jour n'entre pas.

» — Ouvrez les volets, dit l'un.

» — Gardez-vous en bien, dit l'autre.

» Il est clair que celui-là a peu de chances pour qu'on lui donne raison. »

Le fondateur de la Ligue terminait par ces chaleureuses paroles :

« On raconte de Saint-Simon, le chef de l'école saint-simonienne, que dans sa jeunesse il avait donné ordre à son valet de chambre de venir le réveiller tous les matins avec ces mots : « Souvenez-vous, monsieur le comte, que vous avez de grandes choses à faire. »

» Tous les matins, chacun de nous devrait se dire à lui-même, sans intervention de valet de chambre : « Souviens-toi que tu es Français, et qu'il y a de » grandes choses à faire dans ton pays, si tu veux » qu'il reprenne son rang dans le monde. Souviens- » toi qu'il y a en ce moment des centaines de mil- » liers de Français dont on prétend qu'ils ne le sont » plus, et qu'ils vivent les yeux et le cœur tendus de » ce côté, palpitant d'espoir à chaque souffle de vent » qui leur apporte cette bonne nouvelle : La France » travaille et se souvient, elle se relève, elle pense à » vous ; elle veut redevenir ce foyer de grandes » idées, de patriotisme et de liberté que les peuples » ont salué trois fois de leurs acclamations depuis » un siècle, en 89, en 1830, en 1848, et qu'ils ne » reconnaissaient plus ensuite sous les maîtres » qu'elle s'était donnés ; elle veut leur prouver à tous » que c'est fini chez elle pour les dynasties de soi- » disant conquérants, et qu'elle n'a plus de soldats à » envoyer à Rome, ni au Mexique. Ils rougiront » alors de la laisser mutilée, et le jour de la déli- » vrance se lèvera pour vous. »

» C'est là ce que nous devons avoir sans cesse sous les yeux jusqu'à ce que cela soit fait, et cela se fera si cette pensée ne nous quitte jamais. »

Pouvait-on donner en un plus noble langage l'expression intime et dernière des sentiments qui devaient animer tous les membres de la Ligue ?

Le ministère de l'instruction publique était alors dirigé par un homme dont le libéralisme et le dévouement à la réforme de l'instruction ne pouvaient être mis en doute, M. Waddington. Le ministre avait proclamé lui-même en plein parlement le principe de l'obligation; il ne s'agissait donc plus que d'en préparer l'application par les améliorations matérielles que réclamait l'état des écoles. Dans plus de douze mille communes de France et des colonies, le matériel d'enseignement primaire indispensable, tel que cartes, globes, mappemondes, tableaux du système métrique, etc., faisait complètement défaut. Le cercle parisien se résolut à combler cette lacune. L'entente avec M. Waddington fut bientôt faite. On demanda au ministre de se charger lui-même de la distribution entre les écoles de village du matériel scolaire que la Ligue pourrait acquérir. Il accepta avec empressement, et remercia la Ligue de l'initiative qu'elle voulait prendre. Une souscription fut aussitôt ouverte (décembre 1876) (1).

(1) La *Ligue de l'Enseignement*, disait l'appel aux souscripteurs, fait aux signataires de la pétition pour l'instruction obligatoire un second appel, qui trouvera certainement autant d'écho que le premier. Elle leur demande de souscrire et de faire souscrire à une œuvre ayant pour but de fournir les moyens d'études aux écoles de village, partout où ils font défaut, et de provoquer ainsi, par l'intervention et l'exemple de l'initiative privée, une répartition plus large dans ce sens des ressources des communes, des départements et de l'État.

Ici, comme toujours, la Ligue ne poursuit aucun but caché, elle ne cherche à servir aucune vue exclusive, aucun intérêt de

Elle eut un premier et immédiat succès. Le 31 décembre, alors que les listes étaient à peine lancées, on avait déjà recueilli 8,355 fr. 50. On pourvut aussitôt aux besoins des écoles d'Algérie, signalées par le gouverneur général. Cent trente-trois écoles reçurent, par l'entremise du ministère de la guerre, des globes terrestres, des cartes murales de France et d'Europe, des tableaux du système métrique.

Comme déjà lors du pétitionnement et des souscriptions pour les bibliothèques et les écoles régi-

parti. Pour mieux accentuer le caractère vrai de l'œuvre d'intérêt public qu'elle entreprend, elle a résolu de faire ici ce qu'elle a fait pour favoriser la fondation et le développement des bibliothèques militaires.

Elle s'était mise purement et simplement à la disposition du ministère de la guerre et des chefs de corps, leur laissant entièrement le choix des livres à introduire dans les bibliothèques. Elle a demandé au ministre de l'instruction publique de distribuer lui-même entre les écoles de village le matériel scolaire que la souscription ouverte permettra à la Ligue d'acquérir. M. Waddington a accepté sa proposition et lui a adressé une lettre de remerciements.

Elle compte maintenant sur le concours de tous les bons citoyens. Pour que l'action de l'initiative privée soit efficace et féconde, il faut qu'on la sente énergique et universelle. *Aide-toi, le ciel t'aidera*, dit un vieux proverbe. Traduction républicaine : *Fais tes affaires, le gouvernement les fera.*

Le Comité du Cercle parisien :

MM. Jean Macé, *président* ; Henri Martin, Emile Javal, Dr Lailier et Hippeau, *vice-présidents* ; Eugène Nus, Georges Guérout, Charles Bigot, et E. de Pompéry, *secrétaires* ; Georges Wickham, *trésorier* ; Baudot, Beurier, Ernest Brelay, Clama-

mentaires, on trouva dans la presse républicaine le concours le plus actif. L'appel du cercle parisien était signé par tous les membres du comité et par un comité de dames formé en décembre sous la présidence de madame Carnot.

On s'adressa aux conseils généraux, aux conseils municipaux. Le conseil général de la Seine avait voté 1,000 francs dès le lendemain de l'ouverture de la souscription. D'autres assemblées départementales, celles de l'Aisne, de la Côte-d'Or, de l'Yonne, des trois départements d'Algérie, s'associèrent aussi

geran, Ch. Fauvety, Ernest Figurey, Camille Flammarion, Paul Guieysse, Guilloteaux, Gustave Hubbard, Huet, Ch. Jourde, Lemarignier, Lereboullet, D^r Love, Moigneu, Paul Poydenot, I. Rousset, de Serres, Tremeschini, *membres*.

Le secrétaire général,

EMMANUEL VAUCHEZ.

Le Comité des dames :

Mesdames Carnot, *présidente*; Clamageran, Dorian, Anaïs Guéroult et Hippeau, *vice-présidentes*; Berthelot, Paul Guieysse, Arthur Pernolet et G. Wickham, *secrétaires*; Michel Bréal, Emile Brelay, Henri Brisson, Paul Broca, veuve Charras, Coignet, Cornil, Dentu, Dubrisay, Goudchaux, Hérold, Charles Hugo, Ivan-Carraud, Emile Javal, Ph. Jourde, veuve Kestner, Jules Kœchlin, Lailier, Ernest Lefèvre, Logerotte, Ménard, Dorian, Michelet, Moreau de Jonnés, Edgard Quinet, Réty-Roudier, Sallard, Simon-Lazard, Jacques Siegfried, Tirard, Thulié et mademoiselle Toussaint, *membres*.

La secrétaire générale,

B.-G. CAVAIGNAC.

à l'entreprise pour diverses sommes. Dans la Seine-Inférieure, le conseil général refusa toute allocation. C'était une victoire pour le parti cléricale; il la fit sonner très haut. Le débat, au sein du conseil, avait été très vif. Les conclusions du rapporteur, favorables à la demande du cercle parisien, n'avaient été rejetées qu'à une faible minorité, après un discours d'un sénateur de la droite, qui comptait au nombre des plus enragés cléricaux, le général Robert, vice-président du conseil. L'*Univers* ne se sentit plus de joie (avril 1877). Un certain nombre de conseils municipaux accordèrent aussi leur concours. D'autre part, les souscriptions individuelles suivaient une progression ascendante, et l'on était en droit d'espérer que le succès des premiers jours ne serait pas démenti, quand survint le coup d'État du 16 Mai. Le mouvement fut brusquement arrêté.

On avait repris, en 1876, l'enquête sur l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'instruction commencée en 1872 et qu'avait interrompue le 24 mai. On peut lire, dans le bulletin pour 1876, une partie des réponses déjà obtenues. Il fallut encore suspendre la campagne. La lutte allait être plus vive qu'elle ne l'avait jamais été. Les partis de réaction tentaient un suprême effort. S'ils l'emportaient, c'était fait pour longtemps des idées et des programmes de liberté. Question de vie ou de mort, dernière bataille d'où la République devait sortir à jamais victorieuse ou étranglée.

On sait quel caractère prit la lutte : le gouvernement recourut à tous les arbitraires, voulant dompter par la terreur ; le parti républicain opposa la parole de ses orateurs, ses journaux, ses brochures. Toutes les prohibitions du colportage n'y firent rien. La France fut littéralement inondée de ces petits écrits, de quelques pages seulement, où se trouvaient dénoncés tous les sinistres projets des conspirateurs gouvernementaux. L'envoi, la distribution de ces brochures n'était pas sans danger. La police était partout aux aguets, traquant porteurs et distributeurs. Vauchez fut des premiers à la peine. Ce qu'il envoya de brochures, pour sa part, serait incroyable, si l'on ne savait quel dévouement, quelle force de volonté, quelle énergie est en lui.

Mais ces envois n'étaient ni faits ni préparés au cercle parisien. Il importait que la Ligue ne put, je ne dis pas être accusée — depuis longtemps toutes les accusations avaient été produites contre elle, et l'on sait dans quel esprit — mais être convaincue de participation effective, officielle, à la propagande politique contre le gouvernement du 16 Mai. Aussi le cercle parisien resta-t-il étranger à cette véritable semaille de brochures républicaines, jetées aux quatre coins du pays, pour soutenir le bon combat. Mais son secrétaire général passa des jours et des nuits, enfermé avec d'autres amis qu'animait le même dévouement, dans les caves d'un ferme citoyen, M. Brelay, où affluaient les brochures pour

de là se répandre, malgré M. de Fourtou, sa police et ses préfets, dans toute la France. Il faut rappeler ce labeur pour la République dans une histoire de la Ligue. Tout ce qui honore ceux qui la dirigent, l'honore elle-même.

La prudence de M. Vauchez n'était pas inutile. La presse réactionnaire reprit le ton qu'elle avait eu sous le régime du 24 Mai. Cette propagande par les journaux et les brochures était mortelle à sa cause. Elle signala immédiatement la Ligue comme la grande coupable. Le gouvernement ne demandait qu'à sévir. A Paris, M. Vauchez reçut plusieurs fois la visite des envoyés de M. de Fourtou qui venaient tantôt lui demander si le cercle parisien était autorisé, tantôt l'engager à solliciter une autorisation. Il répondit à l'un qu'il ne savait pas si la demande d'autorisation avait eu une suite, à l'autre que l'arrêté d'autorisation avait été égaré et qu'il en ignorait la date, à un troisième qu'il n'avait pas besoin d'autorisation, se bornant au rôle d'un commissionnaire en librairie. Mais il ne manqua jamais d'offrir à ses visiteurs, la leur mettant sous le bras, la collection des bulletins de la Ligue, ajoutant, avec une malice dédaigneuse qui les confondait : « Vous serez toujours ici les bienvenus. Mais voyez vous-mêmes dans nos bulletins ce que nous faisons, ce que nous avons fait. »

L'organisation du cercle parisien était unique en son genre ; elle donnait peu de prise au gouver-

nement. Quand même le ministre eût signé contre le cercle un arrêté de dissolution, en quoi cela eût-il pu empêcher M. Vauchez de recevoir de l'argent, d'entretenir une correspondance, d'acheter des livres et de les céder à qui les lui demandait ? Il n'en était pas de même en province. Là les cercles avaient des bibliothèques qu'un arrêté préfectoral pouvait fermer, ils tenaient des réunions qu'on pouvait interdire ; plus de livres, plus de conférences, le cercle était mort, et le préfet se croyait débarrassé d'un grand poids. Aussi les préfets à poigne de M. de Fortou ne négligèrent pas de recourir à toutes les intimidations, à la dissolution même des cercles, quand ils rencontrèrent la Ligue à leurs côtés et chez les populations une résistance trop prolongée aux séductions de l'ordre moral restauré.

L'acharnement grandit à mesure qu'on se rapprochait de la date des élections. Le 9 septembre, un arrêté non motivé du préfet de la Corrèze ferme la bibliothèque populaire de Brives ; le 10, le baron l'Huart, préfet de la Charente-Inférieure, dissout le cercle rochelais de la Ligue et ferme la bibliothèque coopérative de la Rochelle, « devenus, dit-il, des lieux de réunion et de propagande politique » ; il visait, dans les considérants de l'arrêté, une dépêche ministérielle du 1^{er} août. Il avait fallu cinq semaines d'enquête pour découvrir la propagande politique du cercle et de la bibliothèque, Un autre préfet fut plus expéditif. Dès le 6 août, M. Lizot, dans la Seine-Infé-

rieure, prononçait la dissolution du cercle havrais et du cercle dieppois, « devenus des centres d'action et de propagande politique ». On voit que les motifs allégués par les préfets se ressemblent terriblement. La dépêche ministérielle du 1^{er} août avait donné le mot. Le même préfet de Rouen biffait une subvention de 500 fr. votée au cercle parisien par le conseil municipal du Havre; les préfets de l'Eure et de l'Indre en faisaient autant pour des subventions de 50 fr. votées par les conseils municipaux de Pont-Audemer et d'Issoudun. Le même cas dut très probablement se présenter ailleurs.

Pendant qu'on traitait ainsi la Ligue, on accordait aux cercles et associations catholiques toutes les autorisations qu'ils pouvaient désirer.

Quand nul arrêté de dissolution ne venait frapper un Cercle ou une bibliothèque, il n'y en avait pas moins un arrêt forcé dans le développement de l'œuvre. Il est intéressant à cet égard de parcourir les comptes rendus de cercles ou bibliothèques au 31 décembre 1877 insérés dans le bulletin du Cercle parisien pour 1877.

« Le régime sous lequel nous vivions, il y a à peine quinze jours, nous était très hostile, dit le secrétaire général de l'association philotechnique de Foix. Si nous avions ouvert nos salles, il est probable qu'un arrêté préfectoral les aurait immédiatement fermées, les partisans de notre œuvre étant ici les chefs du parti républicain. »

Le secrétaire du cercle saintongeais, à Saintes, écrit :

« Notre société est dans une triste situation et aura bien du mal à se relever. Nous avons beaucoup souffert de l'aventure du 16 Mai. »

Cercle bourguignon de la Ligue, à Semur. — « Cette année, grâce au 16 Mai, nous sommes restés dans le *statu quo*. Point de cours, point de conférences, et malgré cette précaution nous avons beaucoup souffert. »

« Les travaux de notre bibliothèque se sont vivement ressentis de la crise politique que nous avons traversée, » dit le président de la bibliothèque populaire d'Andancette, dans la Drôme.

« Nous avons des réunions et des conférences organisées. Depuis le 16 Mai, nous avons jugé prudent de tout suspendre, » écrit-on du cercle-bibliothèque d'Heyrieux, dans l'Isère.

Bibliothèque populaire de Poligny. — « Nous n'avons pas pu obtenir de l'administration du 16 Mai l'approbation du catalogue sur lequel ne figure pourtant aucun ouvrage traitant de questions politiques, sociales et religieuses.

Bibliothèque populaire d'Ivory (Jura). — « L'administration du 16 Mai a suscité tous les obstacles imaginables à la fondation de cette bibliothèque. »

Bibliothèque populaire de Port-Lesney (même département). — « Nous avons prêté 481 volumes du 1^{er} janvier 1877 au 3 juin, jour où l'ordre moral est venu nous suspendre sans motifs et sans considérants. »

Asnières (Seine). — « La bibliothèque populaire a été fermée par le ministère du 16 Mai. »

Société d'instruction populaire de l'Yonne, à Bassou. — « Notre société commençait à reprendre ses travaux, la bibliothèque s'ouvrait, lorsque le régime du 16 Mai étant survenu, nous avons jugé à propos de suspendre jusqu'à nouvel ordre tout prêt de livres, toute lecture, toute conférence. »

Cercle de Toucy (Yonne). — « Nous avons dû sommeiller pendant six longs mois, pour ne pas attirer sur nous les foudres de l'administration du 16 Mai. »

Il fallait bien, on le voit, bon gré mal gré, rester dans l'inaction. Le travail des cercles et des bibliothèques cessa. Mais les hommes qui avaient pris en mains l'œuvre de la Ligue firent comme Vauchez. En eux, la réaction antirépublicaine trouva ses plus rudes adversaires.

On sait comment finit l'aventure. Les élections du 14 octobre, puis la fermeté de la Chambre obligèrent le maréchal à se soumettre. Dans les derniers jours de décembre, tout rentrait dans l'ordre.

L'assemblée générale du cercle parisien, qui

n'avait pu avoir lieu en 1877, fut aussitôt convoquée pour le 26 janvier. On avait hâte de se revoir, de se retrouver, après la tourmente.

On comprend aisément que le premier mot de Jean Macé, en rendant compte des travaux de l'année écoulée, fut un cri de protestation contre tant d'arbitraire. Quoi qu'en aient dit ses adversaires, la Ligue s'était bien jusqu'alors tenue en dehors des agitations politiques ; mais ce que les hommes du 16 Mai n'avaient pu lui passer, c'était le but même qu'elle poursuivait, l'éducation du suffrage universel ; ce qu'en elle ils avaient voulu frapper, c'était en outre les républicains qui la composaient. De le dire franchement, le gouvernement n'avait eu garde. Il avait « préféré mentir et calomnier », alléguant pour justifier la dissolution des cercles le motif que nous avons vu. L'existence avait été moins dure sous l'Empire.

Quant à l'avenir, il s'ouvrait sous de plus riantes auspices. M. Waddington avait, un an auparavant, reconnu officiellement le principe de l'obligation de l'instruction ; le ministre du jour, M. Bardoux, venait de réclamer la gratuité. La laïcité ne tarderait pas à venir. Et alors, la grande affaire de la Ligue serait accomplie.

Jean Macé annonçait ensuite une œuvre nouvelle sur laquelle l'activité du cercle parisien allait se porter, la création des librairies de campagne. « Le complément tout indiqué de la bibliothèque de

village, c'est la bibliothèque du cultivateur. Après avoir appris à lire les livres, il est bon qu'il apprenne à en acheter. »

Le mouvement financier avait, comme toujours, suivi une marche ascendante. Les recettes de 1877 s'étaient élevées à 87,387 fr. 90, et les dépenses à 81,796 fr. 27. La souscription pour fournir un matériel d'enseignement aux écoles rurales avait donné 20,459 fr. 80. Sans le 16 Mai, elle eût donné bien davantage. Les achats de livres pour les bibliothèques et les cercles avaient atteint le chiffre de 23,751 fr. 75 ; les achats de livres et matériel d'enseignement pour les bibliothèques et les écoles régimentaires, celui de 8,899 fr. 80 ; les achats pour les écoles rurales, celui de 11,434 fr. 40.

XIV

LE SOU DES ÉCOLES LAIQUES. — L'ENQUÊTE SUR
L'OBLIGATION, LA GRATUITÉ ET LA LAICITÉ DE
L'INSTRUCTION.

Dès lors, la République était fondée ; la Ligue avait assurance de poursuivre sa tâche, de se développer, sans être exposée à toutes les brutalités d'un pouvoir contraire. Aussi bien, les idées qu'elle représente ont fait du chemin ; elles sont aujourd'hui au gouvernement. Cette réforme de l'enseignement primaire pour laquelle la Ligue, depuis six ans, a livré et soutenu tant de combats, le ministère de l'instruction publique va bientôt s'en déclarer hautement le champion ; il proposera aux Chambres de la réaliser. Les hommes de la Ligue ne tarderont pas

à trouver dans les décisions législatives leur récompense.

Les luttes ne cesseront point pour cela. Le parti cléricale ne désarme pas en un jour, et il n'abandonne jamais rien de ses haines ni de ses rancunes. La Ligue sera toujours pour lui un adversaire qu'il faut sans cesse combattre ; on verra, à certaines heures, reparaître dans les polémiques des journaux du parti, toute la violence, toute la perfidie des anciens jours, plus grandes peut-être parce que la force ne sera plus à leur service et qu'il s'y mêlera une sorte de rage. Mais la lutte sera circonscrite dans les polémiques des journaux, parfois dans les débats des Chambres ; elle n'aura d'effet qu'autant que l'opinion publique voudra bien se prononcer, et l'on sait par l'histoire des six dernières années que de l'opinion publique la Ligue n'avait à attendre que de vives marques de sympathie.

Le gouvernement ne sera pas moins attaqué que la Ligue. Ne renouvelant point contre elle les odieuses manœuvres des deux Ordre moral, il sera accusé d'être son complice, de la protéger ; il répondra qu'il se contente de lui laisser, comme à toute association respectant les lois de l'État, liberté d'agir ; il la félicitera même, quand l'attaque sera trop pressante et commune, dira qu'il est heureux du grand et puissant concours qu'elle lui prête, que ses membres sont tous animés du plus grand dévouement et que c'est justice de les remercier. La presse cléricale

bondira sous le coup, mais la France applaudira.

On fera mieux que d'applaudir dans tout le pays ; on voudra s'associer à cette œuvre de la Ligue, et de toutes parts se formeront des sociétés de bibliothèques populaires, des sociétés républicaines d'instruction, autant de groupes locaux où l'esprit républicain se concentrera, en quelque sorte, pour mieux rayonner sur la contrée.

Quelques chiffres empruntés aux comptes financiers du cercle parisien vont nous permettre de juger exactement du grand élan qui emporte le pays. Les achats de livres opérés pour le compte des cercles de la Ligue et bibliothèques populaires avaient été en 1877 de 23,751 fr. 75 ; ils seront, en 1878, de 33,829 fr. 15 ; de 39,837 fr. 90, en 1879 ; de 51,927 fr. 70, en 1880. Les recettes totales du cercle parisien s'élèveront, du chiffre de 81,796 fr. 27 qu'elles atteignaient en 1877, à celui de 91,047 f. 30 en 1878, 123,302 fr. 49 en 1879, 174,852 fr. 94 en 1880. La progression dispense de commentaires.

Dès que les mauvais jours avaient été passés et que l'émotion des esprits s'était apaisée, on avait repris la souscription pour fournir de matériel d'enseignement les écoles rurales de France et des colonies. « Les écoles attendent, disait une circulaire signée de tous les membres du comité et datée du 25 mars. Nous avons promis, nous devons tenir. Faisons des citoyens, faisons des hommes ! Aidons nos écoles trop pauvres à donner, en attendant mieux,

aux enfants de la campagne, le minimum d'instruction qui ouvre l'esprit.

» Cette initiative des dévouements individuels pour le bien commun sera l'honneur de notre époque. Réveillons-la, stimulons-la, ne la laissons pas s'engourdir. »

La souscription valut à M. Vauchez une nouvelle édition de la lettre Nicolas, de 1870. L'auteur eut seulement la pudeur de ne pas signer de son nom, sentiment que nous comprenons fort bien après avoir lu son œuvre. C'était, paraît-il, le chef du parti réactionnaire d'une de nos petites villes. Il pensait probablement que l'urbanité était de trop quand on s'adressait à un républicain, en parlant de républicains. Que nous en avons vu de ces aimables soutiens du trône et de l'autel pendant les dix dernières années ! Celui-là écrivait sans barguigner que lorsqu'on voyait figurer dans une liste de souscriptions « des noms aussi infâmes, aussi immondes, aussi antichrétiens, aussi antifrançais, en un mot des ennemis de la société et des fléaux de la France, tels que Gambetta, Allain-Targé, Spuller, Challemel-Lacour, Tirard,... avec les rédacteurs de tous les journaux infects qui empoisonnent la France, » on ne pouvait prendre part à cette souscription, son but fût-il le plus louable. Il terminait par cette phrase d'une aménité toute particulière : « Quant à vous, monsieur, que je ne connais pas, permettez-moi de vous dire qu'en admettant que vous fussiez un

homme probe, intègre, doué des meilleurs sentiments, vous êtes-vous engagé gravement et faites-vous craindre, supposer, que vous êtes à l'unisson de toute cette racaille en vous mettant à la tête de cette liste ? Aussi, dans ce doute, ne méritez-vous pas l'honneur de connaître mon nom. » Signé : « un Français ». Singulier Français, en vérité. Heureusement la race s'en perd, de ceux-là.

On recueillit encore 7,718 fr. 95. La souscription eût produit bien davantage si on n'eût décidé de la transformer, de la rendre plus visible, permanente, en organisant le Sou des Écoles laïques.

C'était une importation de Belgique. Des troncs placés dans les établissements publics rappelaient sans cesse à tout venant que les écoles avaient besoin, qu'il fallait donner, ne fût-ce qu'un sou, et que ce sou, chacun pouvait le donner. Cela réussissait admirablement en Belgique. En France, le même succès fut certain dès le premier jour. A peine installés, ces troncs devirent l'objet d'une sorte de sollicitude particulière. Toujours, quelque citoyen dévoué se trouvait là prenant le tronc et quêtant. C'est qu'il ne s'agissait pas seulement d'aider les écoles, la question de laïcité était à nouveau posée, et tous les défenseurs de la réforme, c'est-à-dire le parti républicain tout entier, en versant dans le tronc, manifestaient la persistance de leur sentiment. On le comprit bien ainsi partout. Jean Macé put dire avec raison que les troncs étaient « autant

d'urnes de scrutin, où chaque sou qui tombe est un bulletin de vote contre l'école congréganiste ».

C'est un neveu du secrétaire général du cercle parisien, M. Albert Vauchez, qui lança le mouvement. Le cercle parisien poursuivit l'entreprise. A la fin de 1878, plus de 2,000 troncs avaient été envoyés par lui sur tous les points de la France. Les deux tiers des sommes ainsi recueillies étaient distribués en matériel d'enseignement aux écoles laïques des communes désignées par les comités locaux ; l'autre servait à la marche générale de l'œuvre. En 1878, le tiers du produit des troncs fut de 8,725 fr. ; ce chiffre monta en 1879 à 26,442 fr. 14 ; en 1880, il était encore de 18,141 fr. 12. Il ne s'agit là que des troncs appartenant au cercle parisien ; nombre de sociétés locales en possédaient pour leur propre compte des quantités diverses dont elles encaissaient complètement les recettes. Où nulle société n'existait, des comités se formèrent pour installer des troncs, veiller sur eux, employer leurs produits. Le cercle parisien céda ainsi en 1878 des troncs pour une somme de 508 fr. 50 ; en 1879, pour 2,248 fr. 50, et pour 2,261 fr. 45 en 1880. Sa propre recette devait donc forcément finir par baisser ; mais le mouvement général progressait. Il y eut bientôt des troncs dans toutes les villes.

Au commencement de 1878, M. Vauchez fut nommé officier d'Académie. Cette distinction, bien méritée, ne plut pas naturellement à l'*Univers* qui y vit « un

encouragement donné aux partisans de l'école sans Dieu ».

Le succès des œuvres que je viens de rappeler ne fut pas sans susciter les vives critiques de la presse réactionnaire ; mais le ton de cette presse devint particulièrement âpre et violent quand fut reprise l'enquête, deux fois interrompue par le 24 mai et le 16 mai, sur l'obligation, la gratuité, et la laïcité de l'enseignement primaire. C'est en 1879 surtout que le mouvement d'opinion se dessina avec énergie. Le ministre de l'instruction publique, M. Jules Ferry, venait de déposer le projet dans lequel se trouvait le fameux article 7 interdisant l'enseignement aux membres des congrégations religieuses non reconnues. On se rappelle les polémiques soulevées par cet article dans la presse. Pour combattre le projet ministériel, les cléricaux voulurent imiter l'exemple donné par la Ligue en 1871 et 1872 au profit de la réforme de l'enseignement ; ils organisèrent un pétitionnement, usant pour le faire réussir des mille moyens plus ou moins occultes, plus ou moins avouables, dont ils disposent. On fit signer des femmes et des enfants ; les journaux du temps nous ont amplement édifiés sur la sincérité de ce pétitionnement. Malgré tout, le résultat fut mesquin. Les évêques ne firent qu'une œuvre puérile en comparaison du grand pétitionnement de la Ligue ; ils purent se convaincre une fois de plus que la France n'était pas avec eux.

Le ministre tint courageusement tête à toutes ces hostilités, à toutes ces menées. La France l'en remercia par un formidable cri d'acclamation. Les associations privées, les corps élus, lui adressèrent en masse leurs félicitations. La Ligue n'eut garde de ne pas témoigner aussi au vaillant ministre de la sympathie qu'elle lui portait, du concours qu'elle était prête à lui prêter. Dès le 15 avril 1879, les membres d'un congrès des sociétés républicaines d'instruction de l'Est réuni à Besançon envoyaient au ministre leurs félicitations et leurs encouragements (1). Le 30 avril, les membres du comité du

(1) Leur lettre était ainsi conçue :

« Monsieur le ministre, vous devez être fier des attaques dont on vous poursuit. Vous aurez eu l'honneur d'attacher votre nom à une grande mesure de salut public invoquée depuis longtemps par tous ceux qui désirent pour leur pays un gouvernement résolument républicain.

» Les délégués des sociétés d'instruction de l'Est, réunis en congrès à Besançon, vous envoient leurs félicitations et leurs encouragements à l'avance pour la lutte qui vous attend quand il s'agira de donner force de loi aux projets qui soulèvent tant de clameurs en ce moment. Toute la France républicaine est derrière vous. »

Le ministre répondit à Jean Macé :

Monsieur,

» J'ai reçu l'adresse que vous avez bien voulu me transmettre au nom des sociétés d'instruction populaire de l'Est. Je sais que ces sociétés ont contribué pour une large part à éveiller dans nos populations l'amour de l'instruction et les sentiments répu-

cercle parisien signaient une adresse analogue. Voici ce document :

« Monsieur le ministre,

» Les soussignés, membres du cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement, regardent comme un devoir de vous féliciter de l'heureuse initiative que vous avez prise pour la revendication des droits de l'État en matière d'enseignement.

» Comment l'État pourrait-il rester désarmé de sa suprématie et de son droit de contrôle en présence de congrégations enseignantes qui ne peuvent admettre « de conciliation avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne » ?

» De telles doctrines, si elles étaient prises au sérieux, seraient de nature à dissoudre la patrie française qui ne peut vivre que de progrès, de libéralisme et de civilisation. Enseignées à la jeunesse, elles ne pourraient, comme vous dites fort bien,

blicains. Je ne suis donc pas étonné de les retrouver debout pour soutenir le gouvernement dans son œuvre. Ce n'est pas la liberté, mais le privilège que visent les récents projets de loi, et si je compte sur leur succès, c'est que je suis assuré qu'ils répondent, comme vous le dites, aux vœux de la France républicaine tout entière.

Agréez, etc.

» *Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,*

» JULES FERRY. »

monsieur le ministre, que « diviser la France en deux nations, en deux races, qui arriveraient à ne plus se connaître ».

» Ne vous laissez pas arrêter, monsieur le ministre, par les réclamations intéressées d'un parti qui n'invoque la liberté que pour édifier la servitude.

» La liberté, elle est dans ce principe que vos projets de loi tendent à réaliser : « La science à l'école, les religions aux églises. »

» C'est ce principe dont la France attend la réalisation et c'est bien lui qu'elle affirmait, lorsqu'il y a trois ans, elle donnait à la Ligue de l'Enseignement en faveur de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque près de quatorze cent mille signatures.

» Nous avons l'honneur de vous présenter, monsieur le ministre, l'expression de notre dévouement. »

Ont signé : Jean Macé, *président* ; Henri Martin, Émile Javal, Eugène Nus, *vice-présidents* ; Emmanuel Vauchez, *secrétaire général* ; Ch. Bigot, Édouard de Pompéry, Victor Poupin, *secrétaires* ; Georges Wickham, *trésorier* ; Baudot, de Serres, Ch. Fauvety, Ernest Figurey, Charles Goudchaux, Grosselin, P. Guieysse, Ph. Jourde, A. Lemarignier, Ad Le Reboullet et Ferdinand Rossignol, *membres du comité*.

Le ministre répondit par la lettre suivante :

*A monsieur Jean Macé, président du cercle parisien
de la Ligue de l'Enseignement.*

« Paris, le 31 mai 1879.

» Monsieur le président,

» Dans la lutte engagée par la société française contre une faction que vous caractérisez à merveille en disant qu'elle « n'invoque la liberté que pour édifier la servitude », je suis heureux de me sentir appuyé par l'opinion publique dont l'adresse du cercle parisien est pour moi une précieuse manifestation. Je vous prie de remercier en mon nom les signataires de l'adresse, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

*» Le ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts.*

» JULES FERRY. »

Cette lettre arracha un cri de colère à la presse cléricale. Quoi ! cette même Ligue que les deux gouvernements d'Ordre moral avaient traitée avec l'arbitraire que l'on sait, voilà que le ministre se déclarait heureux de son appui ! N'était-ce pas scanda-

leux ? Tous les regrets du pouvoir, de l'influence perdue, toutes les amertumes de la défaite semblèrent se réunir pour lancer au ministre un anathème insolent dans les colonnes de l'*Univers*, du *Monde*, de la *Défense*, de la *Gazette de France*, sans compter le menu fretin des organes du parti.

Un mois après, Jean Macé et Vauchez adressaient à tous les maires et à tous les correspondants de la Ligue, pour activer l'enquête, la circulaire suivante :

« Paris, le 1^{er} juillet 1879.

» Monsieur et cher concitoyen,

» Nous désirerions clôturer, cette année, notre enquête en faveur de l'instruction primaire obligatoire, gratuite et laïque.

» C'est là une question que nous considérons comme capitale, au point de vue du respect de la liberté de conscience, de l'union dans les familles et du relèvement national.

» Les réponses affirmatives qui nous sont déjà parvenues de la part des conseils municipaux représentent au moins la moitié de la population de la France. Dans les circonstances actuelles, il importe d'arriver à une solution aussi prompte et aussi complète que possible, et c'est pour cela que nous nous adressons à votre patriotique concours pour faire signer hors séance le document ci-joint par les conseillers muni-

cipaux de votre commune, et, si c'est possible, par les conseillers généraux et d'arrondissement.

» Recevez, monsieur et cher concitoyen, nos remerciements et nos salutations bien fraternelles.

» *Le secrétaire général,*

» EMMANUEL VAUCHEZ.

» *Le président,*

» JEAN MACÉ. »

Le document à faire signer était ainsi conçu :

« Considérant que l'esprit a autant besoin de lumière que le corps a besoin d'aliments ; que l'expérience a démontré que le niveau moral d'un peuple s'élève avec son degré d'instruction ; que, dans un gouvernement républicain basé sur le suffrage universel, tous les citoyens doivent être mis à même de comprendre leurs devoirs et leurs droits ;

» Les soussignés demandent l'instruction primaire, *obligatoire, gratuite et laïque*, pour les deux sexes, dans toutes les écoles subventionnées par les communes, les départements et l'État ;

» *Obligatoire*, dans le double intérêt de l'individu et de la société, au nom de leur solidarité réciproque ;

» *Gratuite*, au nom l'égalité, et pour ôter tout prétexte au mauvais vouloir ;

» *Laïque*, parce que ce principe : « *la science à l'École et l'instruction religieuse à l'Église* », est le seul qui protège efficacement la liberté de conscience. »

C'est sur cette formule que se continua l'enquête,

formule bien modérée. L'*Univers* ne l'en trouva pas moins pleine de sophismes et de mensonges. « Qui ne sait, s'écria-t-il, que la Ligue de l'enseignement, œuvre maçonnique, de l'aveu du frère Macé, se propose par l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, la destruction de l'Église et constitue la plus odieuse atteinte à cette liberté de conscience hypocritement inscrite dans ses circulaires? » La critique de la *Défense* fut plus originale. L'organe de M. Dupanloup reprocha à la Ligue de s'adresser aux conseillers municipaux plutôt qu'aux électeurs. On voulait ainsi « surtout gagner des signatures » ; le suffrage à deux degrés accorderait par peur ou par faiblesse ce que le suffrage universel eût refusé. Eh bien ! et le pétitionnement du million de signatures, d'où venait-il donc, sinon du suffrage universel ?

Ce qu'eût pu dire avec quelque vérité le pieux journal, c'est que l'enquête près des conseils municipaux pouvait influencer d'un certain poids sur l'attitude du Sénat dans la question. La haute assemblée était le refuge où s'étaient fortifiés les partis cléricaux et monarchiques ; à la suite des dernières élections, la majorité avait passé de droite à gauche, majorité faible, il est vrai, mais ne courait-on pas le danger de la voir grossir sur une question capitale comme celle de l'enseignement si les conseils municipaux, c'est-à-dire les électeurs du Sénat, venaient à manifester aussi énergiquement leurs sentiments ?

La lettre Nicolas eut, à cette occasion, sa troisième

édition. C'était un gentilhomme, cette fois, qui prenait la plume, M. le comte de Chaumontel, maire de Beuville, dans le Calvados, et palsambleu ! ce qu'il avait sur le cœur il ne l'envoyait pas dire. Lui adresser la circulaire, ah çà ! pour qui le prenait-on ? Écoutez-un peu :

« Beuville, 28 novembre 1879.

» *A M. Emmanuel Vauchez, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement.*

» J'ai reçu votre circulaire, et je suis loin d'être fier de l'honneur que vous me faites...

» ... Je ne suis pas l'homme de ces basses intrigues, pas plus que je ne veux être le partisan de ces iniques persécutions que vous et les vôtres organisez, *toujours au nom de la liberté.*

» ... Je professe contre cette odieuse manœuvre que vous organisez contre le droit du père de famille, contre la saine morale, contre la religion et la liberté, les sentiments que tout honnête homme doit éprouver en présence d'une œuvre criminelle et d'une abominable lâcheté, je veux dire le plus profond dégoût et le plus immense mépris. »

Il n'y allait pas de main morte, le fils des preux ! *L'Univers* était d'une douceur angélique à côté de lui.

M. Vauchez lui répondit fort spirituellement que s'il ne s'était pas enquis de ses opinions avant de lui adresser une circulaire, c'est qu'il pensait « que les ennemis de la République s'empresseraient de décliner l'honneur de la servir ».

Toutes ces hostilités, plus violentes qu'habiles, n'empêchèrent pas l'enquête de prendre un développement considérable. Le mouvement fut tel qu'on dut recourir à une souscription pour en couvrir les frais, les fonds du cercle parisien étant absorbés par son service de commission de livres, les dons, les subsides qui lui étaient sans cesse demandés. La souscription fut ouverte; elle produisit, en 1880, 12,097 fr. 03.

En 1878, la Ligue avait eu un nouveau succès à enregistrer. Elle avait pris part à l'Exposition. Un tableau contenant le résumé de ses travaux lui avait valu une médaille d'argent. C'est une médaille d'or qu'elle eût dû recevoir. Ainsi l'avait décidé le jury de la classe dont l'exposition du cercle parisien faisait partie. Mais le jury du groupe, juge en dernier ressort, avait remplacé l'or par l'argent. Cette modification ne laissa pas que d'étonner; mais, comme le dit la *République française*, la Ligue n'avait été habituée aux gâteries officielles; elle avait eu le temps de se former le caractère.

En 1873, à l'Exposition de Vienne, une médaille de bronze avait déjà reconnu officiellement les

travaux du cercle parisien en faveur de l'instruction.

Un autre fait plus important était venu consacrer l'existence du cercle parisien. Par décret du 4 juin 1880, il avait été reconnu d'utilité publique.

XV

LA CONSTITUTION DE LA LIGUE

On a vu l'élan qui s'était partout manifesté dès que l'ordre moral eut expiré. Jean Macé, plus que tout autre, avait contribué à la formation des sociétés nouvelles. Il recommença son tour de France, mais cette fois sans craindre que les initiatives qu'il suscitait et développait sur son passage fussent d'un jour à l'autre brusquement arrêtées dans leur essor par un acte arbitraire du pouvoir. Aussi, donnant à sa propagande un caractère nettement déterminé, abandonna-t-il pour les sociétés à créer l'ancien titre de *Cercles de la Ligue*, lui substituant celui de *Sociétés républicaines d'instruction*. La neutralité politique qui avait été de rigueur aux premiers jours, sans laquelle il n'eût pas été possible de faire un pas,

eût été, dans les circonstances nouvelles, une cause de faiblesse en face de l'ennemi ; les questions en jeu, sur lesquelles la Ligue avait conquis son énorme influence dans les esprits, exigeaient une attitude plus catégorique. La Ligue avait contre elle tous les ennemis de la République ; elle avait éprouvé leurs desseins ; les combattant, elle combattait pour sa propre existence. Pourquoi donc ne se déclarerait-elle pas républicaine ? De religion, elle n'avait pas à s'en occuper ; mais elle savait comment certain parti exploitait la religion au profit de la politique, comment on abusait ainsi de la crédulité des masses ; elle savait les effets de cette escroquerie de consciences. Pourquoi ne proclamerait-elle pas que cette exploitation de la religion était une raison de plus pour qu'on obligeât l'enfant à fréquenter l'école, pour qu'on créât des bibliothèques, qu'on ouvrît des cours, des conférences à l'usage des adultes ? Cela était bien trop d'accord avec le sentiment public. Le nouveau titre proposé par Jean Macé devint donc rapidement la dénomination régulière des sociétés nouvelles de la Ligue.

En faisant ainsi une sorte de déclaration de foi politique, la Ligue n'innovait pas dans son action ni dans son programme. La République n'était-elle pas au bout de toutes ces réformes réclamées dans l'instruction depuis sept ans avec une persévérante énergie ? Ce large mouvement pour la propagation de l'instruction à tous les âges et jusque dans le plus

humble hameau, n'avait-il pas pour conséquence nécessaire la consolidation de la République par l'adhésion réfléchie des esprits tirés enfin de leur torpeur, arrachés à l'ignorance, éclairés ? Et tout cela, ces efforts, ces luttes, ces labeurs persistants, n'était-ce pas l'œuvre de républicains ?

Mais d'une semblable profession de foi à la propagation d'une doctrine philosophique ou religieuse, il y avait loin. On sait si la Ligue avait été souvent, depuis 1871, accusée d'athéisme, d'irréligion. La vivacité des passions alors en scène, l'emportement des polémiques expliquent un tel langage dans la bouche ou sous la plume des adversaires de la Ligue. Pour qui connaît d'ailleurs les habitudes du parti, cette exagération n'a pas lieu de surprendre. Tout cependant concordait, aux yeux des gens non prévenus et sincères, à la démentir. Certes, la Ligue ne pouvait répudier une sorte de fraternité avec la franc-maçonnerie. Comme la grande association universelle, elle demandait le règne de la tolérance, de la liberté ; elle avait trouvé dans les membres des Loges des collaborateurs dévoués. M. Jean Macé l'a reconnu hautement plusieurs fois et en des circonstances solennelles. Était-ce une raison cependant pour qu'on représentât la Ligue comme une société secrète ? Parler de ses doctrines athées, de son but antireligieux, était moins fondé encore. Est-ce que la Ligue pouvait avoir sur ces questions une doctrine à elle, composée comme elle l'était d'initiatives

librement et spontanément groupées, agissant suivant leurs propres volontés, aussi diverses dans leurs modes d'action que les lieux, les individus et les temps ? Elle demandait que l'esprit de chacun reçût une culture suffisante pour qu'il pût penser par lui-même, apprécier, juger ; elle travaillait de toutes ses forces à ce qu'il en fût ainsi ; mais c'était là précisément mettre en dehors de son programme toute doctrine spéciale, qu'il s'agît de philosophie ou de religion.

Association morale, scrupuleusement respectueuse de l'autonomie de ses membres, elle pouvait compter parmi ses adhérents des athées et des adversaires de l'idée religieuse pêle-mêle avec les autres ; mais qu'elle se donnât à elle-même comme tâche la propagande pour l'athéisme et la lutte contre la religion, c'est ce qu'on niait formellement. La religion, on avait bien assez, d'ailleurs, la voulût-on combattre, de se défendre contre ceux qui, la discréditant plus que ne firent jamais ses adversaires, s'en servaient comme d'une arme politique.

Au surplus, toutes les déclarations de Jean Macé, la doctrine émise dans ses écrits avant même la fondation de la Ligue suffisaient à montrer le cas qu'il convenait de faire de ces accusations. Mais c'étaient là procédés de polémique beaucoup trop commodes pour que le parti clérical renonçât à en user. Il les porta jusqu'à la tribune du Sénat. Il est vrai que l'orateur était M. de Gavardie.

Au cours d'une de ces interpellations qui contiennent tout un monde, comme lui seul sait en faire, ce sénateur unique rappela la lettre que M. Jules Ferry avait adressée le 31 mai 1879 à Jean Macé, en réponse aux félicitations du cercle parisien, et qualifia Jean Macé, au milieu des vives protestations de la gauche, de « directeur et fondateur de la Ligue athée, notoirement athée de l'enseignement, chef d'une secte athée, qui se vante d'être athée. » Dans la bouche d'un homme comme M. de Gavardie, de tels propos n'avaient pas grande importance. Jean Macé crut néanmoins devoir les relever par la lettre suivante, qu'il adressa au *Temps* :

« Monthiers, le 5 mars 1881 :

» Je ne crois pas qu'il soit bien nécessaire, mon
 » cher ami, de protester, au nom de la Ligue de
 » l'Enseignement, contre les paroles prononcées au
 » Sénat par M. de Gavardie, qui veut nous faire
 » athées malgré nous.

» A quoi bon ?

» Nous aurons beau dire ; nous resterons toujours
 » athées pour M. de Gavardie et ses amis, de par
 » cette formule si heureusement trouvée par M. Du-
 » panloup :

» *Le déisme qui est une des formes de l'athéisme.*

» La Ligue n'en mourra pas, Dieu merci.

» JEAN MACÉ. »

Loin de se disposer à mourir, la Ligue était sur le point de se constituer définitivement en une vaste fédération des sociétés existantes. Six semaines plus tard, le 18 avril, devait s'ouvrir à Paris un congrès général, où seraient discutées et arrêtées les bases mêmes de la fédération.

La Ligue, en effet, à proprement parler, jusqu'alors n'existait pas. De nombreuses sociétés, inspirées du même esprit, travaillant dans le même but, s'étaient formées, se formaient chaque jour sur tous les points du territoire; mais nul lien, autre que la communauté d'aspirations, n'était entre elles. Le cercle parisien n'était qu'une de ces sociétés, la plus importante de beaucoup assurément, pouvant prêter aux autres par sa situation, son organisation, l'ardeur infatigable de l'homme qui le dirigeait, un concours des plus précieux et de tous les instants, ayant par conséquent plus que toute autre société l'autorité morale nécessaire pour se faire l'interprète des sentiments de tous, mais sans pouvoir officiel, sans droit de direction. Chaque société était absolument indépendante, maîtresse de son action. Sous un régime qui ne comportait pas encore la liberté d'association, cette absence de pouvoir central faisait la force de la Ligue. Jean Macé l'expliqua fort bien à l'assemblée générale du cercle parisien, le 31 janvier 1880. MM. d'Haussonville, d'Audiffret-Pasquier, de Chabaud-Latour avaient demandé tout récemment au ministre de l'intérieur l'autorisation

de fonder à Paris une association destinée à soutenir et à développer en France l'enseignement primaire libre. Le ministre avait répondu que la législation ne permettait pas d'autoriser une société rayonnant sur la France entière. De là, des récriminations dans la presse réactionnaire contre la partialité dont le gouvernement faisait preuve en tolérant le cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement et la Ligue elle-même. Entre les deux institutions, celle qui existait et celle qu'on avait voulu créer aucune assimilation n'était possible. « L'autorisation que l'on demandait pour la société de l'enseignement primaire libre, la Ligue n'a jamais eu à la demander, n'étant pas une société, mais un mouvement, *le mouvement d'enseignement par l'initiative privée*, dit Jean Macé. C'est le nom que lui donnaient ses bulletins, du temps qu'elle avait son point central à Beblenheim, où l'on aurait été bien embarrassé pour la dissoudre puisque, en dehors des sociétés locales, vivant de leur vie propre, n'ayant jamais eu de gouvernement en commun, elle ne se composait que d'un seul homme qui était à la fois son président, son trésorier, son secrétaire et son garçon de bureau, et qui la faisait tenir dans un cabinet de huit mètres carrés. Quelle permission de vivre voulez-vous qu'on demande pour une société semblable ?

» Le point central du numéro 175 de la rue Saint-Honoré est exactement de la même nature. Le cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement n'est pas la

Ligue; c'est une des nombreuses sociétés de la Ligue, travaillant, comme les autres, pour son propre compte, sans avoir de direction à donner à personne, sans même exercer d'influence directe sur le mouvement général.

» J'en ai une preuve irrécusable à vous apporter aujourd'hui. Voilà deux ans bientôt que j'ai cru devoir donner un autre caractère à ma propagande personnelle et qu'abandonnant le terrain de neutralité politique et religieuse sur lequel je m'étais placé pour fonder les anciens cercles de la Ligue, je fais créer partout où l'on m'appelle des *Sociétés républicaines d'instruction*, ayant par le seul fait de leur titre une couleur politique nettement déterminée. Il existe déjà, à l'heure qu'il est, une trentaine de ces sociétés réparties sur 14 départements, et le mouvement va toujours, si bien que je pars demain matin pour aller inaugurer celle qui vient de se créer à Béthune, dans le Pas-de-Calais. Or, le cercle parisien a si peu la direction de ces créations nouvelles, que c'est la première fois, en ce moment, qu'il en est question dans ses assemblées générales, et que son comité, ce prétendu comité directeur que l'on accuse de présider à tout ce qui se fait en France au nom de la Ligue, n'en a jamais été saisi. L'initiative personnelle a continué ce qu'elle avait commencé : chacun en France est libre d'en faire autant.

» Prise dans son ensemble, la Ligue de l'Enseignement n'est donc en contravention — puisque

l'emploi de ce mot est encore possible en parlant d'une œuvre de salut public, — la Ligue n'est donc en contravention avec aucune des lois qui régissent les sociétés de citoyens. Elle ne s'est pas encore organisée en société palpable. Si tous les cercles qui ont arboré son nom comme un drapeau, marchent ensemble du même pas, vers le même but, c'est le fait d'une communauté d'aspirations que rien ne réglemente. Si le bulletin du cercle parisien énumère complaisamment, comme on le lui a reproché, les faits et gestes de toutes les sociétés de la Ligue, il ne fait qu'user du droit de toute publication de propagande d'aller chercher partout ses documents. Le bulletin qui se rédigeait à Beblenheim l'avait fait avant lui.

» Est-ce à dire que les choses devront toujours rester ainsi ? J'espère bien que non. On ne saurait admettre qu'il ne nous soit pas donné de finir par où nos voisins de la Ligue belge ont pu commencer, par un comité central prenant la direction générale du mouvement sans toucher, bien entendu, à la liberté d'action des sociétés locales, dont je mets l'importance bien au-dessus de celle de tous les comités centraux du monde.

» Ce n'est pas pour rien que l'Empire a fait place à la République. Il nous a fait payer son départ assez cher pour que nous en ayons le bénéfice. Le cercle parisien n'est pas, à l'heure actuelle, le centre officiel de la Ligue, par la raison toute simple qu'elle

n'en a pas. Il le deviendra sans aucun doute, le jour où elle en aura un, et ce jour ne peut plus tarder. Il était annoncé déjà, il y a cinq ans, en plein ordre moral, dans notre Bulletin de 1875. C'est juste le langage que je viens de vous tenir : je n'y vois pas un mot à changer aujourd'hui.

« Par la nature même du rôle qu'il s'était donné,
» le cercle parisien s'est trouvé appelé à devenir,
» sans organisation aucune et dans une mesure plus
» large encore, le centre que la Ligue avait à Beblenheim, du temps que Beblenheim était français. Il
» est maintenant, grâce à l'activité incomparable de
» son secrétaire, ce centre de renseignements et
» d'impulsion, ce point d'appui universel par lequel
» tous les cercles épars, sans perdre l'indépendance
» d'action qui faisait leur force, qui a fait leur salut,
» pouvaient se sentir reliés les uns aux autres et
» constituer un tout, vivant d'une vie commune. Il
» sera très certainement, avant peu, le point de
» ralliement autour duquel pourront venir se grouper
» les délégués des cercles et des sociétés d'instruction,
» quand il sera enfin question de donner à
» la grande phalange des hommes qui travaillent de
» leur chef, au développement de l'instruction populaire,
» l'organisation régulière, visible et palpable
» qu'ils attendent depuis si longtemps. »

Toute l'action, toute la propagande de Jean Macé

tendait, depuis trois ans, à hâter la venue du jour où cette organisation pourrait être faite. Il avait procédé par groupements régionaux, réunissant en congrès, à Besançon, à Amiens, les sociétés de ces deux régions. C'est dans l'Est, pour la préparation du congrès de Besançon, qu'il commença, en avril 1878, sa campagne des sociétés républicaines d'instruction. La première conférence eut lieu à Dôle où il fut secondé par un des plus dévoués adhérents de la Ligue, M. Bourgeois. On l'entendit ensuite à Lons-le-Saulnier, à Champagnole, à Poligny, à Pontarlier, à Chalon ; il fonda alors trois sociétés (1). En juillet, il était à Meaux. En septembre, il revint dans l'Est, alla à Épinal, Vesoul, Montbéliard, Besançon, Pierre, Saint-Claude, Pontarlier, donnant quatre

(1) Voici le type général des statuts adoptés par ces sociétés

Statuts de la Société républicaine d'instruction

d

Il est formé, entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, une société sous le titre de *Société républicaine d'instruction de*

Cette Société fait appel au concours de tous les républicains pour travailler, par tous les moyens légaux, au développement de l'instruction.

Elle a son siège à . Sa durée est illimitée.

Les dames sont admises à en faire partie.

La Société a pour but dès à présent :

Article premier. — D'établir des bibliothèques populaires dans les communes qui auront réuni le plus d'adhérents, relativement à leur population, de provoquer des créations de so-

conférences, formant trois sociétés. En novembre, il est à Reims, Dannemarie, Athis-Mons, Corbie; en décembre, à Troyes et Melun. Il fait en même

ciétés locales de bibliothèques n'ayant avec elle d'autre lien que celui de la communauté de principe et d'efforts;

D'aider à l'établissement de librairies de campagnes, dans les communes de l'arrondissement;

D'organiser des lectures à haute voix et des conférences familiaires, soit à domicile, soit en réunions publiques;

D'appeler l'attention des municipalités sur toutes les mesures qu'elles pourraient prendre dans l'intérêt de leurs écoles;

D'installer partout où faire se pourra des troncs du *Sou des Écoles*.

Art. 2. — La cotisation annuelle est fixée à

Tout ce qui excédera cette somme sera inscrit à titre de don. Les cotisations seront versées dans le courant de novembre entre les mains du trésorier qui en délivrera un reçu détaché d'un registre à souches.

Les recettes et les dépenses seront inscrites régulièrement sur un livre coté et paraphé par le président de la Société.

Art. — La Société est administrée par un Comité de membres, dont un trésorier et un secrétaire, nommé en assemblée générale et renouvelable par tiers chaque année.

Ces fonctions sont gratuites.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 4. — Le Comité nomme son bureau et fait son règlement. Il convoque la Société quand il le juge utile.

Il rend compte de son administration et de sa gestion financière à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le deuxième dimanche de novembre, et sera annoncée, quinze jours à l'avance, par les journaux républicains de l'arrondissement. On s'abstiendra de toute controverse politique et religieuse dans les assemblées générales de la Société.

Art. 5. — Nulle modification ne pourra être introduite dans les présents statuts qu'après avoir été proposée, en temps utile au Comité, qui sera tenu d'en faire mention dans les annonces fixant la date de l'assemblée annuelle.

temps une tournée dans l'ouest, visite Nantes, Saint-Nazaire, Savenay, Saint-Étienne-de-Montluc, Pontivy, Vannes, Saint-Brieuc, Rennes; il donne cinq conférences, organise quatre sociétés.

La conférence de Pontivy mérite un mot à part. L'élection de M. de Mun, au 14 octobre 1877, avait été invalidée; il importait que l'orateur du parti clérical le plus accentué ne fût pas réélu. M. de Mun avait été le propagateur le plus actif de l'œuvre des cercles catholiques, cette habile mystification des ouvriers naïfs et crédules, séduits par des apparences de charité et embrigadés au service de la soif de la domination de l'Église. L'œuvre s'épandait, trouvant partout dans les membres du clergé et des congrégations, dans ceux que l'on a appelés justement les « évêques laïques » surtout, les plus ardents de tous, des auxiliaires singulièrement actifs. Son but était tout l'opposé de celui de la Ligue. Celle-ci regardait en avant, faisait entrevoir à tous un avenir meilleur par le développement de l'intelligence, l'émancipation de l'esprit, la formation du citoyen libre et indépendant. C'est au passé au contraire que M. de Mun allait demander son idéal, appelant de ses vœux la suppression des conquêtes de la Révolution, l'abolition du suffrage universel, la restauration des trois ordres, la remise du pouvoir aux mains dirigeantes sous l'inspiration de l'Église, et recouvrant le tout, comme d'un appât trompeur destiné à cacher toutes ces aspirations théocratiques et à attirer

les masses, d'un socialisme chrétien plus liberticide encore. Jean Macé regarda un peu M. de Mun comme un adversaire personnel. Créer une société républicaine d'instruction à Pontivy, dans le foyer de cléricalisme le plus ardent de France, était une entreprise qui devait le tenter. Il montra, d'une façon saisissante, la triste réalité du programme de M. de Mun. Sa conférence, qu'on a publiée en brochure, est un des petits livres de propagande républicaine les plus remplis d'arguments décisifs que nous ayons. La société de Pontivy fut créée et M. de Mun, cette fois, ne fut pas réélu. Il nous est permis de penser que la conférence de Jean Macé ne fut pas étrangère à cet échec.

En janvier 1879, nous voyons Jean Macé à Montceau, et il repart pour Mâcon, Dijon, gagnant ensuite Besançon où le congrès des sociétés de l'Est se tint les 14 et 15 avril. Cinquante-deux sociétés y étaient représentées : 33 sociétés de bibliothèques populaires, 4 sociétés républicaines d'instruction, 1 société des amis de l'instruction, 4 cercles de la Ligue.

Le mois suivant, Jean Macé est à Orléans, et à Blois; en juillet, il est à Blois, Tours, le Mans, Chartres. Il prépare la réunion d'un congrès à Nantes. En août, il parcourt cinq départements, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord; en septembre, il est à Dreux, à Avranche, à Granville, à Argentan.

Le congrès de Nantes ne put se réunir. Jean Macé

se rabattit vers le Nord. Nous l'avons vu annonçant lui-même son départ pour Béthune, à l'assemblée du cercle parisien, le 31 janvier 1880. En avril, il est à Beauvais, Méru, Amiens, Arras, Béthune, Lille, Roubaix, Valenciennes, Cambrai, Saint-Quentin. Il se remet en campagne au mois d'août, visitant Amiens, Arras, Montreuil, Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Calais, Lille, Bruxelles, Valenciennes, Laon, Vervins, donnant six conférences, créant six sociétés. Les 18 et 19 septembre, un congrès se tint à Amiens. Jean Macé le présida, puis se fit successivement entendre à Méru, Beauvais, Amiens, Reims, Épernay; deux sociétés nouvelles furent organisées.

Nous retrouvons en novembre l'infatigable voyageur à Nancy, où il préside un nouveau congrès; en décembre, il donne quatre conférences à Toul, à Bar-le-Duc, à Commercy, à Dormans, et crée deux sociétés.

Quelle activité! Notez que Jean Macé fit tous ces voyages entre ses classes. Jamais, en effet, il n'interrompit ses leçons du Petit-Château; cet apôtre admirable trouvait le moyen de mener de front l'éducation de l'enfance et l'éducation des hommes.

Le moment lui parut alors venu de tenter la réunion du congrès général d'où devait sortir la constitution définitive de la Ligue. Un legs de 20,000 fr. venait être fait à la Ligue dans la personne de son fondateur. La Ligue n'existait pas, c'était le cas de l'organiser. Jean Macé et le cercle parisien convo-

quèrent toutes les sociétés de France pour le mois d'avril 1881, à Paris. Un rapport préparatoire de Jean Macé posa en ces termes la question d'organisation de la Ligue :

*« Projet d'organisation de la Ligue française
de l'Enseignement.*

» Le congrès d'avril sera la première assemblée générale de notre Ligue de l'Enseignement.

» Jusqu'à présent elle n'a existé qu'à l'état épars, formée d'éléments isolés. Il s'agit de lui donner enfin un corps, et d'établir entre toutes les sociétés qui la composent le lien fédéral qui lui a manqué jusqu'à présent, sans toucher au principe fondamental qui a présidé à tout le mouvement de la Ligue depuis le premier jour : l'autonomie absolue de tous les groupes, grands et petits.

» C'est donc une représentation régulière des sociétés locales qu'il faut chercher à organiser, non par leur enrégimentation sous les ordres d'un comité directeur; c'est un point d'appui central qu'il leur faut, laissant à toutes leur liberté entière d'action.

» Ce point d'appui central, le cercle parisien de la Ligue l'est, par le fait, depuis 10 ans. Il s'est fait, de lui-même, l'homme d'affaires de tous les cercles, et son bulletin a remplacé pour eux celui qui leur était envoyé de Beblenheim au commencement. Je pro-

pose au congrès de donner une consécration officielle à la position officieuse que le cercle parisien occupe dans la Ligue, et de le charger d'être son homme d'affaires en titre, tout en conservant lui-même, bien entendu, son existence propre et son autonomie, comme toutes les autres sociétés.

» C'est la proposition à inscrire en tête de l'ordre du jour du congrès. Elle sera l'objet de sa première délibération. Je sou mets dès à présent à ses membres futurs les moyens pratiques qui me paraissent les plus efficaces et les plus simples pour entamer l'organisation fédérale de la Ligue française de l'Enseignement :

» 1° Une liste sera ouverte sur laquelle s'inscriront toutes les sociétés d'instruction, sous quelque titre que ce soit, qui voudront en faire partie ;

» 2° Les sociétés inscrites enverront leurs délégués à l'assemblée générale convoquée tous les ans par les soins du cercle parisien qui sera chargé de l'exécution des résolutions prises par l'assemblée ;

» 3° Le bulletin du cercle parisien prendra le titre de Bulletin de la Ligue française de l'Enseignement, Il recevra les communications des autres sociétés, et sera publié à frais communs, dans les conditions qui seront arrêtées par la commission nommée *ad hoc* dans le Congrès.

» Prenant ceci pour première base d'organisation,

le congrès avisera aux développements qu'il pourrait lui convenir de lui donner.

» JEAN MACÉ. »

Sept autres questions étaient portées à l'ordre du jour : emploi du legs, librairies de campagne et colportage, sociétés d'instruction de village, musées cantonaux, bibliothèques cantonales, conférences populaires, congrès régionaux.

Le congrès dura quatre jours, les 18, 19, 20 et 21 avril. Le 18, quand on se réunit, au Grand-Orient, plus de trois cents délégués de Paris et de la province avaient répondu à l'appel de Jean Macé et du cercle parisien. On aborda immédiatement la question capitale, l'organisation de la Ligue. La discussion fut longue et vive. Au sein de la commission chargée de présenter sur la question un rapport à l'assemblée, M. de Heredia, président de l'association philotechnique de Paris, avait développé un contre-projet tendant, non plus seulement à établir le lien fédératif entre les sociétés se réclamant de la Ligue de l'Enseignement et correspondant avec le cercle parisien, mais à constituer d'ores et déjà une vaste fédération de toutes les sociétés laïques et populaires d'instruction. La commission en avait adopté le principe. C'était le projet Macé plus étendu. Comme résultante finale, la différence n'était peut-être pas grande. Mais dans cette extension même on vit un inconnu qui effraya. Savait-on quelles sociétés

allaient entrer ainsi dans la Ligue, quel esprit les dirigerait ? Ne s'exposait-on pas à voir subitement transformée dans son action et dans son programme la Ligue morale qui, depuis dix ans, avait été si habilement conduite et avait accompli tant de choses ? Le projet de Jean Macé semblait plus clair. Constituons d'abord la Ligue, disaient ses défenseurs ; en cela, nous savons ce que nous faisons ; nous ouvrirons ensuite la porte toute grande, nous tendrons les mains aux sociétés qui voudront venir à nous. Finalement, un vote accorda la priorité à la proposition de Jean Macé qui fut adoptée, à une grande majorité, dans les termes suivants :

« La Ligue de l'Enseignement fondée par Jean Macé s'organisera en fédération, sous le titre de *Ligue française de l'Enseignement*. »

Une liste fut aussitôt ouverte pour recevoir les adhésions des sociétés dont les délégués avaient pouvoir à cet effet. Soixante-quatre sociétés furent inscrites. Le président du congrès put annoncer que désormais la Ligue existait. Il n'y avait plus qu'à déterminer les conditions de son existence.

Une commission de vingt et un membres fut nommée le lendemain dans les bureaux pour élaborer des statuts. Le projet qu'elle dressa vint en discussion dans la séance du 20. Il constituait la fédération sur les bases de la liberté la plus complète. Sur sa simple demande, une société d'instruction devait

être inscrite parmi les adhérentes, quelque fût son titre ; elle pouvait se retirer quand elle voulait. Un conseil général de trente membres, nommés par le congrès, serait chargé des intérêts généraux de la Ligue, tels que propagande de l'œuvre, publication du bulletin, organisation des conférences et des des congrès, administration des finances. Chaque société restait entièrement libre de son action ; elle n'était tenue qu'à prendre un abonnement au bulletin de la Ligue, dont le prix était fixé à 6 fr. et à une contribution de 2 pour 100 sur ses recettes si celles-ci dépassaient 300 fr.

Il n'y eut guère de débat que sur l'art. 5 concernant la contribution. Les représentants des grandes sociétés objectèrent qu'on allait les frapper d'un impôt fort lourd, M. de Heredia surtout combattit l'article, arguant de l'inégalité de traitement faite aux grandes et aux petites sociétés, tout à l'avantage des secondes au détriment des premières ; l'association philotechnique dont le budget des recettes s'élève à quarante mille francs, se trouverait imposée par une somme de huit cents francs. Dans ces conditions, se déciderait-elle à adhérer ? Comment au surplus, de quelle façon contrôlerait-on le revenu de chaque association ?

L'article fut défendu au nom de la justice de principe de la proportionnalité des charges au chiffre des ressources. Si, dans une certaine mesure les grands sociétés venaient en aide aux petites, feraient-elles

autre chose que travailler encore et très efficacement à la prospérité de l'œuvre? M. Vauchez rappela toutes les difficultés de fonctionnement auxquelles se heurtaient les associations dans les campagnes. Pourquoi les sociétés florissantes n'imiteraient-elles pas l'exemple du cercle parisien qui recueillait 60,000 fr. par an et était tout prêt à accepter l'impôt de 2 pour 100?

L'Assemblée comptait ce jour-là près de cinq cents membres. La discussion, très vive, se prolongea. Quelques mots d'un orateur, M. Sylvin, délégué d'Épinal, que l'on entendit ou comprit mal, soulevèrent un véritable tumulte à la suite duquel le débat devint confus. Un délégué de Rouen, M. Viénot, proposa alors un amendement aux termes duquel chaque société fixerait elle-même sa cotisation. Il y avait à craindre, si l'on adoptait cet amendement, que la Ligue ne pût réunir qu'un maigre budget, en disproportion par trop grande avec les besoins auxquels il faudrait satisfaire. Mais l'assemblée était fatiguée par une discussion de trois heures, désorientée au milieu de propositions contradictoires émises coup sur coup et sans ordre; l'amendement Viénot parut, pour en finir, la solution la plus simple: on l'adopta. Le reste du projet de la commission fut voté presque sans débat (1).

(1) Voici le texte des statuts adoptés :

Art. 1. — La Ligue de l'Enseignement, fondée par Jean Macé

On fut en général très satisfait du résultat du vote. Les statuts donnés à la Ligue sauvegardaient absolument l'indépendance des sociétés ; les initiatives qui avaient surgi de tous côtés et dont l'action

s'organise en fédération sous le titre de Ligue française de l'Enseignement.

Art. 2. — Une liste est ouverte sur laquelle seront inscrites toutes les sociétés d'instruction populaire, sous quelque titre que ce soit, y compris les sociétés de femmes, qui voudront en faire partie.

Art. 3. — La Ligue française de l'Enseignement a pour but de provoquer par toute la France l'initiative individuelle au profit du développement de l'instruction populaire par tous les moyens possibles.

La Ligue publiera un bulletin spécial dont le prix est fixé à 3 francs.

Art. 4. — Toute société adhérant à la Ligue sera tenue de prendre un abonnement à ce bulletin.

Art. 5. — Chaque société fixera elle-même sa contribution d'après ses ressources.

Art. 6. Chaque société, étant indépendante, sera libre de se retirer lorsqu'elle le désirera.

Art. 7. Un congrès, composé des délégués des sociétés de la Ligue, se réunira chaque année dans le lieu désigné par le conseil général de la Ligue.

Le premier congrès se tiendra à Paris.

Art. 8. — Chaque société enverra un délégué au congrès annuel. Un même délégué pourra représenter plusieurs sociétés, mais il n'aura jamais qu'une seule voix.

Art. 9. — La Ligue est administrée par un conseil général de 30 membres, nommé par le congrès pour trois ans et renouvelable par tiers chaque année.

Le sort déterminera les membres qui font partie des 1^{er} et 2^o tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

s'exerçant sous mille formes diverses, était la raison d'être, le but et la force de la Ligue, ne pouvaient trouver dans la fédération, ainsi organisée, qu'un aide, un encouragement; elles n'y abandonnaient pas un lambeau de leur liberté.

A côté de cette question capitale, le congrès discuta les différentes questions, d'importance secondaire, portées à l'ordre du jour. Le rapport de la commission des conférences fut l'objet d'un débat animé. Il s'agissait de l'organisation d'un corps de conférenciers qui, sous la direction du conseil général de la Ligue, sillonneraient la France, portant partout la stimulation à l'instruction, et deviendraient, suivant l'expression de Jean Macé, les *professeurs*

Art. 10. — Les attributions du conseil général sont :

- 1° De propager l'œuvre;
- 2° De publier le bulletin de la Ligue;
- 3° D'organiser des conférences publiques et les congrès annuels;
- 4° D'administrer les finances de la Ligue.

Art. 11. — Le conseil général rendra compte dans le bulletin de sa gestion et publiera l'état détaillé de ses recettes et de ses dépenses.

Art. 12. — Nulle modification aux présents statuts ne pourra être discutée en assemblée générale sans avoir été au préalable communiquée au conseil et porté par lui, deux mois avant la réunion du congrès, à la connaissance de toutes les sociétés dont se compose la Ligue française de l'Enseignement.

Art. 13. — *Disposition transitoire.* — Les présents statuts seront soumis par les délégués présents au congrès à l'approbation de leurs sociétés. Les sociétés qui les accepteront enverront leurs adhésions au cercle parisien, qui convoquera leurs délégués en juin prochain pour nommer le conseil général.

du peuple. Sur l'utilité des conférences, pas un doute ne s'éleva ; mais on discuta vivement sur le point de savoir si les conférenciers seraient ou non rémunérés. Certains membres du congrès alléguèrent que l'autorité morale du conférencier serait considérablement diminuée près de son auditoire si l'on savait qu'il pût retirer quelque profit matériel de sa conférence ; mais est-ce que les professeurs, les avocats, les médecins qui jouaient un rôle analogue, n'étaient pas payés et cela enlevait-il rien à l'estime méritée qu'on leur portait ? Les conclusions de la commission furent adoptées. On ne tarda guère ensuite à reconnaître quels services le petit noyau de conférenciers que put s'attacher le conseil général rendit à l'œuvre.

Le congrès se termina par une séance solennelle tenue au Trocadéro, sous la présidence de M. Gambetta. Le président de la Chambre des députés avait secondé très utilement MM. Macé et Vauchez pour la réunion du congrès. Grâce à lui, grâce à son appui, les délégués avaient pu être convoqués, délibérer, constituer une fédération, sans que de l'arsenal de nos lois l'administration fît sortir quelque article dont elle se prévalût pour exiger l'accomplissement de formalités sans fin.

C'était, d'ailleurs, un ligueur des premiers jours. Il était membre du cercle parisien depuis 1871, et plus d'une fois déjà son concours effectif avait été donné aux œuvres de la Ligue. Nul en France, à cette

époque, n'avait qualité plus que lui pour parler au nom du parti républicain, interpréter le sentiment national ; sa place était marquée dans une fête de consécration de la Ligue, sa présence était indiquée comme la sanction donnée à l'œuvre qu'on venait enfin d'accomplir.

Les deux discours que prononcèrent Jean Macé et Gambetta, sont tous deux à lire et remarquables à plus d'un titre. Jean Macé traça l'historique de la Ligue ; il montra ses humbles débuts dans un petit village d'Alsace quinze ans auparavant, quelles difficultés elle avait rencontrées sur sa route, comment elle était devenue, envers et contre tous ses ennemis, la grande force nationale aujourd'hui triomphante ; il fit chaleureusement applaudir le nom de M. Emmanuel Vauchez qui s'était dérobé par avance à cette ovation ; il s'expliqua sur le programme de neutralité politique et religieuse de la Ligue qu'on lui reprochait perfidement de n'avoir point observé et qu'on dénaturait. Rarement, Jean Macé a été mieux inspiré que ce jour-là. Son discours peint bien sa nature, fine, spirituelle, gauloise, en même temps que pleine de foi et d'ardeur.

M. Gambetta parla en homme d'État républicain, qui sait toute l'importance de l'instruction dans l'œuvre de développement moral et matériel d'un peuple ; il glorifia la Ligue, ses efforts, son but ; il rendit à Jean Macé qui n'avait « su trouver de paroles de remerciements et d'éloges que pour ses collabo-

rateurs et ses alliés », le juste et grand hommage qui lui était dû.

L'impression qu'on emporta de cette séance fut profonde. Une joie immense emplissait les cœurs. C'était le couronnement de l'édifice élevé depuis quinze ans au prix de bien des travaux et de bien des luttes, auquel on venait d'assister ; c'était la récompense du passé, c'était aussi un gage de succès nouveaux pour l'avenir.

Deux mois après, le 26 juin, les délégués des sociétés adhérentes se réunissaient en congrès, au Grand-Orient, à Paris, pour procéder à l'élection des trente membres du conseil général de la Ligue. 112 sociétés étaient représentées. Usant de son libre droit d'initiative, Jean Macé avait dressé une liste de candidats qu'il avait présentés à l'acceptation des sociétés. On vit, à propos de la rédaction de la circulaire qui accompagnait cette liste, reparaître toute la modestie, tout le désintéressement de Jean Macé. Le choix d'un président lui paraissait avec raison particulièrement grave ; il déclinait pour lui-même toute candidature : « les qualités d'un entraîneur ne sont pas celles d'un président, disait-il ; il faut savoir rester à sa place ; » et il recommandait aux suffrages le nom d'un homme politique dont la notoriété, le talent, les services rendus à la cause de l'instruction étaient considérables. Si Jean Macé n'eût pas existé, le choix qu'il préconisait eût peut-être été le meilleur qu'on pût faire. Mais Jean Macé était heureusement

plein de force et de vie, et quel autre que lui devait être appelé à l'honneur de présider aux destinées de l'œuvre qu'il avait fondée, à laquelle il avait consacré sa vie? Ses amis du cercle parisien, auxquels il communiqua son projet de circulaire, eurent toutes les peines du monde à le faire revenir sur sa détermination, à lui faire biffer le passage qui l'exprimait. Il ne fallut rien moins que l'intérêt évident de la Ligue à être présidée, surtout au lendemain de sa constitution, par l'homme qui l'avait fait naître et conduite au port, pour le décider (1).

(1) Voici les noms des trente membres qui furent élus : MM. Boudeville, député de l'Oise ; Bourgeois, conseiller général du Jura ; Madame Carnot, à Paris ; Chennevière, du cercle parisien ; Dessoie, rédacteur du *Spectateur*, de Langres ; Madame Dorian, à Paris ; Duclaud, député de la Charente ; Fauvety, publiciste, à Paris ; Fousset, député du Loiret ; Ernest Garnier, trésorier du comité rémois de la Ligue, à Reims ; George, sénateur des Vosges ; Huet, vice-président de la Société d'instruction républicaine, à Paris ; Madame Émile Javal, à Paris ; Jean Bernard, avocat, rédacteur en chef de l'*Oise républicaine*, à Paris ; Léon Journault, député de Seine-et-Oise ; Lagache, manufacturier à Melun ; Georges Lecocq, avocat à Amiens ; Leclaire, avocat à Nancy ; Lenglet, avocat à Reims ; Jean Macé ; Henri Martin, sénateur de l'Aisne ; Alexandre Martin, rédacteur en chef de l'*Indépendance de l'Est*, de Bar-le-Duc ; Victor Poupin, secrétaire du cercle parisien ; Raveaud, président du cercle girondin de la Ligue, conseiller à la cour, à Bordeaux ; Sardou, manufacturier à Nersac (Charente) ; Testelin, sénateur du Nord ; Emmanuel Vauchez ; Eugène Viénot, agréé à Rouen ; Georges Wickham, trésorier du cercle parisien ; Zopff, ancien adjoint au maire de Strasbourg pendant le siège, à Paris. Au second congrès (avril 1882), MM. Fauvety et

Le lendemain, 27 juin, le conseil général tenait sa première séance et nommait son bureau (1). Jean Macé fut élu président. La Ligue de l'Enseignement était définitivement fondée.

Martin, démissionnaires, ont été remplacés par MM. le docteur Fiaux, maire d'Andilly (Seine-et-Marne) et Moutard, examinateur à l'École polytechnique.

(1) *Président*, M. Jean Macé; *vice-présidents*, MM. Henri Martin, Testelin, Journault, Huet; *secrétaire général*, M. Emmanuel Vauchez; *secrétaires*, MM. Chennevière, Victor Poupin, Georges Lecocq, Alexandre Martin; *trésorier*, M. Wickham; *censeurs*, MM. Viénot et Raveaud.

Depuis sa constitution définitive, la Ligue n'a fait que croître et prospérer. Le nombre des sociétés adhérentes augmente chaque jour (1). C'est un puis-

(1) Il est aujourd'hui — 19 juin 1883 — de 598. — Le budget de la Ligue, en 1882, s'est chiffré ainsi : recettes, 58,412 fr. 25 ; dépenses, 41,229 fr. 29.

Par suite de l'adoption par le Congrès de 1882 d'un article additionnel aux statuts, les sociétés de chaque département dont l'apport au fonds social de la Ligue aura été au 31 décembre d'une année de 500 francs, ont droit à élire, pour l'année suivante, un délégué spécial au conseil général. Quinze départements ont pu profiter en 1883 de cette disposition. Le conseil général compte donc aujourd'hui 45 membres. Si le mouvement continue, nous aurons bientôt le petit Parlement de l'instruction par l'initiative privée, qui est l'objet d'un des vœux de Jean Macé. Le bureau du conseil général est ainsi composé : *prési-*

sant faisceau qui se forme de toutes les forces de ce pays, dirigées vers l'instruction et l'éducation populaire. On est sorti de la période de la lutte pour l'existence; depuis quatre ans, la Ligue ne rencontre plus, dans les régions du pouvoir, les hostilités, les mauvaises volontés contre lesquelles, pendant si longtemps, elle a eu à combattre; son développement se poursuit régulièrement, comme l'exercice d'un des premiers droits du citoyen; comme la mise en œuvre d'un de ses devoirs les plus impérieux : la participation au bon gouvernement de la chose publique par la propagation de l'instruction. Le gouvernement de la République reconnaît les immenses services qu'elle a rendus; loin de contrarier son initiative, il l'encourage, il l'imite, et ce n'est pas la moindre des satisfactions que ressentent Jean Macé et Vauchez, de voir le ministère de l'instruction publique prendre pour son compte les idées, les projets de la Ligue, fortifier les unes de toute son autorité, tenter l'application des autres. L'homme de France qui a conquis dans ces dernières années la plus solide gloire, en attachant son nom à la réforme capitale de ce siècle, M. Jules Ferry, disait un jour

dent, M. Jean Macé; *vice-présidents*, MM. Henri Martin, Testelin, Journault, Huet, George; *secrétaire général*, M. Vauchez; *secrétaires*, MM. Chennevière, Dessoye, Victor Poupin, Georges Lecocq, Leclair et Edouard Sylvin, ce dernier rédacteur au *Siècle*, élu par les sociétés des Vosges; *trésorier*, M. Wickham; *censeurs*, MM. Viénot et Raveaud.

qu'en poursuivant l'accomplissement de son œuvre, il s'était inspiré de Jean Macé. Cet hommage rendu au fondateur de la Ligue va droit à la Ligue elle-même; nous le retenons comme la marque la plus certaine de l'utilité de la Ligue dans le passé et dans l'avenir.

Le parti clérical est resté le grand ennemi de la Ligue. Cette hostilité est nécessaire. Tant que la Ligue vivra, elle la trouvera sur son chemin. En saurait-il être autrement? La Ligue est une œuvre de foi par excellence, de foi dans le progrès, dans le travail humain, dans la puissance de la raison cultivée, dans la liberté (1); c'est là ce qui assurera sa durée; son but est de tous les temps; il dure incessamment, toujours poursuivi et jamais atteint, comme une perpétuelle stimulation à toutes les ardeurs. On lui a souvent reproché son action politique; l'action était réelle; la Ligue a contribué pour sa grande part au triomphe de la République; mais c'est précisément parce que l'activité intellectuelle qu'elle s'efforce de développer dans chaque cerveau a mieux fait entrevoir quelle forme de gouvernement devait

(1) « Depuis la Révolution française, rien ne s'est fait de mieux dans notre pays que la Ligue de l'Enseignement (applaudissements). Rien n'est pénétré davantage de l'esprit de la Révolution française et de son meilleur esprit, de l'esprit de l'aurore de 1789, de l'esprit de ces jours bénis, où il faisait si bon vivre, comme disaient ceux qui les ont traversés! » — Spuller, Discours prononcé à la séance solennelle de clôture du congrès de la Ligue, à Reims, le 30 mars 1883.

pouvoir donner à la France la plus grande somme possible de prospérité, de bien-être, de liberté. Elle n'a que faire d'entrer dans les luttes de chaque jour; là n'est pas son œuvre; mais elle veut que chaque citoyen, que chaque électeur prenne part à ces luttes, qu'il y joue son rôle, et de tout son pouvoir elle contribue à ce que ce rôle soit conscient, raisonné, que l'homme agisse dans la plénitude de son indépendance et de sa pensée. « Nous avons à faire des électeurs et non des élections, » disait Jean Macé à la réunion du Trocadéro; il ajoutait : « faire penser ceux qui ne pensent pas; faire agir ceux qui n'agissent pas; faire des hommes et des citoyens. » Il le répétait au congrès de 1882 : « Nous sommes une école de citoyens. » Il reprenait la même idée au congrès de 1883 : « Nous ne faisons pas de politique, puisque la Patrie est au-dessus de la politique. Nous ne nous occupons pas de religion, parce que nous en avons une qui nous est commune à tous et qui nous dispense de la querelle sur les autres, la religion de la Patrie. Nous sommes la Ligue française de l'Enseignement, et ce que nous voulons enseigner avant tout, c'est la France. » Un tel programme, si large, si vaste, tout dans l'idée et qui forcément implique l'absolue liberté d'action de ceux qui s'en inspirent, dont l'application première, la réalisation doit se faire dans l'association même qui l'a choisi, un tel programme ne peut manquer de susciter partout l'hostilité de tous ceux qui, par quelque lien que ce soit, tiennent au passé,

en regrettent les privilèges, supportent impatiemment l'égalité d'aujourd'hui, s'effrayent de la proclamation du droit universel, ont la défiance de l'instruction généralisée, la peur du peuple. Par contre, la démocratie l'acclame, et aujourd'hui le parti démocratique et républicain, c'est la France. Voilà un appui qui fait plus que contrepoids à toutes les hostilités. On l'a bien vu par le succès même de la Ligue, et, à l'heure actuelle plus que jamais, nous pouvons compter sur lui pour l'avenir. « Nous attaque qui voudra, a dit Jean Macé, la France nous a toujours donné et nous donnera toujours raison. »

C'est qu'aussi la Ligue a toujours su répondre aux vrais besoins du pays. On a vu son œuvre pendant les quinze années qui composent sa période de fondation. Nul plus que la Ligue n'a poussé le pays dans ce courant d'opinion qui a porté si haut les questions d'instruction ; nul encore n'est plus à même aujourd'hui de le maintenir dans cette voie. La grande réforme de l'obligation, de la gratuité et de la laïcité, une fois obtenue, la Ligue a étendu son action. Dans une société démocratique, un citoyen n'est complet que s'il concourt tout à fait au bon gouvernement de la chose publique et à la défense de son pays et de ses intérêts. Il ne nous faut donc pas seulement des électeurs, il nous faut aussi des soldats, qui comprennent toute l'étendue du devoir patriotique, et le remplissent, si rude parfois qu'il soit, avec le sentiment des obligations qu'il comporte.

Mais cela, c'est le résultat d'une éducation militaire qui doit être largement ébauchée quand l'homme arrive au régiment.

La Ligue s'est chargée de la propagande pour la distribution, par l'initiative privée, de cette éducation. C'est à un sénateur des Vosges, M. George, que revient l'honneur d'avoir été, au deuxième congrès, le promoteur de ce nouveau mouvement. L'œuvre fut poursuivie par l'infatigable travailleur de la Ligue, M. Vauchez, avec ce zèle, cette ardeur de tous les instants, dont l'histoire de la Ligue n'est que la constante manifestation.

C'est ici l'occasion de rappeler toute la modestie, tout le désintéressement de Vauchez (1). Le caractère

(1) Voici le résumé des travaux du cercle parisien, au 31 décembre 1882 :

Fondé en 1867.	
Nombre des membres en 1882 :	2,480.
Montant des cotisations annuelles :	22,100 francs.
Le total des recettes ordinaires depuis sa création a été de	167,886 59
Les recettes extraordinaires se composent des souscriptions faites pour les bibliothèques et écoles régimentaires, les bibliothèques pédagogiques des instituteurs, du <i>sou</i> des Écoles, etc. Elles se sont élevées à	225,080 50
Souscriptions perpétuelles	30,950 »
Le montant des achats de livres ou de matériel faits pour le compte des bibliothèques civiles ou militaires et des écoles s'est élevé à	646,662 14
Et le mouvement général des fonds à	<u>1,070,579 23</u>

Une somme de 29,197 fr. 89 c., ainsi que 47,789 volumes ou

des hommes qui l'ont fondée est encore un des titres de gloire de la Ligue. Ils l'ont servie pour elle-même, sans autre but que son triomphe, laissant loin derrière eux toute pensée personnelle (1).

brochures, 95 séries de tableaux synoptiques ; 678 albums d'instruction, tableaux des poids et mesures, et 4,862 exemplaires, souvenir du 14 juillet, ont été votés pour encourager la création de 612 bibliothèques populaires, communales, scolaires ou pédagogiques d'instituteurs.

38,641 volumes ou brochures ; 230 séries de tableaux synoptiques ; 4,550 exemplaires, souvenir du 14 juillet, ont été distribués à 410 cercles de la Ligue ou société d'instruction.

Une somme de 26,734 fr. 15 c. ; 4,933 volumes ; 41 mappemondes, tableaux de poids et mesures ont été votés pour la création de bibliothèques régimentaires, d'hôpitaux militaires, pour les sous-officiers et soldats, et pour encourager l'organisation d'écoles régimentaires dans 192 corps de troupes.

Une somme de 59,480 fr. 97 c. a été votée pour fournir des cartes géographiques de France et d'Europe, des tableaux de système métrique, des globes et des tableaux d'histoire naturelle à 1,501 écoles laïques, communales et libres.

575 séries de tableaux synoptiques illustrés ; 500 exemplaires, du Cours de législation usuelle, par Ch. Rameau ; 1,640 volumes divers ; 670 albums d'instruction, tableaux des poids et mesures, et 934 exemplaires, souvenir du 14 juillet, ont été distribués à 857 écoles laïques, communales et libres.

25,138 exemplaires Géographie avec carte du département ont été envoyés, en dons, à 81 départements ou colonies pour être distribués aux écoles.

6,419 trons du *sou* des Écoles laïques sont actuellement en circulation.

(1) Quand Vauchez fut décoré, sur la proposition spontanée du ministre de l'instruction publique, par décret du 30 décembre 1882, la satisfaction qu'il ressentit vint tout entière de la reconnaissance officielle de la Ligue par le gouvernement de la République, qu'impliquait le libellé du décret. Deux ans aupara-

Après tout ce qu'il avait fait, Vauchez eût pu légitimement prétendre à s'asseoir, comme tant d'autres qui n'ont pas ses titres, dans les conseils de son pays ; on lui offrit plusieurs fois la candidature à la Chambre ; son succès était certain ; il refusa, estimant qu'il serait plus utile à la Ligue et à son pays en restant à son poste de secrétaire général de la Ligue. C'est dans son travail qu'il met sa gloire, sa récompense. D'autres recherchent les acclamations ; lui se dérobe à toutes celles qui l'attendent. Aux assemblées générales de la Ligue, Jean Macé, Gambetta, M. Henri Martin, M. Spuller ne peuvent redire les efforts des douze dernières années sans proclamer le nom de Vauchez ; les applaudissements éclatent ; on cherche en vain de l'œil l'homme qu'ainsi l'on salue ; il est perdu dans la foule des auditeurs. Je ne parle pas de la sincérité profonde de son dévouement ; les récits qui précèdent en ont fait la preuve.

Je me reprocherais de ne pas nommer, à côté de Vauchez, un autre grand travailleur de la Ligue, M. Chennevière. Il a déjà rendu de nombreux services ; il en rendra de plus nombreux encore.

vant, Jean Macé avait reçu la même distinction, mais comme « publiciste » ; je ne sais quelle pudeur bureaucratique avait écarté son titre de président du cercle parisien et de fondateur de la Ligue.

Jean Macé est toujours le professeur de demoiselles qu'il était en 1866 à Beblenheim. La Ligue et le Petit-Château, voilà les deux passions de sa vie. C'est dans l'intervalle d'une classe à l'autre qu'il a fait cette merveilleuse propagande, écrivant partout, allant porter la parole à l'Est, à l'Ouest, au Nord, au centre de la France, avec toute la chaleur du dévouement qui l'animait, pour l'œuvre qu'il avait fondée.

Le Petit-Château est aujourd'hui à Monthiers, dans l'Aisne, à treize kilomètres de Château-Thierry. Je ne crois pas qu'il existe en France de maison d'éducation d'un calme plus tranquille, d'une sérénité plus souriante, où l'étude, la joie, la santé semblent choses plus naturelles, que ce Petit-Château de Monthiers. « On en aurait pu faire une maison de santé, a dit Jean Macé, si nous n'en avions fait une maison d'éducation, et je puis dire que les joues de nos élèves attestent qu'elle est les deux à la fois. » Figurez-vous un château du temps de François I^{er}, aux murs épais et massifs, avec ses tours, ses cheminées monumentales et son pigeonnier, bâti à mi-côte d'une haute colline, le village à ses pieds, dominant un paysage auquel les ondulations de terrain, les bouquets de bois dont il est semé, les villages qu'on aperçoit dans le lointain, donnent un cachet de pittoresque charmant qui retient la vue et repose l'âme. Tout derrière le château, occupant une partie des neuf hectares clos de murs

et de haies qui composent la propriété, un bois, sillonné d'allées ombreuses, de sentiers et de carrefours, offre un lieu de promenade délicieux. Jean Macé l'entretient avec un soin jaloux. A côté, grandit d'année en année un petit bois de sapins, les arbres de Noël, souvenirs d'Alsace, qu'on remet en terre après la fête. Près de la limite supérieure, l'on a élevé une terrasse devant laquelle, entouré de rosiers, croît un peuplier : c'est l'arbre de la République. On l'a planté le jour où est arrivé au Petit-Château la nouvelle du vote de la Constitution (1). Chaque coin de ce petit bois évoque un événement du passé. Je l'ai parcouru en tous sens entre Jean Macé et la vaillante femme qui a fondé, il y a quarante ans, et qui dirige encore le Petit-Château, mademoiselle Verenet; je

(1) « C'est un devoir sacré pour ceux à qui l'on donne des enfants à élever, de ne pas trahir la confiance des parents en élevant leurs enfants dans des idées qu'ils réprouvent. Nous étions bien tranquilles de ce côté-là. Nous n'avions que des filles de républicains — je parle des Françaises; les étrangères ont salué tranquillement avec les autres notre Arbre de la République qui ne pouvait pas les scandaliser.

» Quant à ce préjugé trop répandu qu'il ne faut pas parler aux demoiselles de ce qu'on appelle : la politique, pour ne pas l'appeler : la patrie, il n'a jamais eu cours au Petit-Château. Si l'on ne parle pas de la patrie à celles qui seront un jour des mères, comment sauront-elles en parler plus tard à leurs fils? C'est un mot qu'il serait du reste bien difficile de bannir de chez nous. Les jeunes filles que l'on nous envoie d'Alsace l'y rapporteraient, sans nous en demander la permission. » — Jean Macé. *Le Pensionnat du Petit-Château de Beblenheim à Monthiers*, N° de février 1883 de la *Revue alsacienne*.

conserverai longtemps l'impression que j'ai ressentie. Je viens d'écrire le nom de mademoiselle Verenet. Jean Macé a dit lui-même comment, presque sans y penser, elle était devenue institutrice ; il a raconté l'histoire du Petit-Château ; je ne saurais mieux faire que de renvoyer le lecteur à son récit (1) ; mais je ne voudrais pas terminer ces quelques lignes sans adresser un respectueux hommage à la femme de grand cœur et de grand esprit qui a deviné Jean Macé en 1852, lui a fait accueil et à laquelle, peut-être, nous sommes plus redevables que nous ne pensons des œuvres du maître et de la fondation de la Ligue.

C'est au milieu de cette belle nature que Jean Macé a écrit ses dernières œuvres. Œuvres de polémique et de propagande pour la plupart, où se retrouvent la bonhomie de son caractère, son bon sens, son esprit gaulois, sa verve railleuse. Il a réuni, en un petit volume publié, sous le titre de : *l'Ennemi*, par l'administration de la *Petite République française* une série d'articles parus dans la *Semaine républicaine* et la *Semaine populaire*. L'ennemi, c'est le cléricalisme qui, pour nous envahir, revêt toutes les formes. Jean Macé le connaît bien ; il le dévoile, le combat en des pages dont plus d'une encore aujourd'hui sont d'actualité frappante. Il continue à

(1) Préface du *Théâtre du Petit-Château*.

guerroyer, de la même plume alerte, chaque semaine, contre tous les abus, dans la *Semaine populaire*.

Son dernier livre est un livre d'histoire. Nous avons déjà Jean Macé géographe. Un petit livre publié en 1869 sous ce titre : *Une carte de France pour les enfants, le Gulf-Stream*, nous avait montré Jean Macé appliquant à l'enseignement de la géographie la même méthode qui lui avait fait enfanter des chefs-d'œuvre en histoire naturelle et en arithmétique. On regrettait que le livre n'eût que 64 pages. *La France avant les Francs* en contient davantage, et l'on s'en applaudit. C'est l'histoire de notre pays depuis les temps les plus reculés jusqu'à Clovis. Les petites histoires de France que l'on met entre les mains des enfants négligent trop ces origines. Jean Macé a voulu écrire une introduction à ces histoires pour aider les parents à combler en famille une lacune regrettable dans le premier enseignement. C'est un livre que je recommande aux grandes personnes aussi bien qu'aux enfants.

J'ai cité les œuvres publiées en volume par Jean Macé. Je suis loin d'avoir parlé de tout ce qu'il a écrit. Ses discours, ses articles de polémique formeraient plusieurs volumes où chacun trouverait à glaner, l'homme politique comme le styliste. Je voudrais voir réimprimer surtout une *Histoire du bonhomme Suffrage*, piquante histoire de l'avènement

du suffrage universel, présentée sous forme humoristique, qui fut écrit en 1848 et parut en 1852, dans une publication annuelle. Il y a là une peinture de « Monseigneur le Cens », tracée de main de maître. Jean Macé me l'a lue lui-même. C'est bien un vrai régal qu'il m'a offert ce jour-là.

Qu'ajouterais-je ?

« Heureusement nous vous garderons longtemps, monsieur Macé ! » s'écriait Gambetta dans son discours du Trocadéro; à la séance de clôture du premier congrès de la Ligue; et de longs applaudissements saluaient cette parole sortie du cœur. Le vœu qu'elle exprime, je le reprends à mon tour. Oui, longue vie à Jean Macé. La Ligue a besoin de son fondateur; il lui faut encore pour longtemps ce guide ferme, sûr, éclairé, qui l'a conduite dans les mauvais jours, et maintenant que sont venus les temps de liberté, peut mieux que tout autre la maintenir dans cette voie de politique suprême, au-dessus des partis et des hommes, qui a fait son triomphe et fait encore toute sa force. Mais longue vie à Jean Macé surtout parce qu'il est pour chacun l'ami qu'on aime véritablement, dont le nom éveille les meilleurs sentiments du cœur, dont le souvenir se conserve pieusement comme si quelque chose de la beauté et de la grandeur morale de son caractère était passé en vous. Heureusement la nature semble vouloir satisfaire à nos vœux. Jean Macé porte allégrement ses

68 ans ; il est toujours fort, robuste, infatigable. Longtemps encore, espérons-le, nous le verrons au milieu de nous. Puissent les pages qui précèdent bien faire comprendre l'émotion sincère avec laquelle chacun, dans la Ligue, est heureux de lui serrer les mains!

19 juin 1883.

ALLOCATION ET DISCOURS

PRONONCÉS

Par MM. JEAN MACÉ et GAMBETTA

A la séance solennelle de clôture du premier congrès de la Ligue au palais du Trocadéro, le 21 avril 1881. — Aux séances de clôture des second et troisième congrès, à Paris, le 14 avril 1882, et à Reims, le 30 mars 1883.

Allocution de M. Jean Macé

AU TROCADÉRO

MESDAMES ET MESSIEURS,

La Ligue française de l'Enseignement qui vous a convoqués aujourd'hui dans notre grand palais national, pour assister à son inauguration solennelle, a eu, il y a quinze ans, le plus modeste des débuts. Elle a commencé par un sergent de ville, un conducteur de trains et un tailleur de pierres qui ont envoyé leurs noms dans un village d'Alsace.

Il est juste que je vous les dise. Le sergent de ville

s'appelait Larmier; le conducteur de trains, Antoine Mamy; le tailleur de pierres, Jean Petit. (Mouvement.)

Pourquoi ne vous nommerais-je pas aussi le village? On n'a pas pu lui ôter sa place dans l'histoire de la Ligue française de l'Enseignement. Il s'appelait Beblenheim. (Applaudissements.)

C'était à la suite d'un appel fait, d'un désir exprimé plutôt, en invoquant l'exemple de la Ligue belge de l'Enseignement, fondée deux ans auparavant, « dans » un pays, était-il dit, qui en avait moins besoin que » le nôtre, puisqu'il n'avait pas encore le suffrage universel ».

Et de fait, la condition essentielle du suffrage universel, c'est l'instruction universelle; cela saute aux yeux. Quand un peuple a laissé venir le premier sans l'autre, il demeure en perdition jusqu'à ce qu'il lui ait donné son complément, nous ne le savons que trop. C'est alors un devoir absolu pour tous ceux qui ont une patrie d'y travailler de leur personne, comme on court de soi-même aux digues après un débordement. Une Ligue de l'Enseignement dans un pays envahi par le suffrage universel, du jour au lendemain, sans préparation, c'était dès le premier jour une question de salut public. Pour se présenter tard, elle n'en demandait que plus impérieusement à être acclamée.

C'est ce qu'avaient compris d'instinct les trois hommes dont je viens de vous dire les noms. Ces braves cœurs avaient trouvé la chose si naturelle, qu'ils s'en étaient mis de confiance, comme d'une chose

faites, et qu'ils envoyaient chacun 5 francs pour la faire marcher. (Bravos.)

Il n'y avait plus à reculer. Un appel en quelques lignes, réel cette fois, fut lancé et les lettres commencèrent à pleuvoir sur le village alsacien de tous les points de la France, témoignant toutes d'une sympathie si vive, je pourrais dire si fébrile pour l'œuvre annoncée que, se laissant emporter par le courant qui se produisait, l'initiateur n'attendit pas plus longtemps pour planter le drapeau de la Ligue; mais avec quelles précautions! Il fallait partir sans être empêché par un gouvernement qui pouvait tout, et sans lui en demander la permission: il ne l'aurait donnée, c'était à peu près certain, qu'à des conditions inacceptables.

Si nous étions en Amérique, disait le manifeste d'entrée en campagne — il est, à la date du 15 novembre 1866, le vrai jour de naissance de notre Ligue — si nous étions en Amérique, ou en Suisse, ou en Angleterre, ou en Belgique, ou même dans la Prusse de M. de Bismark, la mise à exécution de l'idée serait bien simple. On convoquerait quelque part les partisans du projet sans rien demander à personne; chacun dirait son mot; on nommerait un comité quelconque, chargé d'exécuter les résolutions prises, et l'agitation gagnant de proche en proche, notre Ligue se trouverait bientôt organisée, sa raison d'être étant donnée dans un besoin public.

Nous sommes dans un pays qui a eu cette liberté-là, et qui en a eu peur. Parmi ceux qui la réclament à grands cris maintenant, j'en sais qui parleraient moins haut s'ils avaient de la mémoire. Mais les récriminations n'avancent

à rien, non plus que les regrets. On prend son pays comme il est, quand on veut travailler pour lui; on ne va pas regarder chez le voisin, quand on ne peut pas l'imiter.

Et plus loin :

Je ne puis me charger provisoirement que de centraliser les adhésions qu'on recueillera à l'idée pure et simple de l'établissement d'une Ligue nationale de l'Enseignement. De programme, il ne m'appartient pas d'en dresser; de statuts, je n'en ai pas à proposer; d'autorisations, je ne suis pas compétent pour en demander; de cotisation, je ne puis en recevoir pour une société qui demeure à l'état de projet.

On avisera, quand il y aura lieu, aux moyens de réunir une première assemblée générale où l'on conviendra des statuts de la Ligue et du plan d'organisation à présenter à l'assentiment du gouvernement.

Et le mouvement commença ainsi, par des signatures recueillies sous cette formule :

« Les soussignés, désireux de contribuer personnellement
» au développement de l'instruction dans leur pays, déclarent adhérer au projet d'établissement en France d'une
» Ligue de l'Enseignement, au sein de laquelle il demeure
» entendu qu'on ne servira les intérêts particuliers d'aucune
» opinion religieuse ou politique.

» Ils s'engagent à en faire partie, quand elle sera constituée, et à souscrire annuellement chacun pour la somme
» portée à la suite de son nom. »

Cela échappait à toute intervention avouable de l'au-

torité, qui laissa passer. Elle ne pouvait guère faire autrement, et le manifeste du 15 novembre en avait donné la raison :

Nous sommes mal placés en Alsace pour endurer patiemment le sommeil de l'initiative individuelle dans notre pays. Nous y recevons de première main les mépris, parfois intelligents, de nos voisins qui ne se rendent pas encore bien compte de la partie qui se joue en France depuis dix-huit ans. Il est temps de leur apprendre, s'ils ne le voient déjà, qu'un gouvernement dont la force principale est dans le peuple, n'empêchera jamais personne de travailler pour le peuple, quand il n'y verra pas un sujet d'inquiétude personnelle; qu'il ne saurait l'empêcher de gaieté de cœur, sans se diminuer, forcé qu'il est de donner lui-même l'exemple, et qu'on aura toujours le pouvoir de faire ce qui est utile partout où l'on cessera de s'occuper de lui, ce qui n'est pas bien difficile après tout, quand on s'est donné quelque chose d'utile à faire. Je sais bien quel sera l'ennemi de notre Ligue de l'Enseignement, là où elle cherchera à s'organiser : ce ne sera pas le gouvernement.

La prédiction s'est trouvée juste. Quand, au mois de juin suivant, un professeur du lycée de Metz, fonda de son chef, le premier cercle de la Ligue, le préfet l'autorisa et l'évêque l'excommunia. (Applaudissements.)

Il faut dire que le fondateur du cercle messin était à la tête de la Loge de la ville, dont le concours l'avait puissamment aidé, et que les foudres épiscopales visaient à la fois la Ligue et la Maçonnerie, confondues dans une même réprobation. Qu'il soit permis au

F. : Jean Macé, auquel les ennemis de la Ligue font encore, à l'occasion, l'innocente plaisanterie des trois points symboliques accolés à son nom, de profiter de cette occasion solennelle pour accepter tout haut une solidarité qui existe en effet. Les deux institutions sont certainement indépendantes l'une de l'autre ; mais elles sont sœurs aussi très certainement, le principe étant le même, la guerre à l'ignorance et à l'intolérance. Les nombreux délégués envoyés par les Loges à notre congrès sont là pour attester que l'œuvre de la Ligue est une œuvre maçonnique aussi bien que patriotique. Quand une Loge se trouve derrière une société d'instruction qui se fonde, elle est dans son rôle, et ce n'est pas seulement à Metz que la chose est arrivée.

Le jour de la fondation du cercle messin, 21 juin 1867, est une date capitale dans l'histoire de la Ligue française. Jusque-là elle demeurait à l'état de projet, inattaquable parce qu'elle était impalpable ; elle n'avait pas encore son droit de cité. L'homme qui le lui a conquis, le professeur du lycée de Metz, M. Vacca, mérite une place à part dans ce résumé que je suis forcé de faire trop incomplet. C'est lui dont l'initiative, aussi sage que résolue, a donné un corps pour la première fois à ce qui n'était auparavant qu'une idée. C'est lui qui s'est attaqué à cette grosse difficulté de l'autorisation administrative qu'un refus essuyé au début pouvait rendre infranchissable, et c'est par la brèche qu'il a ouverte que les autres ont passé.

J'ai tenu, mesdames et messieurs, à vous faire assis-

ter à la phase d'enfancement de notre Ligue, à ce que je puis bien appeler sa phase critique parce que rien ne pouvait vous donner une idée plus juste de l'esprit qui a présidé à sa création et des conditions dans lesquelles elle a fonctionné. Le reste demanderait tout un volume qui sera fait bientôt. J'attendais pour le faire qu'elle ait atteint ce but vers lequel ses ouvriers marchent depuis quinze ans, son organisation définitive en une vaste confédération nationale sur laquelle personne ne pourra jamais mettre la main, parce que les groupes qui la composent demeurent tous absolument indépendants dans leur action, et qu'elle n'a qu'un article dans son programme philosophique, faire des hommes qui pensent, pour penser ensuite comme ils l'entendront; qu'un article dans son programme politique, faire des citoyens, faire des électeurs, ce qui est plus important mille fois que de faire des élections. (Applaudissements redoublés.)

Il faut pourtant vous donner quelques chiffres qui vous permettront de juger de sa marche progressive.

Au 1^{er} novembre 1867, les signatures apposées au bas de la formule dont je vous donnais lecture tout à l'heure, s'élevaient au nombre de 4,792, recueillies dans 77 départements.

Au 15 février 1870, la Ligue comptait déjà 59 cercles, réunissant entre eux tous un budget connu de 78,455 fr. 05 souscrit par 17,856 membres. Elle envahissait tranquillement la France, portée par ce courant irrésistible qui nous emmenait à d'autres institutions,

et dont peuvent se souvenir ceux qui luttèrent alors pour la liberté.

Vous savez tous à quelle diversion a eu recours l'empire aux abois, et quelle autre invasion elle nous a valu.

Il y eut, à ce moment fatal, un arrêt forcé dans le mouvement pacifique de la Ligue : de Beblenheim il ne pouvait plus être question. Heureusement qu'au lendemain de la guerre, le cercle parisien se trouva là, pour remplacer, dans des conditions supérieures, ce point central que la Ligue française de l'Enseignement avait eu jusqu'alors dans un village de la frontière.

Ici commence dans son histoire le rôle prépondérant de l'homme qui, à force d'énergie, de sens pratique et de vouloir, est parvenu à remuer en son nom le pays tout entier, de M. Emmanuel Vauchez (Applaudissements réitérés), le fondateur et l'âme du cercle parisien, le vaillant entrepreneur des deux campagnes du pétitionnement et de l'enquête ouverte au sein des conseils municipaux en faveur de l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque, lesquels ont abouti, le premier à un chiffre de plus de 1,260,000 signatures, le plus fort connu de mémoire de pétition ; la seconde à un ralliement de municipalités ayant derrière elles plus de la moitié de la population de la France, résultats d'autant plus merveilleux qu'ils ont été obtenus sous cette fausse République, plus défiante encore que l'Empire

de l'instruction populaire, que nous avait donnée l'Assemblée de Bordeaux.

Le mouvement de la Ligue arrêté dans les départements pendant cette période néfaste où la République était aux mains de ses ennemis, recommença plus actif que jamais, en se transformant, disons mieux, en déployant son drapeau, quand la volonté nationale eut fait justice des insurgés du 16 mai (Mouvement), et que le suffrage universel, rentré enfin en possession de lui-même, eut acclamé définitivement les institutions vers lesquelles la France est entraînée fatalement depuis 89. Les cercles de la Ligue qui se sont formés depuis ont pris le nom de Sociétés républicaines d'instruction, et c'est maintenant le nom réglementaire, si je puis m'exprimer ainsi, de toutes les créations nouvelles.

La Société fait appel au concours de tous les républicains, est-il dit dans les statuts qui ont servi de type jusqu'à présent, pour travailler par tous les moyens légaux au développement de l'instruction.

Disant cela, nous ne croyons pas sortir de notre programme primitif de neutralité politique, qui avait, je puis bien le dire, un sous-entendu forcé. Nos cercles de la Ligue s'imposaient la loi de ne servir les intérêts particuliers d'aucune opinion religieuse ou politique ; mais il n'y est jamais entré, c'était prévu d'avance, que des républicains (oui ! oui !), des hommes de pro-

grès, si vous voulez, c'est la même chose (bravo!), et pour une raison bien simple.

Pour ceux qui veulent la République, la vraie, celle de la liberté, il est bien évident que notre peuple n'en sait pas assez, et que le premier besoin de ce pays est d'être couvert de sociétés d'instruction.

Pour ceux qui rêvent le retour en arrière, notre peuple en sait trop, ce n'est que trop clair maintenant, et ce qu'il y aurait à faire ici, si c'était possible, ce serait des sociétés de désinstruction. (Rires et applaudissements.)

C'est impossible, malheureusement pour eux, mais je savais de reste, en commençant, que nous ne les aurions jamais. Nous n'avons donc perdu personne dans la Ligue, en nous proclamant républicains ; mais cette neutralité politique, notre loi du commencement, le reste encore aujourd'hui, et je viens de vous en donner la vraie formule : nous avons à faire des électeurs, et non pas des élections. (Mouvement.)

Quand on a pris position dans la politique suprême, fondamentale, on échappe facilement au besoin de descendre dans la politique de détail, dans les luttes intestines entre ceux qui veulent la même chose, et qui ne s'entendent pas sur le meilleur moyen d'y arriver.

Notre chemin à tous, gens de la Ligue, est forcément le même : faire penser ceux qui ne pensent pas ; faire agir ceux qui n'agissent pas ; faire des hommes et des citoyens. (Applaudissements.) C'est de la neutralité

politique assurément ; mais comme l'absolu est neutre, parce qu'il domine tout.

J'en dirai autant de notre neutralité religieuse, qui nous a valu tant d'injures imméritées. Dernièrement encore la Ligue de l'Enseignement et son fondateur n'ont-ils pas été voués, en plein Sénat, à l'exécration des âmes pieuses, comme notoirement athées. (Mouvement.) Je ne me savais pas athée pour mon compte, et l'on ne peut pourtant pas l'être malgré soi. (Rires.) L'imputation est partie d'assez haut pour que vous me permettiez de lui opposer ici une déclaration de principes qui ne l'avait pas attendue : elle est datée du 15 février 1870.

Il y a deux manières d'échapper à la controverse : en se plaçant au-dessous, c'est celle des indifférents et des sceptiques ; en se plaçant au-dessus, c'est celle des vrais croyants, c'est la nôtre, je ne crains pas de le dire. La Ligue, en imposant à ses membres le sacrifice des satisfactions personnelles de polémique, a mis si peu son œuvre en dehors du terrain religieux et politique, le seul sur lequel on puisse bâtir en grand, qu'elle ne pouvait espérer et ne compte en effet d'adhérents sérieux, de travailleurs utiles, que parmi les citoyens actifs, je veux dire agissants, et les hommes sincèrement religieux.

Je m'explique.

Si la répartition plus équitable, entre tous les membres de la grande famille humaine, du trésor de connaissances, le patrimoine commun, est posée comme une œuvre de justice sociale et de fraternité, elle devient par cela même une

œuvre éminemment religieuse, dans le sens pratique et universel du mot.

Les religions ont leurs dogmes, leur culte, leur sacerdoce, par lesquels elles diffèrent, et au nom desquels elles se combattent; mais au fond de l'enseignement de toutes, de toutes celles du moins auxquelles nous pouvons avoir affaire, se retrouve la loi du sacrifice volontaire aux idées de justice et de fraternité humaine. Cette loi, catholiques, protestants, juifs, mahométans, la reconnaissent également. C'est pour tous un commandement divin dans lequel ils peuvent tous communier, et ceux-là mêmes qui, ne voulant ni dogmes, ni culte, ni sacerdoce, se font une sorte de point d'honneur de renier le mot de religion, ceux-là acceptent comme les autres le commandement divin de toutes les religions. Je ne sais pas d'école au soleil qui l'ait rayé de son programme. Quelle que soit l'épithète qu'ils lui aient trouvée, la sanction qu'ils lui conçoivent, ils peuvent se donner la main avec les autres, quand ils viennent lui rendre l'hommage véritable, celui de la pratique, et je les crois alors plus religieux, ne leur en déplaise, que ceux qui l'enveloppent de formules sacrées, pour la fouler ensuite aux pieds par les actes.

C'est l'acte en effet qui fait l'homme religieux, ce n'est pas la formule; c'est l'obéissance à la loi du devoir, et non pas sa conception métaphysique, et la controverse ne peut pas suivre ceux qui montent ensemble, du même cœur, à l'accomplissement du devoir universel d'amour et de justice. Sa place est plus bas, dans la région tourmentée, où l'on se maudit pour des affirmations et des cérémonies.

Que l'on nous fasse une société d'athées se réclamant de ces principes-là, qui sera tenté de s'en plaindre, si

ce n'est ceux qui vivent des malédictions de la région tourmentée ?

Un mot encore aux soldats de la Ligue rassemblés ici, à ces intrépides champions de l'instruction populaire qui n'ont pas désespéré de la patrie dans les mauvais jours, que les obstacles n'ont pas fait reculer, non plus que le danger, quand il y en avait, auxquels la liberté rendue enfin à ce pays, après tant de lutttes et d'angoisses, vient de permettre de se réunir pour la première fois, de tous les points de la France.

Cette consécration solennelle de notre œuvre, sanctionnée en ce moment par la présence au milieu de nous, en qualité de président d'honneur, du grand patriote qui, lui aussi, n'a pas désespéré dans les mauvais jours, et que notre représentation nationale a justement mis à sa tête, parce qu'il a su se faire le représentant le plus autorisé du sentiment national (Applaudissements prolongés), cette consécration éclatante de notre œuvre, si longtemps réduite à se faire petite pour avoir le droit de vivre, doit nous donner plus d'ardeur, en nous donnant plus de force. On peut nous insulter encore; on nous insultera peut-être davantage et pour cause. On ne peut plus nous entraver : cela seul est important. Si nous avons pu travailler pour le bien de notre pays sans la liberté, nous le ferons bien mieux encore avec elle, au mépris des outrages, sûrs que nous sommes d'être dans la justice et la vérité.

Un sceptique, je ne sais plus lequel, a dit un jour que

le monde appartient aux flegmatiques. Autant vaudrait dire que les grands séducteurs, ce sont les eunuques. (Rires et applaudissements.) Le monde appartient aux croyants qui voient clair, aux passionnés qui ont raison. (Applaudissements redoublés.)

Discours de M. Gambetta*Au Trocadéro.***MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,**

En écoutant, tout à l'heure, cette parole si ferme, si spirituelle, si française de Jean Macé vous racontant les origines, les développements et les conquêtes de l'œuvre si éminemment nationale qu'il a fondée, je me demandais à quel moment il parlerait enfin de lui-même et de la part qu'il y a prise ; il n'en a rien dit, donnant ainsi la mesure de la modestie et de la grandeur de son caractère, qui fait que, dans cette œuvre dont il a fait le récit et qui lui appartient tout entière, il n'a su trouver de paroles de remerciements et d'éloges que pour ses collaborateurs et ses alliés. (Très bien ! très bien ! — Adhésion générale.)

Messieurs, c'est cette haute vertu morale qui se trahissait dans les derniers mots de son allocution lorsqu'il disait : « Non, le monde n'appartient pas aux flegmatiques ; il appartient aux croyants, à ceux qui sont passionnés pour la raison et la justice. » En s'exprimant ainsi, il livrait le secret de sa nature et de sa propre action, et c'est le seul instant où, sans s'en aperce-

voir, il s'est décrit lui-même. (Vifs applaudissements.)

Aussi, faut-il lui rendre ici un public hommage d'admiration, — oui, d'admiration, car ce mot, trop souvent prodigué au spectacle de la force triomphante, n'est utilement, légitimement employé, qu'à l'adresse de ces bienfaiteurs obscurs, passionnés, infatigables, qui, à force de volonté, à force de ténacité, finissent par apporter à tout un peuple une dot magnifique d'intelligence et de lumière que la plupart des conquérants, que beaucoup de gouvernements et d'hommes d'État ont été impuissants à lui procurer. (Nouveaux applaudissements.)

C'est pour cette raison, messieurs, que j'ai accepté avec empressement de venir au milieu des membres de cette Ligue de l'Enseignement, qui tiennent ici leurs premières assises, non pas pour donner sur l'histoire et l'organisation de leurs travaux et de leurs conquêtes, des détails, des renseignements que vous possédez tous, mais pour caractériser cette œuvre à mon tour, comme un ami, comme un collaborateur dévoué de la première heure, pour lui reconnaître la marque qu'on a bien fait de lui restituer, la marque politique et nationale. (Oui ! — Très bien ! — Adhésion unanime.)

Quand vous avez débuté, — vous qui datez encore vos premiers jours de votre patrie de Beblenheim (Mouvement), vous étiez, comme nous, courbés sous le joug commun, et vous deviez compter avec un pouvoir dont le despotisme ne permettait pas à la sincérité de

votre âme d'éclater au grand jour ; et c'est pourquoi vous disiez que vous fondiez la Ligue de l'Enseignement du peuple parce que l'enseignement n'a rien de politique. Oh ! laissez-moi le dire pour vous et en votre nom, c'était faire de la politique et de la meilleure, et de la plus efficace, que d'aller vers les esprits qui ne sont pas encore éveillés, que d'aller vers les âmes qui dorment encore dans les ténèbres, que de s'adresser aux ignorants qui se cherchent, et de leur apporter la lumière et l'intelligence, et la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs. C'est de la véritable politique que vous faites depuis quinze ans ; et cette politique, c'est celle de la démocratie, de la seule démocratie que je connaisse, celle qui ne peut atteindre tout son développement et prendre tout son essor que sous le drapeau de la République. (Assentiment général et applaudissements.)

Vous avez donné son vrai nom à votre Ligue en l'appelant la Ligue française de l'Enseignement. Vous comptez, dites-vous, cinq à six cents sociétés qui se groupent autour de vous ; mais j'espère bien que ce nombre va s'accroître, maintenant que vous décorez les sociétés, qui adhèrent à vos statuts, du beau nom de Sociétés républicaines d'Enseignement. Et pourquoi parlez-vous de la République dans la Ligue française de l'Enseignement ? C'est parce que, désormais, entre la France et la République il y a une indissolubilité dont vous êtes le témoin — témoin blessé et d'autant plus éloquent ; — c'est parce que vous êtes convaincu

qu'il n'y a de retour possible à la patrie française que sous cette auguste forme républicaine que la France a définitivement adoptée. (Sensation.)

Et qu'on ne cherche dans mes paroles que le sentiment du droit et de la justice, rien que ce qui doit nous réunir par l'ascendant supérieur de l'esprit, par la force toute-puissante des conquêtes morales et intellectuelles, et point par la force matérielle et brutale, toujours capricieuse et changeante. (Salve d'applaudissements.)

Par conséquent, quand vous êtes venu vous fixer parmi nous et que vous avez placé les couleurs nationales au sommet de votre glorieux édifice, vous avez voulu dire que tous les Français y étaient appelés et devaient y prendre place, car, désormais, on ne peut plus être patriotique et Français que sous les nobles couleurs du drapeau républicain.

C'est aujourd'hui pour ces hommes vaillants qui, dès les premiers jours, ont été vos collaborateurs, pour M. Emmanuel Vauchez, qui s'est dérobé tout à l'heure à l'acclamation légitime de ses concitoyens; pour M. Vacca, le Messin qui a organisé la première de vos sociétés; pour vous tous qui prodiguez vos efforts et votre obole — vous venez encore d'en donner la preuve — c'est le jour du triomphe. Quant à nous, c'est un devoir que nous remplissons aujourd'hui, un devoir digne de vous, de nous retourner vers ceux qui ont assuré le succès de cette grande œuvre et de leur dire :

Oui, vous avez bien mérité de la patrie française. (Adhésion unanime et salve d'applaudissements.)

Mais il y a un mot dans votre discours, monsieur Macé, que je vous demande la permission de reprendre. Vous avez dit que la pensée première de votre œuvre vous a été suggérée, dès 1866, par l'existence du suffrage universel parmi nous, et par le spectacle de ses défaillances et de ses chutes. C'est alors, disiez-vous, que vous aviez réclamé l'instruction universelle comme un remède, presque comme un antidote du suffrage universel. Eh bien ! permettez-moi de dire qu'en vous entendant, il me semblait que vous alliez peut-être dépasser la légitime mesure, car le suffrage universel est un droit avant d'être l'exercice légal et régulier de la raison cultivée. (C'est vrai ! — Très bien ! très bien !)

Sans doute, le suffrage universel a pu fléchir et même succomber ; il a pu être entraîné, surpris ; il a pu même être sophistiqué ; sans doute, comme l'humanité elle-même dans sa marche incessante vers le progrès, il a pu avoir ses éclipses et ses défaillances ; mais il a eu aussi ses grandeurs, et n'oublions jamais que ce n'est qu'en s'éprouvant lui-même à la pierre de touche de l'expérience, qu'il peut prendre complètement et toute sa compétence et toute son autorité. Oui, le suffrage universel est le droit ; il est le droit en exercice et il ne faudrait pas laisser dire un seul instant que son principe ou sa valeur peuvent dépendre de l'état intellectuel de tout un peuple, car cet état intellectuel, nul

n'est en possession de le mesurer. Ce qu'il faut dire aux âmes passionnées, aux ardeurs infatigables comme la vôtre, ce qu'il faut leur demander, c'est de fonder des écoles, d'ouvrir des cours et des conférences, de rapprocher les hommes par l'instruction afin d'éclairer chaque jour le suffrage universel. Ah ! mes chers concitoyens, enseignons-nous les uns les autres, — cette formule vaut peut-être mieux que l'autre, — enseignons-nous et, surtout, allons à ceux dont le poids se fait sentir de la façon la plus décisive dans la balance des destinées françaises. (Vive et unanime adhésion.)

C'est là ce que vous avez si bien compris, vous, monsieur Vauchez. Oui, comme vous l'avez dit : Sortons des villes, franchissons leurs clôtures et répandons-nous dans les campagnes, dans les villages ; supprimons les distances qui nous séparent des hameaux les plus reculés, et portons-y, avec la bibliothèque, avec le cours, avec la leçon de choses, avec le livre, avec la brochure, avec le journal, portons-y les mille formes de propagande, de prosélytisme et d'illumination intellectuelle qui sont en notre pouvoir. (Applaudissements et acclamations.)

En poursuivant votre œuvre, vous ne poursuivez pas — et vous avez raison de le dire — le triomphe de telle ou telle nuance du parti républicain... Messieurs, j'éprouve quelque honte d'employer encore ce mot de « parti républicain », car ce parti c'est désormais toute la France. (Applaudissements.) Vous l'avez dit à merveille : ce que vous cherchez à faire, ce ne

sont pas des élections, ce sont des électeurs (Bravos répétés), des électeurs, c'est-à-dire des juges, des jurés, des hommes libres, probes, indépendants, éclairés ; encore une fois, vous voulez faire des électeurs et non des élections : admirable formule qu'il faut retenir et surtout pratiquer. Oui, messieurs, il ne faut à aucun prix que votre admirable institution soit exposée au soupçon de n'être qu'une entreprise, sur un point ou sur un autre, destinée à servir certaines ambitions personnelles ou certaines coterie particulières. Heureusement nous vous garderons longtemps, monsieur Macé. Aussi longtemps que l'on saura que c'est vous qui gardez sur la Ligue cette sorte d'hégémonie morale que vous assurent votre passé et vos vertus, l'ombre d'un pareil soupçon ne pourra certainement ni vous effleurer ni atteindre aucun de vos collaborateurs. (Très bien ! très bien ! — Vifs applaudissements.)

Vous avez rappelé, avec non moins de force et d'à-propos, que votre œuvre était née de l'inspiration des plus humbles et des plus faibles. Vous avez rappelé que c'était un simple sergent de ville, un humble tailleur de pierres, un modeste conducteur de trains de chemins de fer, qui étaient venus les premiers vous apporter leur idée et leur obole ; par là vous avez défini le caractère démocratique de votre institution ; vous avez montré l'intérêt des travailleurs à se rapprocher incessamment des sources vivifiantes de l'instruction ; vous révéliez ainsi également un des plus augustes caractères de votre œuvre ; vous la mon-

triez obéissant à ce qui est une loi de l'histoire, en rappelant que les grandes créations, les grandes institutions sont nées, comme la vôtre, dans les couches les plus humbles et les plus souffrantes de la société, comme si ces entreprises, appelées à un si grand avenir, avaient besoin de partir de si bas pour pouvoir s'élever aussi haut ! (Applaudissements et acclamations prolongées.)

Oui, mes concitoyens, ce sont ces hommes du peuple qui ont eu l'instinct, la prescience, à la fois, de la conservation et du progrès, également nécessaires, lorsque, à votre appel, ils sont venus vous apporter leur bonne volonté et leurs efforts. Et cela se passait avant l'année terrible, avant 1870 ! Mais que dire après nos désastres ? Ce n'est pas devant vous que je voudrais insister sur cette effroyable période de notre histoire ; non ! ces souvenirs ne plaisent guère à réveiller en un tel jour ; mais je veux rappeler qu'au lendemain de cette chute, qui a failli être mortelle, partout le même cri se fit entendre.

De quelque bouche qu'il sortît, soit que ceux qui le poussaient eussent la vision de l'avenir, soit qu'ils fussent seulement les témoins attristés de notre catastrophe, il n'y eut qu'un mot : il faut instruire ce pays, afin de lui rendre sa véritable sève intellectuelle et morale ; il faut ouvrir des écoles, remanier les programmes et les méthodes, engendrer des maîtres. Et, chose admirable ! à travers toutes les difficultés, à travers les desseins parfois criminels d'un pouvoir réac-

teur, cette pensée fondamentale ne fut jamais perdue de vue. Et l'on peut dire que c'est sur ce terrain de l'éducation et de l'instruction populaire que toutes les municipalités de France se sont donné un mot d'ordre latent, intime et commun, et que pas un effort, pas une énergie, n'ont été épargnés pour arriver à forcer les citoyens et l'État lui-même à concourir à l'épanouissement complet d'une éducation vraiment nationale. (Vive approbation et applaudissements prolongés.)

Ces efforts ne datent que d'hier, et cependant on voit déjà s'élever sur toute la France comme une riche moisson d'écoliers, comme une sorte de germination de maîtres. On dirait — passez-moi ce souvenir — que, de même qu'après l'an mille, quand l'Europe, échappant aux angoisses de la peur et affaissée sous le joug sacerdotal, se couvrait d'églises, de même, après nos désastres, nous avons voulu, nous, couvrir notre terre d'écoles. (Salve d'applaudissements et acclamations.)

Car vous l'avez dit, voilà notre religion : nous n'avons ni dogmes, ni symboles, ni catéchismes à connaître ou à répandre. Nous n'avons qu'une religion : c'est la culture intellectuelle de tous les Français : c'est la charge imposée à l'État comme aux citoyens de ne laisser en friche aucune intelligence. Et qui donc aurait le droit de tenir à l'écart de ce banquet social un seul citoyen, un seul être humain ? En écartant cet enfant de l'école, c'est peut-être le talent, c'est peut-être le génie, le succès, c'est peut-être le réparateur que vous allez empêcher d'entrer dans l'arène de la vie pu-

blique ; c'est peut-être un ingénieur, un savant, un chimiste, un physiologiste, un grand artiste que vous empêchez d'éclorre. Messieurs, toutes les fois qu'on néglige une intelligence, on vole le pays, peut-être d'un trésor. (Salves d'applaudissements et acclamations répétées. — Longue adhésion.)

Ah ! Messieurs, ne craignons pas de nous confier à ce suffrage universel ainsi cultivé, ainsi armé, car c'est là la véritable signification de cette appellation profonde et juste : l'instituteur ! l'instituteur ! c'est-à-dire celui qui nous arme pour la bataille de la vie, qui nous constitue à la fois à l'état d'intelligence libre et de producteur capable, — l'instituteur ! Il y en a parmi vous, messieurs, qui ont l'honneur de porter ce beau nom. Qu'ils en soient légitimement fiers : il n'y a pas de titre plus auguste ; il n'y a pas de charge plus glorieuse à porter, avec tous les dons que comporte cette noble profession ; il n'y a pas de fonction sociale plus éminemment utile pour la France. (Nombreux applaudissements.)

C'est pourquoi vous avez voulu multiplier les instituteurs ; vous avez voulu en créer avec ceux qui ne l'étaient pas. Messieurs, sous quelque aspect qu'on l'envisage, votre œuvre est bonne, mais elle ne serait pas parfaite, elle n'atteindrait pas complètement son but si elle n'allait pas jusqu'au bout de ses prémisses, car, en effet, il faudra bien, malgré ce que vous disiez en rappelant le programme de votre berceau, — le berceau de Beblenheim, — il faudra bien qu'un jour ou l'autre,

vous ou quelqu'une des 500 sociétés qui relèvent de la vôtre, ou des mille, des dix mille, que nous finirons bien par faire éclore sur toute la surface de ce pays-ci, qu'une de ces sociétés ou une autre aborde la question des programmes; il faudra bien, du moment où vous voulez instruire le suffrage universel et faire des hommes éclairés pour faire des électeurs intelligents et libres, il faudra bien que vous leur donniez une éducation positive, c'est-à-dire une éducation qui bannisse la chimère, l'absolu et le sophisme, une éducation qui ne soit faite que de la moelle des lions; et la moelle des lions, qu'est-ce dans notre siècle? c'est le résultat des découvertes de toutes les sciences pures. (Longs applaudissements.)

Mais quand vous aurez formulé un pareil programme pédagogique, oh! la route sera pleinement ouverte et la carrière sera rendue possible pour tous, et pourquoi? Parce que rien n'est plus simple, avec un enseignement positif, que de donner un enseignement universel. Mais vous me comprenez; je n'entends pas dire que tout le monde apprendra les mêmes choses; j'entends dire qu'on donnera à chacun le même enseignement dans son essence et non dans ses développements, mais qu'on lui donnera aussi les connaissances spéciales dans l'art ou l'industrie à laquelle il voudra se consacrer, et sans restriction, sans limites. Je ne fais qu'effleurer ce côté de la question; car je m'oublie — et je vous en demande pardon: — je n'étais pas venu ici pour faire un long discours; mais que voulez-vous?

La faute est aux paroles vivantes de ce vrai et franc Gaulois qui m'ont remué jusqu'au fond du cœur. (Vifs et unanimes applaudissements.)

J'ai dit qu'à ce programme positif seul pouvait correspondre une instruction vraiment universelle. Toutefois il faudra y ajouter quelque chose qui ne soit pas la science pure, mais qui soit plus doux, plus tendre, plus artistique, plus fin, car une nation qui ne compterait que des savants serait une nation bien rude... (On rit), il y faudra introduire un élément auquel vous faisiez appel tout à l'heure, et, malgré la galanterie que vous avez montrée en saluant avec raison l'initiatrice, madame Rosen-Dufaure, je suis désolé de voir que sa place n'ait pas été prise par une Française. Eh bien, cette éducation morale, fine, polie, pleine d'urbanité et de grâce, qui affine les caractères, sans rien leur enlever de leur fermeté, il n'y a que la femme qui puisse la donner à l'enfant et à l'homme. (Longue adhésion et applaudissements prolongés.)

Il y a là un point important d'éducation publique et privée auquel il faudra toucher en faisant appel à toutes les bonnes volontés, et j'imagine que, malgré les répugnances de la mode, malgré ce qu'on dit et ce qu'on écrit surtout, lorsqu'il s'agira de concourir à l'éclat de la civilisation française, les femmes ne voudront pas se tenir à l'écart. Il suffira pour cela de leur en donner les moyens et de leur assurer le respect qui leur est dû dans une société élevée à un degré supérieur. (Approbatton générale.)

Sans tomber dans les chimères ni dans les exagérations, il est certain, messieurs — ce n'est pas aux dames que je m'adresse — il est certain qu'à ce point de vue, des réformes doivent être introduites dans notre droit public, dans notre législation, réformes qui, une fois accomplies, donneraient à la femme, non seulement tout son prestige, toute son autorité, toute sa compétence, mais le besoin de les faire valoir. (Vifs applaudissements.)

Telle est votre œuvre, messieurs. Vos efforts vous préparent un avenir glorieux et fécond en proportion de votre présent. Il me reste à vous remercier de m'avoir écouté avec tant de bienveillance, et cependant il me semble que je n'ai pas dit encore tout le fond de ma pensée.

Je n'ai pas dit comment et pourquoi j'apportais avec avec passion mon concours à votre entreprise, — et ici je parle comme homme politique, mais non pas comme électeur... (Rires) ni comme candidat. (Nouveaux rires.)

Je parle en homme qui a vu son pays de près, qui l'a observé dans la bonne et la mauvaise fortune, qui tient à dire, au milieu de ses amis, de ses collaborateurs de tous les jours et de ses concitoyens, quelles ressources, quels trésors inépuisables de bonne volonté et de génie on trouve dans ce pays, mais qui sait aussi avec quelle facilité on a pu l'égarer, le tromper et le surprendre, et qui alors, examinant toutes les questions, en revient toujours à cette observation fondamentale et décisive; c'est qu'il n'y a pas de problème

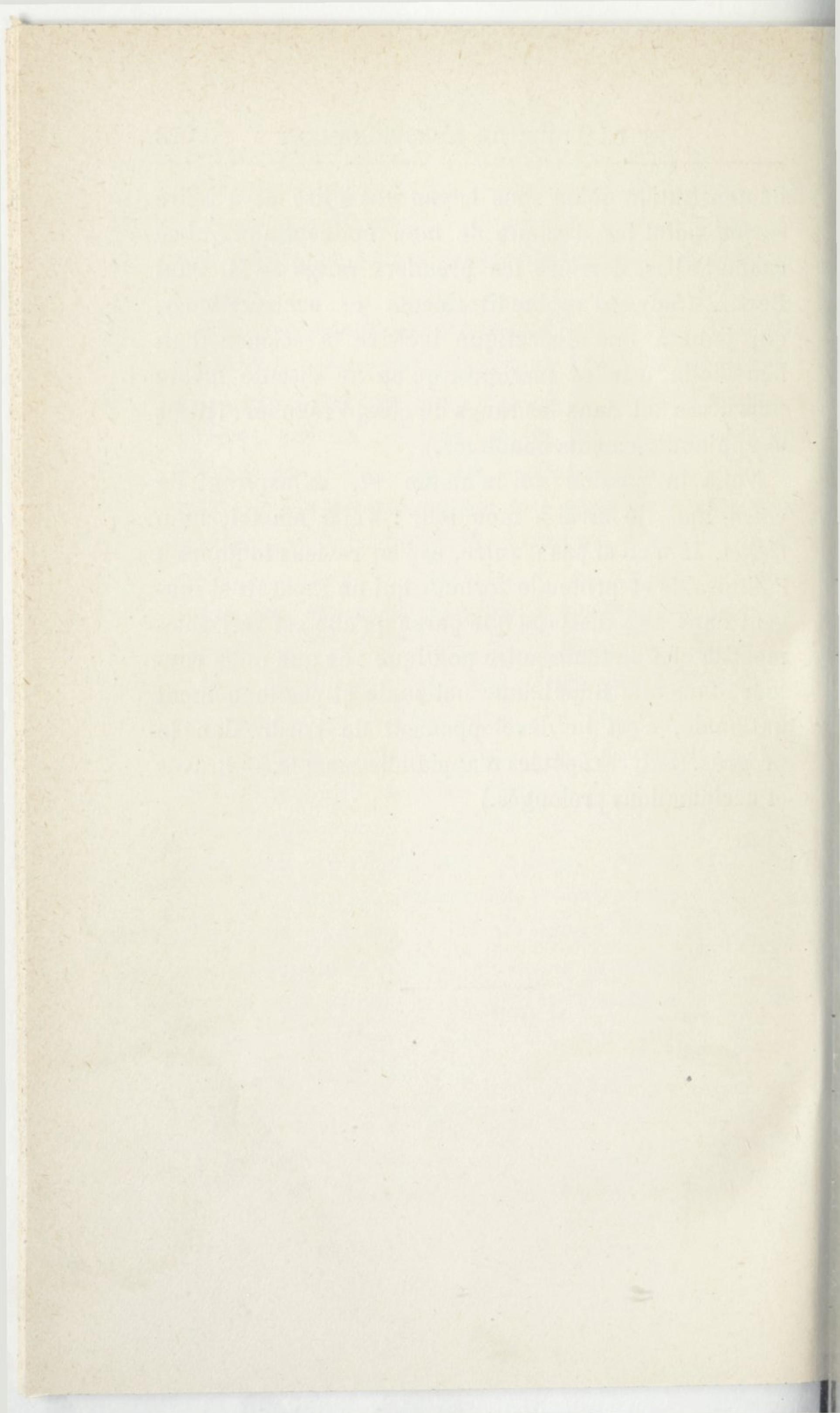
politique ou social qu'on puisse résoudre par d'autres moyens que l'éducation et l'instruction de tous, qui seules forment les majorités conscientes. (Applaudissements.)

Oui, Messieurs, entendez-moi, on a beau tourner, retourner, sonder et toucher à fond tous les problèmes; si les esprits ne sont pas mûrs; si la majorité n'est pas inclinée vers la réforme; si les intérêts ne sont pas éclairés et édifiés sur les conséquences de cette réforme; s'il n'y a pas comme une sorte de conspiration du bien public en faveur du progrès à atteindre, il importe peu que vous ayez raison : on n'a jamais raison contre tout le monde. (Très bien ! très bien ! — Adhésion générale.)

Instruisons-nous donc, mes chers concitoyens, enseignons-nous les uns les autres. Répandons les trésors de la science à pleines mains. De la lumière, encore plus de lumière ! comme disait le vieux Goethe expirant. J'appelle aussi la lumière à grands cris : pour mon pays, pour son repos, pour sa force, pour sa grandeur. Je le dis pour les démocrates ardents comme pour les rétrogrades obstinés : c'est seulement dans la culture des intelligences de ce pays qu'on trouvera l'équilibre dans la paix sociale et un gouvernement à la fois ordonné et progressif. C'est pour cela que je suis un champion infatigable de la véritable liberté d'enseignement, non pas de certaine liberté, je la connais, celle-là : c'est un sophisme à l'aide duquel on éteint toutes les lumières, et je ne pourrais vous en donner de meilleure

démonstration qu'en vous engageant à lire et à relire sur ce point les discours de mon éminent ami qui se cache là-bas, derrière les premiers rangs — M. Paul Bert... (Salve d'applaudissements et acclamations), qui joint à une dialectique incisive la science d'un bénédictin, à telles enseignes qu'on ne discute même plus avec lui dans les rangs du clergé régulier. (Rires et applaudissements unanimes.)

Voilà la passion qui m'anime et, m'inspirant de votre mot, je dirai à mon tour : Voilà ma foi, mon *Credo*. Je n'en ai pas d'autre, et j'en reviens toujours à l'admirable et profonde formule qui ne reparaît si souvent dans mes discours que parce qu'elle est véritablement la clef de toute notre politique : ce que nous voulons, dans une République nationale et passionnément nationale, c'est le développement de l'ordre dans le progrès. (Salves répétées d'applaudissements. — Bravos et acclamations prolongés.)



Discours prononcé par M. Jean Macé

*A la séance solennelle de clôture du deuxième congrès général
de la Ligue, à Paris, le 14 avril 1882.*

Mesdames et Messieurs,

Si notre Ligue n'existait pas, il faudrait l'inventer maintenant. Nous voici en présence d'une autre Ligue qui s'organise pour prêcher l'insurrection contre « la loi scélérate » de l'instruction obligatoire et laïque. On lui a trouvé son nom du premier coup à celle-là ; c'est la Sainte-Ligue, celle de la guerre civile et de la Saint-Barthélemy, qui voulait fonder en France, il y a trois cents ans, ce gouvernement de curés dont nous étions menacés, il n'y a pas encore six ans.

La Sainte-Ligue de 1882 n'a plus des visées si hautes. Elle ne parle de rien moins, toutefois, que de mettre les écoles de la République en état de siège, d'en barrer le chemin aux enfants du peuple, et de faire peser sur le personnel enseignant une surveillance de haute police, ayant la prétention de le terrifier.

Notre Ligue de l'Enseignement est là pour faire tête à cette Ligue du Contre-Enseignement qui vient se planter devant la porte de nos écoles afin d'empêcher d'y entrer.

Soyons heureux d'avoir eu, l'année dernière, l'occasion de nous organiser et d'en avoir profité. C'est une partie suprême qui se joue en ce moment dans notre pays. L'avenir de la République y est en jeu. Il s'agit purement et simplement de savoir si nous sommes une nation souveraine, disposant librement de ses destinées, sans permission venue du dehors; si les arrêts de notre représentation nationale ont besoin d'être acceptés au Vatican et laquelle doit avoir chez nous le pas sur l'autre, de la loi française ou de la loi romaine.

Leibnitz a dit et le mot a été répété cent fois après lui, tant il s'impose aux esprits sérieux :

Qui tient l'école, tient le monde.

Qui tient les écoles de France, tient la France. Les gens de Rome les ont tenues assez longtemps pour en savoir quelque chose. De là, ces colères et ces menaces, d'autant plus furibondes qu'elles se sentent matériellement impuissantes. La guerre civile, on en parle sans espoir et sans désir bien prononcé au fond. On n'aurait pas raison du gendarme, c'est trop clair, et il y a un point sur lequel nous pouvons être tranquilles, c'est que le gouvernement fera respecter la loi.

Cela ne suffit pas. Dans un pays de suffrage universel, les insurrections morales sont les seules dangereuses, — nous en avons eu l'exemple au 16 Mai. Croyez

bien que les hommes de la Sainte-Ligue ne se méprennent pas sur la portée de l'agitation qu'ils préparent. Ils ne comptent pas plus qu'il ne faut sur le trouble dans la rue; c'est au trouble dans les esprits que visent toutes leurs menées. Il fut un temps où l'on fabriquait des cartouches quand on voulait renverser un gouvernement. Aujourd'hui, le moyen pratique, c'est de fabriquer des bulletins de vote hostiles. Que l'on parvienne à convaincre le paysan français de l'iniquité des mesures législatives auxquelles il va se trouver soumis, qu'il se croie atteint dans sa conscience, dans son droit de père de famille sur l'âme de ses enfants, ce droit sacré dont on a fait si bon marché avec le petit Mortara; que l'amende et la prison dont sont menacés les récalcitrants lui paraissent une violence odieuse, une infamie républicaine, la Sainte-Ligue n'en demande pas davantage. Elle sait que tout cela se retrouvera au jour du vote.

Nous le savons aussi bien qu'elle, et c'est aux hommes de la Ligue de l'Enseignement, de la Ligue-Sainte — nous sommes en droit, mieux encore que les autres, de nous appliquer l'adjectif — à la combattre sur ce terrain, là où le gendarme ne peut pas entrer.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes en lutte avec les ennemis de l'instruction, avec l'Ennemi. Dès les débuts de la Ligue de l'Enseignement, alors que se faisant petite et modeste pour avoir le droit de vivre, elle s'obstinait à les ignorer, ils lui ont d'instinct déclaré la guerre, une guerre acharnée dont elle a pu se

rire, protégée qu'elle était par l'instinct populaire et la nécessité évidente de l'instruction universelle avec le vote universel. Même aux jours néfastes de l'Assemblée de Versailles et de ses revenants de 1876, elle a pu continuer de leur tenir tête. Ce que nous avons su faire, ayant les pouvoirs publics contre nous, nous le ferons à l'aise, les ayant avec nous, combattant pour eux, derrière eux.

Faut-il le dire? Cette loi que l'on attaque avec la rage du désespoir, il nous appartient tout particulièrement de la défendre : c'est un peu une loi à nous.

Il n'a pas été question de la Ligue dans les débats parlementaires d'où est sortie la loi de l'instruction obligatoire ; mais celui qui fera un jour son histoire, se sera entouré de renseignements bien incomplets s'il n'a pas connaissance de notre pétition du million de signatures et de l'enquête ouverte par le cercle parisien au sein des conseils généraux et municipaux de la France entière ; si sous sa plume n'arrive pas le nom d'Emmanuel Vauchez, le grand soldat de l'instruction obligatoire et laïque, qui pendant dix ans nous a menés tous à l'assaut de cette place où nous venons enfin d'entrer, sourd aux conseils de prudence, quand la prudence était encore de saison, et fatiguant même les vaillants par les appels réitérés sans cesse auxquels il consacrait ses jours et ses nuits. Vous pouvez en rendre témoignage, vous, délégués des sociétés d'instruction qui de tous les points du pays ont répondu à ses appels, vous qui êtes aussi une représentation nationale,

les représentants de la phalange des champions de l'instruction sur toute la surface du territoire français. Si l'opinion publique a fini par être la plus forte, une part en revient assurément à ceux qui l'ont stimulée, harcelée, fouettée, passez-moi le mot, jusqu'au jour de la victoire.

Cette victoire, pour en revendiquer notre part, à Dieu ne plaise, messieurs, que j'entende diminuer celle des autres. Je me fais l'interprète d'un vœu qui m'a été exprimé par plusieurs d'entre vous, en vous demandant de saluer de vos applaudissements le nom de Jules Ferry qui a eu l'honneur de mener en haut la campagne que nous avons menée en bas, et dont les titres à la reconnaissance publique sont trop éclatants pour qu'on puisse les passer ici sous silence, au lendemain du triomphe qu'il vient d'obtenir.

Si j'ai voulu rappeler vos efforts pour le préparer, ce triomphe, c'est qu'ils vous imposent le devoir d'en faire encore d'autres, pour qu'on ne le rende pas stérile. Il vous reste, après avoir réclamé si énergiquement la loi de l'école obligatoire et neutre, à vous attaquer avec la même énergie aux résistances qu'elle pourrait rencontrer dans l'application.

Faites comprendre aux populations qu'on voudrait abuser, que souveraineté oblige, que des enfants appelés à être un jour électeurs ne peuvent pas grandir dans l'ignorance sans mettre en danger la patrie, et que l'on n'a pas plus le droit de prêcher la grève des écoliers que celle des conscrits, maintenant surtout que

l'éducation militaire va commencer à l'école, devenue enfin la fabrique de citoyens qu'elle serait depuis tant d'années, si le mauvais génie de Brumaire n'était pas venu souffler sur l'œuvre de 89.

Faites leur comprendre aussi qu'on n'a pas pu chasser Dieu de l'école en y faisant entrer la Patrie; qu'on n'a pas attenté aux prérogatives du prêtre en les lui restituant tout entières; que ce n'est pas outrager les croyances religieuses des pères de famille de mettre tout enfant fréquentant l'école publique à l'abri d'un outrage possible aux croyances de son père.

S'il est vrai que la France soit le pays du bon sens, tout cela est si clair, si évident, si inattaquable, que l'on aura toujours raison partout où l'on ira le dire. Que les simples aient à choisir entre les prédicateurs des deux Liges, il n'en faudra pas plus : la cloche de la mauvaise foi ne se fera écouter d'eux que là où ils n'entendront pas d'autre son.

Le prix de la lutte, ai-je besoin de vous le rappeler?

Qui tient les écoles de France, tient la France. Les autres les ont tenues assez longtemps. A notre tour!

Discours prononcé par M. Jean Macé

*A la séance solennelle de clôture du troisième congrès général
de la Ligue, à Reims, le 30 mars 1883.*

Mesdames, Messieurs,

Quand je suis venu pour la première fois parler de la Ligue à Reims dans une réunion d'amis, — il y a de cela seize ans maintenant, — je ne prévoyais pas que je viendrais un jour y présider le premier congrès du tour de France qu'elle commence cette année. Je l'aurais prévu que je n'aurais eu rien à changer à mes paroles de ce jour-là. S'il en est ici qui s'en souviennent encore, ils vont retrouver dans ce que j'ai à vous dire ce qu'ils ont entendu il y a seize ans.

Je leur disais que le suffrage universel a créé une situation nouvelle dans notre pays, que nous y sommes tous maintenant solidairement responsables les uns des autres, étant tous souverains au même titre; que l'homme instruit est tenu d'éclairer l'ignorant, le citoyen de réchauffer celui qui ne l'est pas, sous peine de périr ensemble; que c'est pour chacun de nous un

devoir personnel à remplir vis-à-vis de la patrie, dont les destinées sont remises aux mains de tous.

Ce qui était vrai sous l'Empire l'est bien plus encore sous la République, et je me sens aussi bien plus à l'aise aujourd'hui pour vous parler de ce devoir de l'action personnelle, dont l'accomplissement est plus que jamais une nécessité de salut public. Je ne pouvais pas tout dire alors. Il s'agissait de sortir de ce régime honteux de servitude volontaire dans lequel le malheur des temps nous avait fait tomber, et je ne voyais pas d'autre moyen d'en sortir que l'émancipation des esprit et le rehaussement des âmes. (Applaudissements.)

— Je ne pensais pas qu'il y en aurait un autre ! Et qui aurait jamais osé penser à celui-là ? — Ce qu'il y avait à faire, il fallait le proclamer sans dire pourquoi. Entre dire sans faire et faire sans dire, il n'y avait pas à hésiter. Paroles inutiles, d'ailleurs ; ce n'était que trop facile à deviner !

On peut tout dire à cette heure ; mais le droit de dire rend plus impérieux encore le devoir de faire, rendu d'autre part plus facile à remplir. Le droit d'association attend encore chez nous la loi qui le consacra ; mais il existe de fait, et nous en sommes ici la preuve incontestable. Ce n'est pas dans les libres assises d'une fédération de 542 sociétés d'instruction que l'on pourrait se plaindre de manquer de liberté pour travailler de sa personne à relever le niveau intellectuel de ses concitoyens, disons le vrai mot : de ses cosouverains. (Applaudissements.)

La liberté, hélas ! l'on pourrait presque se plaindre qu'il y en ait trop, à voir l'usage que certains en font. A nous, gens de la Ligue, il appartient de la réhabiliter par l'usage que nous en ferons. (Applaudissements.) C'est à la fois l'honneur et le danger des pays libres, que leur bonne marche dépend davantage de la sagesse et de l'énergie personnelle des citoyens et que les mauvais conseils y ont plus de prise qu'ailleurs sur les masses, quand les ferments de désordre n'y sont pas neutralisés au sein des masses par l'action bienfaisante des bons conseils et des bons exemples. Que cette action nécessaire vienne à manquer, que la question se pose entre la sécurité publique et la liberté, l'instinct de la conservation, plus vivace encore dans les peuples que dans les individus, sera toujours le plus fort. Remontons dans notre histoire : il ne faudra pas aller bien loin pour en avoir la preuve.

Nous avons eu assez de peine à devenir enfin un peuple libre. Voyons à le rester ; mais sachons bien que nous ne le resterons qu'en nous faisant nous-mêmes les gardiens de notre liberté. (Vifs applaudissements.) C'est cela, la République. Qui en veut, doit en accepter les conséquences, et je demanderai à qui n'en veut pas, s'il est Français avant d'être autre chose, ce qu'il voit de solide à mettre à la place.

Notre rôle à nous, ouvriers de la Ligue, dans ce grand travail de transformation républicaine à travers lequel vint se jeter à l'aveugle tout ce qui nous reste d'éléments monarchiques, dans cette crise redoutable

que traverse la patrie française, notre rôle, c'est d'organiser par tout le pays les éléments dispersés, inconscients parfois, parfois aussi dévoyés, des hommes de progrès et de bonne volonté qui veulent la République, qui la veulent sage et forte, respectueuse de tous les droits légitimes, justement jalouse de son droit à elle, et qui ne se rendent pas toujours compte que c'est à eux de la faire comme ils la veulent, en apportant leur concours personnel aux efforts qui se multiplient chaque jour pour élever notre peuple à la hauteur d'un peuple républicain. (Applaudissements.)

Je me glorifiais tout à l'heure des 542 sociétés que la Ligue compte en ce moment. Qu'est-ce que cela pour nos 36,000 communes ? Nous devrions les compter non pas par centaines, mais par milliers.

Il est bon, si loin qu'on soit du but vers lequel on marche, il est bon, pour marcher courageusement, de l'avoir devant les yeux. Eh bien ! le but que nous poursuivons ne sera atteint que lorsque chacun de nos villages aura sa société d'instruction, y développant le mouvement intellectuel par le livre et la parole, prenant en main l'éducation civique et militaire de la jeunesse, ce nouvel article du programme de la Ligue dont une voix plus éloquente que la mienne va bientôt vous entretenir. La société d'instruction, maîtresse et responsable de ses actes comme elles le sont toutes dans la Ligue, avec ses réunions et ses élections, son comité qui délibère et décide sur des choses d'intérêt général,

c'est la République en action sur toute la surface du pays. L'on n'imaginera pas une meilleure école de la vie publique, et que d'aptitudes qui s'ignorent trouveront là une occasion de se produire ! Que d'ardeurs inquiètes, sans aliment, qui se traduisent par des colères stériles et des revendications souvent insensées, se calmeront et s'assainiront en se traduisant par des actes utiles ! (Applaudissements.) C'est une loi d'ordre moral aussi bien que d'ordre physique, la loi de conversion de la chaleur en mouvement. (Applaudissements.) On nous parle d'anarchie, ce mot répulsif proscrit jusqu'à présent comme un mot de mort sociale, et sur lequel on prétend bâtir une société inconnue dont la conception n'entrera jamais dans les esprits. Si j'osais essayer d'un mot nouveau, c'est l'omniarchie que j'invoquerais (Applaudissements), l'autonomie universelle des petites sociétés privées, s'organisant librement à l'ombre de la grande société française, et se faisant elles-mêmes leurs lois, dans le respect de la loi commune. (Applaudissements.) Là, est la vérité républicaine ; là, est le gage assuré de la paix publique.

Universaliser la fonction gouvernementale, faire une nation de citoyens exerçant tous cette part légitime du pouvoir public, cette action personnelle sur les destinées de la patrie qui revient de droit, par la force des choses, à qui donne une part de sa vie à la patrie ; c'est un idéal qu'il ne s'agit pas d'atteindre, mais de poursuivre, avec cette certitude que plus on s'en ap-

prochera, plus facile deviendra la tâche des hommes investis par la confiance du pays du soin de le gouverner, plus efficacement l'on écartera d'eux la menace, toujours suspendue maintenant sur leurs têtes, de s'user, comme on dit, au pouvoir, si bien qu'ils en descendent les uns après les autres avant d'en avoir fini l'apprentissage. (Applaudissements.) Qui tient la queue de la poêle, dit un vieux proverbe, est seul à savoir ce qu'elle pèse. Plus il y aura de mains pour tenir la queue d'une petite poêle, mieux on se rendra compte de ce que doit peser la grande. (Rires et applaudissements.)

Assez d'autres s'acharnent à jeter le trouble et le malaise dans un pays qui ne demande que l'affermissement du régime nouveau, hors duquel il n'y a plus rien de stable pour lui ; qui a besoin de se ceindre promptement les reins, menacé qu'il est d'être appelé à la lutte pour la vie, d'un jour à l'autre, — nous ne pouvons pas savoir lequel. Nous avons conscience, nous autres, d'être une force pour lui, de travailler à cet affermissement définitif de la République vers lequel il aspire, de servir à la fois les deux désirs qui le tourmentent : le calme dont il a soif, le progrès dont il a faim. Nous ne faisons pas de politique, parce que la patrie est au-dessus de la politique. (Applaudissements redoublés.) Nous ne nous occupons pas de religion, parce que nous en avons une qui nous est commune à tous et qui nous dispense de la querelle sur les autres, la religion de la patrie. Nous sommes de la Ligue fran-

çaise de l'Enseignement, et ce que nous voulons enseigner avant tout, c'est la France. (Applaudissements.) Nous attaque qui voudra, la France nous a toujours donné et nous donnera toujours raison. (Double salve d'applaudissements.)





1875

TABLE DES MATIÈRES

Avis au lecteur, par M. Henri Martin.	v
I. — Jean Macé.	1
II. — Son début en politique.	8
III. — Jean Macé au Petit-Château.	16
IV. — Ses livres d'éducation.	19
V. — La Société des Bibliothèques du Haut-Rhin.	31
VI. — La Ligue. — Manifestes et premières adhésions.	45
VII. — Le mouvement de la Ligue.	63
VIII. — Le cercle parisien de la Ligue	80
IX. — Le pétitionnement pour l'instruction obligatoire.	96
X. — Les <i>Idées de Jean-François</i>	121
XI. — Les bibliothèques régimentaires.	140
XII. — La Ligue sous le Vingt-Quatre Mai.	156
XIII. — La Ligue sous le Seize Mai.	169
XIV. — Le sou des écoles laïques. — L'enquête sur l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'instruction.	185
XV. — La Constitution de la Ligue.	202
XVI. —	230
Allocution de Jean Macé au Trocadéro.	245
Discours de Gambetta au Trocadéro.	259
Discours de Jean Macé au deuxième congrès.	275
Discours de Jean Macé au troisième congrès.	281

FIN DE LA TABLE



